

7 - Compte Administratif 2015 - Rapport de présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La présentation du Compte Administratif au Conseil Municipal marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant. Pour mémoire, le résultat de fin 2015 a été repris par anticipation pour le budget principal, pour les budgets annexes Archéologie et Zones d'Activités, lors du vote du Budget Primitif 2016, dont l'équilibre s'apprécie en tenant compte des opérations de reprise, notamment des reports de crédits.

Le Compte Administratif constitue une photographie des réalisations de l'année précédente. C'est un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires.

L'adoption du Compte Administratif est donc l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente, de souligner les principales réalisations de la Ville au titre des politiques et des priorités municipales, mais aussi de mesurer la situation budgétaire et financière de la Ville au regard du cadrage pluriannuel de la prospective, sur la base de données définitives.

C'est d'autant plus important en 2015 que **le Budget Primitif, adopté le 30 mars 2015, était placé sous le signe de l'action et du volontarisme**, dans une situation des finances publiques pourtant particulièrement contrainte et dans un contexte économique encore incertain.

2015 a été en effet la première année de baisse pleine des dotations de l'Etat, à hauteur de 3,7 Mds au niveau national. Le programme de redressement des finances publiques annoncé en avril 2014 a donc très nettement impacté l'année, même si les baisses de dotations avaient déjà commencé en 2014. Ce programme d'économies de 50 Mds d'euros à l'horizon 2017 est réparti entre l'Etat et ses agences, pour 19 Mds d'euros, soit 38 %, les Collectivités Locales pour 11 Mds, soit 22 %, et l'assurance maladie et la protection sociale pour 20 Mds (40 %). Il vise à contenir la progression de la dépense publique au niveau de l'inflation, ce qui suppose des réductions nettes, compte tenu de l'évolution imposée de certains postes.

Nous l'indiquons lors du vote du Budget Primitif, **2015 a marqué très clairement l'entrée dans une nouvelle ère pour les administrations publiques, qu'elles soient locales ou nationales, avec la nécessité d'inventer un nouveau modèle de service public**, sous un prisme renouvelé, celui d'une efficacité renforcée et d'une réactivité indispensable.

Dans ce contexte, et même si le cadre national incitait à la prudence, le choix a été clair pour la Ville de Besançon : **celui du volontarisme, pour conserver les moyens consacrés aux politiques municipales et à l'investissement public, tout en s'engageant dans une stratégie globale d'adaptation. Ainsi, malgré une baisse de dotations estimée à 3,2 M€, le BP 2015 a été construit sans augmentation des taux communaux de fiscalité (taxe d'habitation et taxes foncières).**

Parallèlement, et tout en s'appuyant à la fois sur les réalisations importantes des années précédentes, en lien avec l'Agglomération, comme sur la culture de gestion et de maîtrise des dépenses publiques développées depuis des années, la Ville a choisi de décliner des **priorités claires, confirmées d'ailleurs en 2016 : l'éducation, avec la mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, la sécurité et la tranquillité publique, la mise en place de la nouvelle politique de la ville et le soutien apporté aux politiques sociales.** Ces priorités, articulées plus globalement dans le cadre désormais incontournable du **développement durable et de la préservation de l'environnement**, se sont nettement concrétisées en 2015 au travers des politiques publiques et des actions menées.

Dans le même temps, la mobilisation s'est faite autour des **enjeux de la réforme territoriale** et de la nouvelle carte Bourgogne-Franche-Comté, avec la recherche active d'une logique gagnant-gagnant et d'un équilibre territorial. Même si des points restent encore en suspens, le bilan est aujourd'hui positif et fait la preuve que Besançon a su défendre et mettre en avant ses atouts pour trouver la place qui lui revient.

Cette ambition s'est inscrite dans **le cadrage strict de la prospective**, sans remise en cause des équilibres financiers de long terme, grâce à la **mise en œuvre d'une stratégie globale de renforcement de l'efficacité de nos interventions** : recentrage progressif sur nos missions essentielles, efforts constants de maîtrise de nos charges, ouverture de chantiers transversaux, poursuite du renforcement des liens avec le Grand Besançon pour des gains de gestion partagés, recalage continu des budgets, adaptation des modes d'intervention, renforcement des dialogues de gestion autour d'un objectif : concilier une qualité de service public maintenue avec les contraintes budgétaires nouvelles.

Encore une fois, le Compte Administratif est la preuve que ces objectifs ont été tenus. **La Ville a une situation budgétaire et financière saine, qui est le résultat d'une stratégie équilibrée, de choix transparents et exigeants posés et régulièrement actualisés depuis 2001.**

La tenue de ces objectifs a été d'autant plus volontariste que l'exercice s'est tenu dans un contexte économique et financier qui est resté incertain tout au long de l'année : **il aurait pu inciter la Ville à l'immobilisme ou à l'attentisme, voire au repli. C'est une autre voie qui a été choisie, celle de l'action, de la détermination, déclinées avec prudence et pragmatisme.** Quelques signaux positifs étaient annoncés début 2015 s'agissant de la situation économique nationale. En février 2015, Bruxelles avait annoncé revoir ses prévisions de croissance pour la France à la hausse à hauteur de 1 % pour 2015 et de 1,8 % pour 2016, contre respectivement 0,7 % et 1,5 % à l'automne 2015. Par ailleurs, les prévisions de déficit avaient aussi été révisées à la baisse : 4,1 % du PIB en 2015, contre 4,5 % prévus initialement.

Ce contexte, marqué par des signaux positifs encore fragiles, s'est maintenu tout au long de l'année 2015, comme le précise l'INSEE en mai 2016. Même si **les objectifs en termes de croissance ont été dépassés, avec 1,3 % en 2015**, les effets de cette reprise ont été retardés par un climat des affaires mondial altéré, mais également par les attentats meurtriers qui ont touché la France à deux reprises. Pour autant, les bases d'une croissance ont été consolidées, avec un pouvoir d'achat dynamique et la reprise de l'investissement des entreprises, encouragés par des prix du pétrole et des taux d'intérêts bas, mais également une inflation nulle. L'acquis de croissance pour 2016 sera de plus de 1 % dès la mi-année.

Parallèlement, le contexte des finances publiques s'est amélioré, même si la dette publique, compte tenu d'une plus grande inertie, continue à augmenter.

	2011	2012	2013	2014	2015
Déficit public (en % du PIB)	- 5,1	- 4,8	- 4,0	- 4,0	-3,6
Dette publique (en % du PIB)	85,2	89,6	92,4	95,3	96,1

Il est vrai que la baisse du déficit public est en partie due au recul de l'investissement local. En 2 ans, entre 2014 et 2016, la diminution des dépenses d'investissement du bloc communal est estimée à - 20 % (Etude territoires et finances - AMF/La Banque postale).

Même si une baisse était attendue, du fait du cycle électoral, cette diminution est d'une ampleur inégalée, en lien direct avec la baisse des dotations de l'Etat.

Besoins de financement par secteur	2011	2012	2013	2014	2015
Etat	- 91,2	- 81,6	- 69,6	- 75,3	- 71,3
Organismes d'administration centrale	- 0,2	- 2,6	1,4	2,9	- 1,1
Administrations publiques locales	- 0,7	- 3,5	- 8,3	- 4,6	0,7
Administrations de sécurité sociale	- 12,9	- 12,7	- 8,8	- 7,9	- 5,7
Total	- 105	- 100,4	- 85,3	- 84,9	- 77,4

La situation des finances publiques 2015 montre clairement le paradoxe : si le déficit public tend à se réduire et, par conséquent, la signature de l'Etat français à s'améliorer, **il convient d'être vigilant à ce que ce redressement ne se fasse pas au détriment de l'investissement local, et de la croissance qu'il apporte.**

Vigilants, combattifs, nous l'avons été en 2015 : nous le restons. **La présentation des résultats du Compte Administratif est détaillée dans le présent rapport selon le plan suivant :**

I/ Un cadrage budgétaire et financier tenu

II/ Les principales réalisations du budget 2015

III/ Les données budgétaires du CA 2015

IV/ Les principaux postes du budget principal

V/ Les budgets annexes.

I. Un cadrage budgétaire et financier tenu

1. La déclinaison d'un budget d'action

Le Budget Primitif 2015 était construit autour d'objectifs clairs : préserver les moyens d'actions de la Ville, défendre une ambition : mettre en œuvre le plan de mandat malgré les contraintes, tout en conservant le cadrage défini par la prospective financière.

Quels étaient ces objectifs et comment ont-ils été tenus ?

- **La non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe s'imposait comme préalable lors la construction du budget** : elle a été confirmée en 2015, comme en 2016. Ainsi, depuis 2009 pour la taxe d'habitation, et 2011 pour le foncier, les taux n'auront pas augmenté. Sur la période 2008-2015, ils auront augmenté moitié moins que dans les autres villes de même strate.

En 2015, le produit fiscal perçu par la Ville se monte à 79,8 M€ : la part communale des impôts directs n'aura évolué pour les contribuables que de l'actualisation forfaitaire des bases décidée et appliquée nationalement, fixée à 0,9 % pour 2015. Dans un contexte contraint et alors même que nos recettes de fonctionnement s'effondraient sous l'impact de la baisse des dotations, le choix a donc été fait de faire porter l'effort, pourtant considérable, non sur le pouvoir d'achat des habitants de Besançon, mais sur la Ville elle-même. Cette décision est particulièrement volontariste, alors que parallèlement, la Ville aura perdu en 2 ans, entre 2013 et 2015, près de 5 M€ de dotations d'Etat et que beaucoup de collectivités ont dû augmenter la

pression fiscale pour faire face aux pertes de recettes. **Ainsi, sur les 41 communes de plus de 100 000 habitants, 15 ont augmenté leurs taux de fiscalité directe, pour une hausse moyenne de 1,8 %.**

Ce n'est pas le choix de Besançon, malgré les contraintes.

• **La poursuite de nos actions et la non-remise en cause du plan de mandat et des priorités politiques. Avec 159,1 M€ de dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire en services à la population, réalisées au Budget général et 44,9 M€ de dépenses d'équipement effectives**, la Ville poursuit son action au service d'un territoire dynamique, rayonnant et solidaire. Ces montants restent conséquents. **Elle a ainsi pu non seulement poursuivre ses interventions dans tous les domaines, mais aussi assumer et conforter ses priorités.**

Ces priorités ont été tenues. Quelques exemples, même si nous y reviendrons plus longuement par la suite : préservation de la subvention du CCAS à périmètre constant, formalisation du nouveau Contrat de Ville et lancement d'études pour l'élaboration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, extension des horaires du Centre de Supervision Urbaine avec le recrutement de 6 opérateurs, confirmation des créations de postes pour la Police Municipale, conformément au plan de renforcement adopté par le Conseil Municipal, intégration de 4 nouveaux Agents de Surveillance de la Voie Publique, confortement du périscolaire avec un budget net 2015 de 1,3 M€ ...

• **Le CA 2015 montre de manière très concrète qu'un budget en baisse n'est pas un budget de renoncement.** Dans un contexte avéré de baisse de nos recettes réelles de fonctionnement (à périmètre constant, elles sont en diminution de 1,5 M€, soit - 0,8 % au budget principal), tous les outils ont été mobilisés de manière durable pour un pilotage global de l'efficience : le développement de la comptabilité analytique, la pratique accrue des évaluations de politiques publiques et de projets, le renforcement d'un raisonnement en coût global... **Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement du Budget principal est même en légère baisse par rapport à 2014** (95,6 % contre 96,2 % en 2014), même s'il reste logiquement élevé et conforme aux prévisions, preuve de la recherche d'une optimisation constante réalisée tout au long de l'année et dans tous les domaines. Une autre preuve très concrète, c'est que **l'excédent de fin d'année 2015, repris par anticipation au BP 2016, a pu être stabilisé.**

• **L'objectif d'un BP construit avec une épargne brute toujours supérieure à 20 M€, qui avait présidé à la construction du BP 2015, conformément à la prospective, est également confirmé en Compte Administratif.** Le choix avait été fait de ne pas dégrader la santé financière de la Ville. Dans un contexte d'incertitudes sur la baisse des dotations au-delà de 2017, c'est la prudence qui a guidé la construction du BP 2015. **Au Compte Administratif, l'épargne brute se maintient strictement par rapport à 2014, à 34,8 M€ (y compris excédent de n-1). Au-delà du chiffre brut, cela montre concrètement que la Ville conserve une situation financière solide, saine, qui lui permet de continuer à agir sur les prochaines années, sans gager l'avenir.**

A titre de comparaison, l'épargne brute des communes en 2015 serait en repli de 4,4 %.

Parallèlement, la capacité de désendettement de la Ville, autre indicateur de sécurité financière est elle aussi restée stable à 4,7 ans (pour un maximum «raisonnable» estimé de 8 à 10 ans).

• **La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.** Pour mémoire, le mandat 2008-2014 a été celui du développement, avec un niveau inédit d'investissement, qui a atteint 53 M€, hors travaux en régie, en 2012 et 2013. Dès 2008, il avait été convenu que cet effort en faveur de l'équipement du territoire avait vocation à rester exceptionnel et qu'il convenait d'amorcer une décroissance progressive de la capacité d'investissement à compter de 2014 (45 M€) puis revenir à un niveau normalisé, fixé à 35 M€.

Après annonce de la baisse des dotations, mais aussi compte tenu de réalisations importantes les années précédentes, ce niveau annuel a été confirmé en 2014 puis ajusté légèrement à la baisse, à 32 M€ par an en BP : cela permet, compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, mais aussi le cas échéant grâce à des recettes exceptionnelles, d'aller au-delà en CA, sans emprunter plus. **Au seul Budget Principal, les dépenses d'équipement se sont montées à 33,4 M€ en 2015, hors travaux en régie, ce qui témoigne de la poursuite de la réalisation des grands équipements structurants, comme des travaux de proximité dans les tranches annuelles, qui se sont montées à 11,6 M€.**

La Ville amorce parallèlement **un mouvement de désendettement, en décalage logique de 2 ans par rapport à l'investissement, avec près de - 2 M€ sur l'encours de dette.**

Le Compte Administratif confirme donc la tenue des objectifs fixés par le Budget Primitif 2015. A ce titre, il est strictement conforme au cadrage de la prospective.

2. Des résultats conformes au cadrage budgétaire

La politique budgétaire de la Ville de Besançon s'inscrit dans le cadre **d'une stratégie budgétaire pluriannuelle**, qui permet de piloter la mise en œuvre du plan de mandat et de vérifier la faisabilité des projets. Elle permet également de préparer les budgets chaque année, en fixant les objectifs nécessaires à la tenue du cadrage et de réaliser un suivi infra-annuel de la situation financière.

Cette stratégie constitue donc un outil indispensable. Elle s'appuie sur plusieurs **indicateurs de pilotage** qui constituent les limites prudentielles, indicatives, du cadrage budgétaire. Le Compte Administratif est la phase budgétaire de référence pour apprécier la tenue de ces indicateurs car il s'appuie sur les réalisations effectives, et non sur des prévisions.

La Ville de Besançon a choisi 3 indicateurs principaux, qui permettent **une vision complète et un pilotage exhaustif, en investissement comme en fonctionnement** :

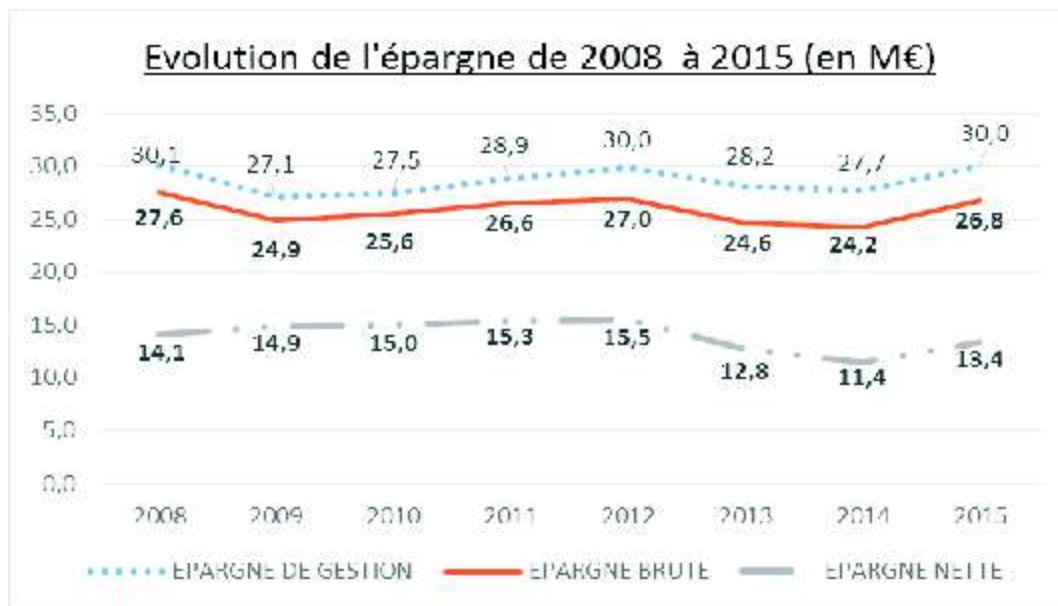
- Tout d'abord, **l'épargne brute**, qui mesure la capacité pour la Collectivité d'autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant : sa limite minimale a été estimée à environ 20 M€.

- La **capacité de désendettement** ensuite, correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser son emprunt : le niveau maximum à ne pas dépasser pour une commune de la taille de Besançon est communément estimé entre 8 et 10 ans.

- Le troisième indicateur, faisant le lien entre les deux précédents, est **l'épargne nette**. Il correspond à l'épargne restant après remboursement du capital de la dette. Il permet de mesurer les ressources nettes dégagées par la collectivité et de dissocier ce qui peut être financé par de l'emprunt nouveau et ce qui constitue des travaux récurrents.

Les résultats du Compte Administratif confirment la stricte tenue de la prospective.

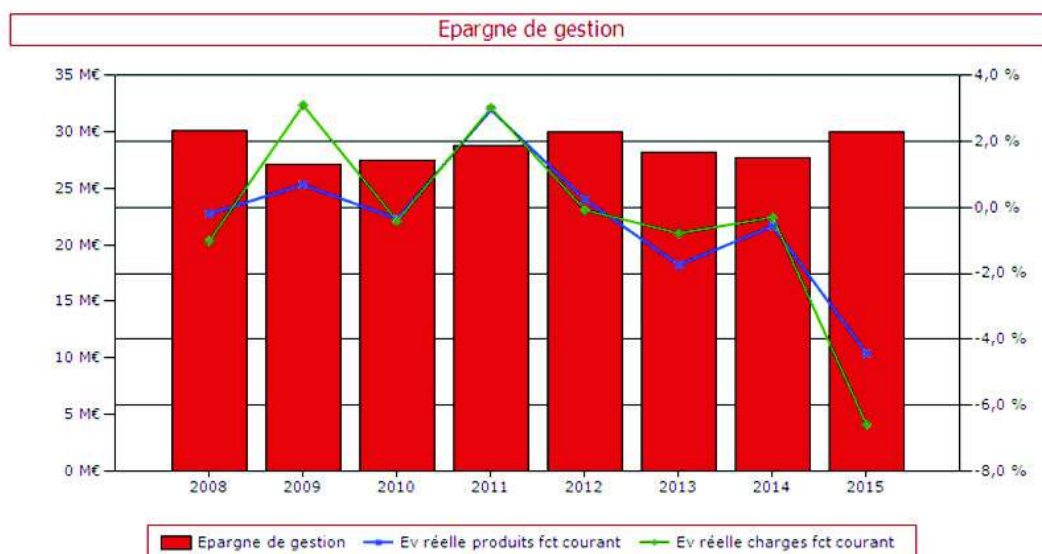
Les graphiques présentés ci-après sont issus du logiciel Regards, développé par Ressources Finances Consultants. S'agissant d'un outil de pilotage et de prospective sur le moyen terme, **les chiffres sont retraités** des cessions (qui sont des recettes ponctuelles dans une analyse de fond, même si elles participent, notamment dans le cas de la Ville où un programme de cessions est mis en œuvre, à l'optimisation des recettes) et des excédents annuels. Les travaux en régie sont également retraités en investissement. **Ils diffèrent donc logiquement des ratios fournis annuellement, y compris dans les résultats ci-après du Compte Administratif 2015.**



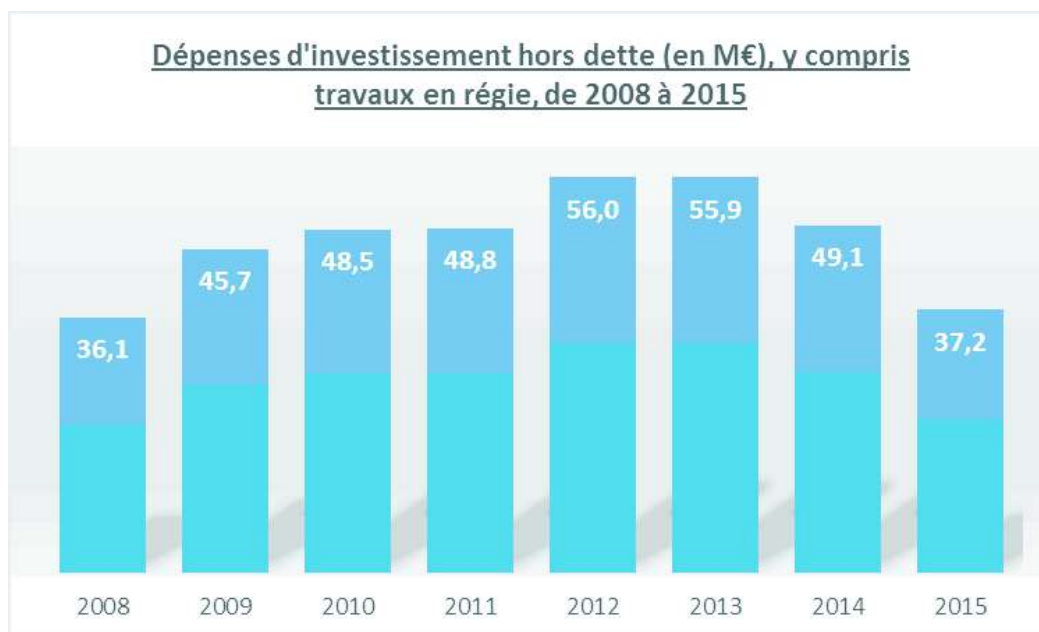
A travers ce graphique, on peut constater que la Ville a su maintenir ses différents niveaux d'épargne tout au long de la période. En 2015, alors même que les recettes de fonctionnement subissent de lourdes contraintes, elle a fait preuve de réactivité pour consolider ses marges et ne pas remettre en cause une sécurité financière acquise de longue date. **En moyenne sur la période 2008-2015, l'épargne brute s'élève à 25,9 M€, ce qui est largement au-delà des objectifs fixés par la prospective.**

Ce résultat a été obtenu sans augmentation de la pression fiscale depuis 2011 (et depuis 2009 pour la taxe d'habitation), **la décision de maintenir strictement les taux communaux de fiscalité directe ayant été reconduite en 2015 pour la quatrième année consécutive.**

Dès lors, depuis 2011, la préservation de l'épargne tient au seul dynamisme naturel des recettes (qui vient limiter en 2015 la diminution globale des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, sous l'effet de la baisse des dotations de l'Etat), ainsi qu'aux efforts réalisés sur le fonctionnement.



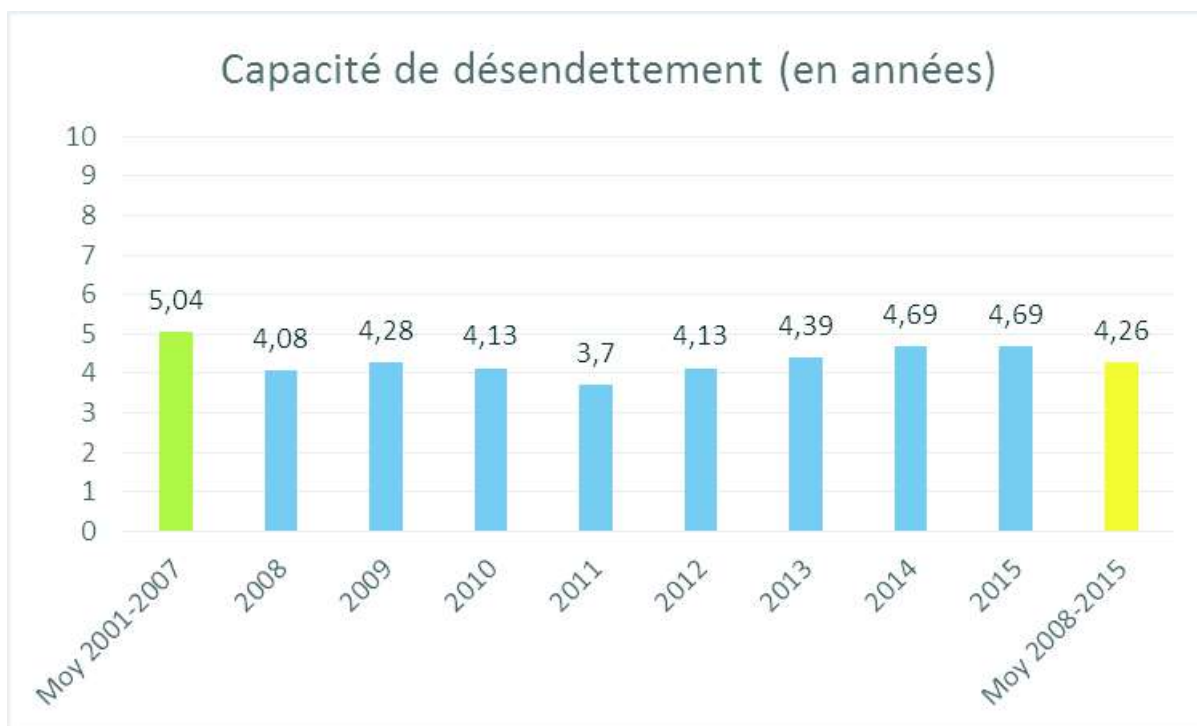
Cette maîtrise du fonctionnement a permis de financer le programme exceptionnel d'investissement tout en limitant l'endettement.



Les chiffres ci-dessus mettent en évidence la stratégie d'effort exceptionnel en investissement sur 2012 et 2013, et le retour progressif en 2014 et 2015 à un niveau dit «normalisé». Il convient de noter que ce niveau 2015 reste encore très élevé.

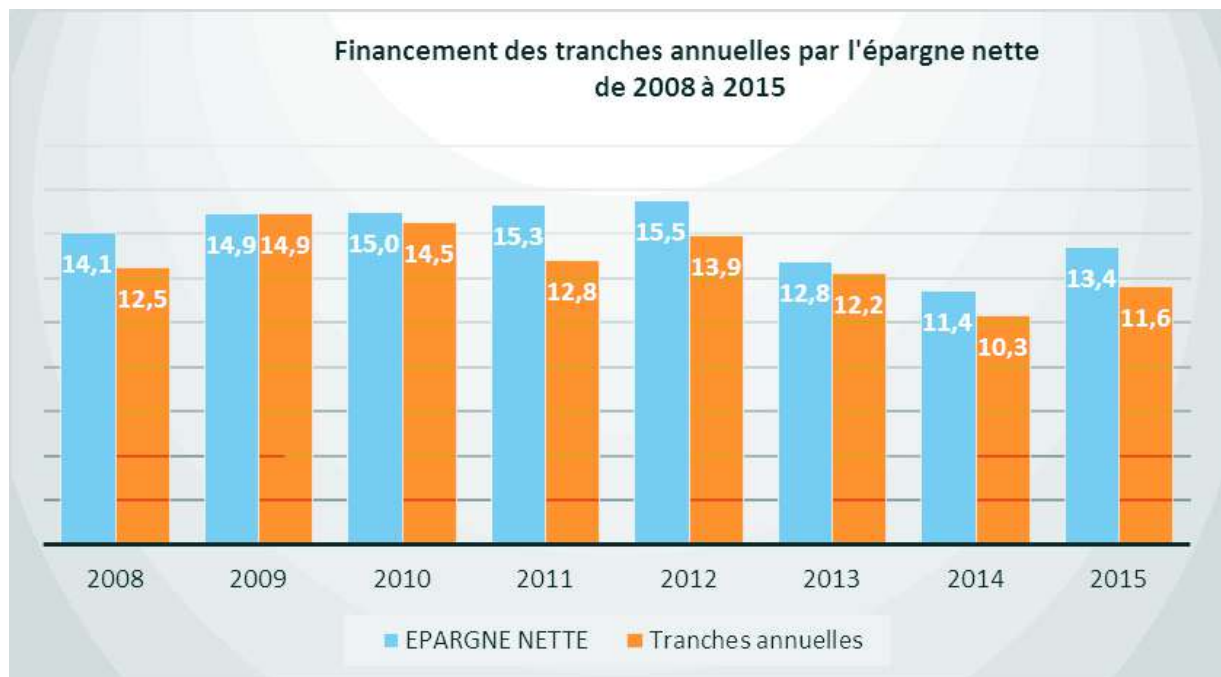
Le seul effort d'équipement s'élève ainsi à 297 € par habitant, y compris travaux en régie sur les dépenses d'équipement directes et indirectes.

Parallèlement, l'emprunt a été strictement maîtrisé.



Si la Ville s'est logiquement réendettée depuis 2008, c'est de façon totalement mesurée, maîtrisée et phasée, comme cela était d'ailleurs prévu dans la stratégie budgétaire, sans remettre en cause sa stabilité financière de long terme : **la capacité de désendettement s'est ainsi établie en moyenne à 4,3 ans sur la période, contre 5,04 ans en moyenne sur le premier mandat. Elle se stabilise en 2015 pour s'établir à 4,7 ans, bien en-deçà des 8 ans maximum.**

Dernier indicateur ou objectif prudentiel de bonne gestion, utilisé pour avoir un aperçu global de la situation financière par rapport à la prospective, l'épargne nette. Sur toute la période, on peut noter au travers du graphe ci-après qu'elle a au moins couvert les travaux récurrents, ce qui a permis de n'emprunter que pour les nouveaux équipements et aménagements, permettant ainsi de répartir la charge sur les générations qui les utiliseront.



La Ville a donc su garder le cap, malgré le bouleversement du paysage des finances publiques, et rester dans le cadrage de sa prospective, tout en poursuivant son action au quotidien et en mettant en œuvre tous ses atouts et ses ressources au service du dynamisme et l'attractivité du territoire, mais aussi de l'emploi et de la croissance.

Les ratios comparatifs avec la moyenne de la strate le confirment.

Il convient là de rappeler que les ratios sont à prendre avec la plus grande précaution, même s'ils sont obligatoirement présentés. Ils dépendent en effet très largement des modes de gestion des communes (régie ou externalisation par exemple), de leur niveau d'intégration intercommunale, du service public rendu à la population. En effet, ces ratios comparent des données qui sont décalées dans le temps : **les ratios 2015 pour la Ville de Besançon sont ainsi comparés avec les chiffres de 2014 des communes de même taille.** Dans le contexte de mutation brutale des finances publiques que les collectivités ont connu entre 2014 et 2015 et le tournant qui s'en est suivi, ce décalage d'une année prend une importance toute particulière.

Par ailleurs, la **tentation d'une lecture simpliste de ces ratios** pourrait être de considérer la dépense publique comme néfaste par essence. **Rappelons que les dépenses de fonctionnement, tout comme les dépenses d'investissement locales, sont productives, les unes de services à la population, les autres d'activité économique et d'emploi.**

Il convient enfin de noter que s'agissant de ratios rapportés au nombre d'habitants, l'évolution de la population peut jouer un rôle important d'une année sur l'autre. C'est le cas pour Besançon, dont la population DGF est passée de 119 862 habitants en 2014 à 120 271 habitants en 2015, ce qui a pour effet de baisser artificiellement les ratios, comme les dépenses d'investissement ou l'épargne brute. Rappelons enfin que ces ratios ne sont pas retraités des changements de périmètre (transferts, mutualisations, modifications de modes de gestion...) ni pour Besançon ni pour les autres communes.

Toutefois, les ratios permettent d'apprécier **la position relative de la Ville au sein de sa strate et d'objectiver la situation financière bisontine par rapport à des communes de même taille.**

En 2015, la situation relative de la Ville n'est pas modifiée et les ratios comparatifs confirment la tenue du cadrage financier. Besançon est **une ville bien gérée, avec une situation financière saine, un fort niveau de service public et un dynamisme persistant de l'investissement.**

	CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (hors travaux en régie)	1 149	1 161	1 212	1 182	1 238	1 209	1 245	1 240	1 260	1 261	1 184	NC
Epargne Brute par habitant (hors excédent et travaux en régie)	224	211	258	215	250	233	249	200	244	184	238	NC

Pour la première fois en 2014, la Ville est en dessous du panel s'agissant des dépenses de fonctionnement par habitant, et ce, malgré la priorité donnée à la régie municipale. Cela tient aux efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, qui ont été anticipés par rapport aux autres villes, permettant ainsi de conserver des moyens d'action pour les budgets à venir, et également dans une moindre mesure aux mouvements de mutualisation effectués, même si l'on peut supposer que ces mouvements interviennent pour la plupart des villes de la strate.

La Ville conserve un niveau d'épargne brute très largement supérieur à la strate : 244 € par habitant en 2014 contre 184 € pour la moyenne des villes, et 238 € par habitant en 2015. La baisse constatée pour Besançon est d'ailleurs principalement due à l'augmentation du nombre d'habitants. On constate une vraie érosion de l'épargne brute pour la strate, qui passe en dessous de son niveau de 2010. Besançon ne suit pas ce mouvement, avec une épargne qui reste supérieure à 2010 (et 2009).

Parallèlement, la Ville a conservé un niveau d'investissement dynamique, malgré la fin de l'effort exceptionnel en 2012 et 2013. Pour permettre la comparaison la plus complète possible, **le ratio ci-dessous reprend les dépenses d'équipement directes et indirectes (subventions d'équipement versées), de manière à neutraliser les problématiques de maîtrise d'ouvrage qui relèvent de choix des villes.**

	CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses d'équipement brut avec subventions d'équipement versées par habitant (tx en régie inclus)	395	261	398	281	459	302	461	333	397	310	297	NC
Encours de la dette au 31/12 par habitant	855	1 005	887	1 002	938	1 016	993	1 059	1 046	1 098	1 028	NC
Capacité de désendettement en années (hors excédent)	4,13	4,86	3,70	4,75	4,13	4,45	4,39	5,43	4,69	6,10	4,69	NC

En investissement, le niveau d'équipement de Besançon en 2014 reste plus élevé que celui de la strate, malgré la baisse progressive selon le rythme prévu dans la prospective de référence après les niveaux exceptionnels du mandat précédent. Pour 2015, le décalage d'un an rend la comparaison inadéquate, la plupart des collectivités ayant diminué leur investissement avec la baisse des dotations. A titre de comparaison, l'étude AMF - La Banque postale estime ainsi à près de 8 % la baisse des dépenses d'investissement des communes entre 2014 et 2015, ce qui porterait pour 2015 de manière schématique le ratio de la strate par habitant à 285 € par habitant, contre 297 € pour Besançon.

Parallèlement, l'encours de dette de la Ville, tout comme la capacité de désendettement, restent en-deçà de celles de la strate, grâce à l'optimisation des autres recettes et un recours maîtrisé à l'emprunt.

Que peut-on finalement retenir des tendances données par les ratios ? Ils témoignent que la santé financière de la Ville, mais aussi son dynamisme sont non seulement bien réels, mais aussi structurels, et que malgré le changement de contexte, les objectifs d'équilibre financier de long terme sont respectés et maîtrisés, avec une résistance et une réactivité avérées aux contraintes externes. Ils apportent la preuve de ce que nous soulignons lors du BP 2016 : la Ville possède des atouts forts, sa capacité d'innovation et d'adaptation, sa culture de gestion et sa santé financière préservée, qui lui permettent de conserver des moyens d'actions en 2016.

II. Les principales réalisations du budget 2015

Au-delà des chiffres, le budget 2015 visait la réalisation avant tout **d'une ambition : celle de rester dans l'action, de promouvoir un territoire toujours plus rayonnant, dynamique, tourné vers l'avenir. Très concrètement, quelles sont les réalisations qui permettent de vérifier que cet objectif a été tenu ?**

1. Les réalisations par politiques publiques

Première approche possible pour analyser les réalisations, celle de la **présentation analytique, pour information, des politiques publiques**. Pour mémoire, cette approche interne à la Ville destinée à compléter les données budgétaires, s'appuie sur la comptabilité par centres de coûts, et donc sert de base aux dialogues de gestion, mais aussi à l'évaluation de la performance. C'est un outil transversal qui permet aussi d'assurer le suivi du plan de mandat.

Pour mémoire, ne figurent pas dans les graphes suivants les réalisations portées par des établissements publics liés à la Ville, mais uniquement le montant des subventions versées par la Ville (ce qui ne représente pas la totalité de leurs budgets). Si l'on prend par exemple le cas du CCAS, cela sous-estime l'importance des actions réalisées. De même, les règles de construction supposent un seul et unique rattachement à une politique publique, alors que les interventions de la Ville ont fréquemment un caractère pluridisciplinaire.

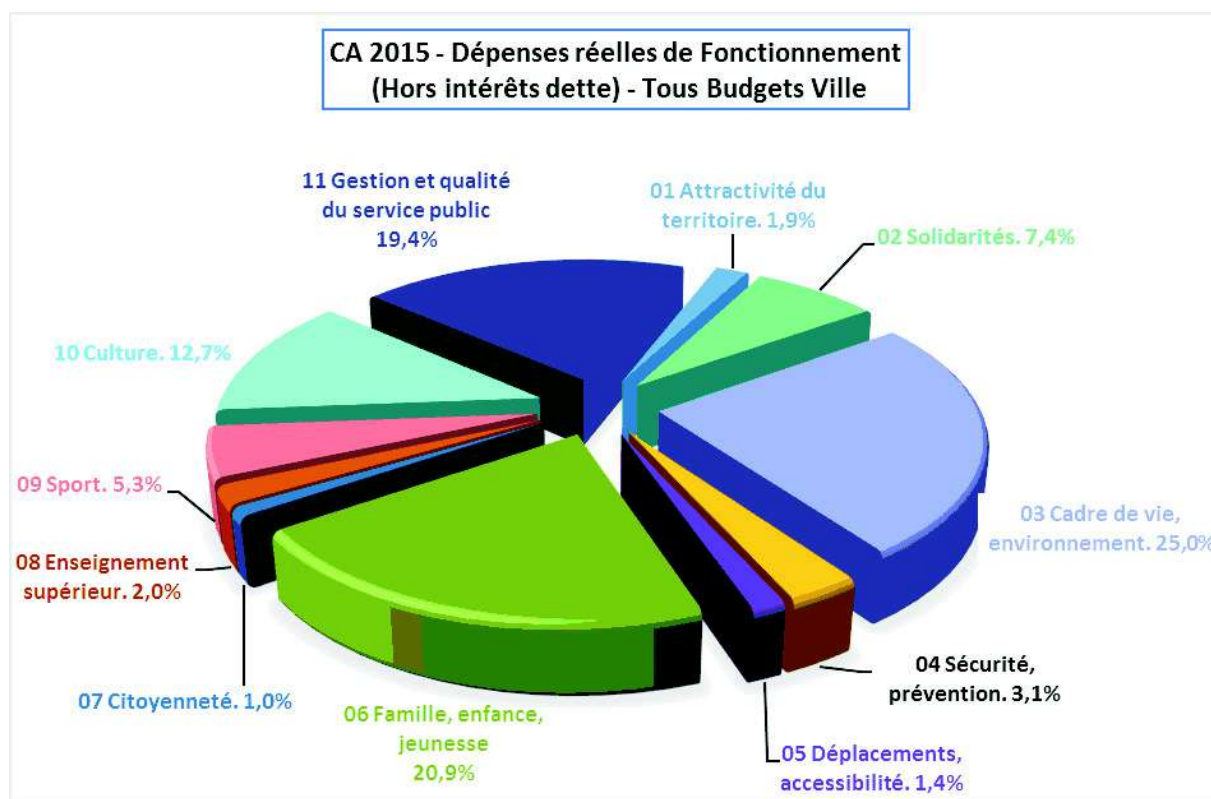
Pour permettre une approche plus exhaustive, les graphes ci-dessous reprennent l'intégralité des budgets de la Ville.

On peut rappeler les 11 politiques municipales :

1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

**CA 2015 - Dépenses réelles de Fonctionnement (hors intérêts dette)
Tous budgets Ville**

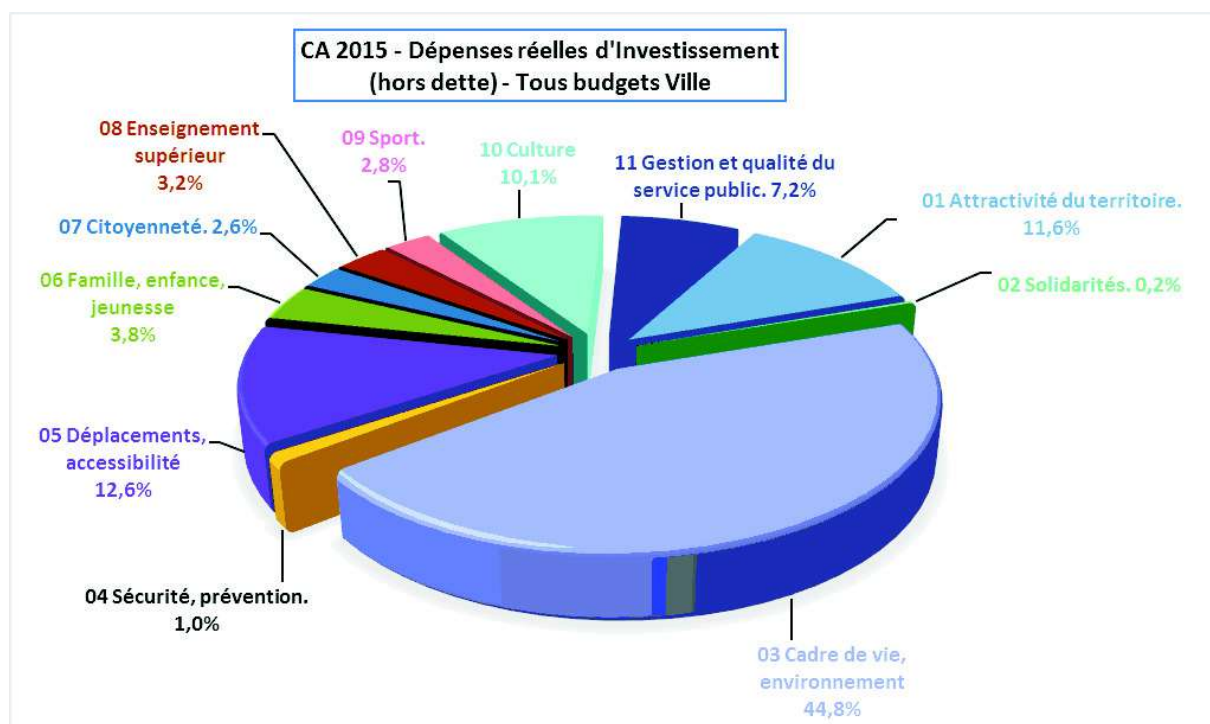
n° PP	Libellé de la politique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire	2 928 087,64 €	1,9 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	11 506 622,05 €	7,4 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	38 655 600,40 €	25,0 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 737 235,17 €	3,1 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 228 986,68 €	1,4 %
06	Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	32 240 589,14 €	20,9 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 493 672,09 €	1,0 %
08	Participer au développement de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	3 021 532,19 €	2,0 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	8 179 775,04 €	5,3 %
10	Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	19 663 842,73 €	12,7 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	29 932 873,62 €	19,4 %
TOTAL :		154 588 817,00 €	100,0 %



En fonctionnement, la présentation des réalisations par politiques publiques fait apparaître les principaux domaines d'intervention qui mobilisent le plus d'effectifs municipaux. Il s'agit de la préservation du cadre de vie et de l'environnement (espaces verts, voirie, eau et assainissement), qui représentent un quart des dépenses de fonctionnement de la collectivité, **soit 38,7 M€**. **La Ville consacre 21 % soit 32,2 M€ à la politique 6 en faveur de la famille, de l'enfance, et de la jeunesse** (éducation, petite enfance, vie des quartiers notamment). Vient ensuite la politique 11 - Gestion et qualité du service public (services fonctionnels, formalités administratives, parc auto et services non ventilés), soit 19 %.

**CA 2015 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette)
Tous budgets Ville**

n° PP	Libellé de la politique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire	5 366 972,77 €	11,56 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	109 490,19 €	0,24 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	20 783 041,53 €	44,75 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	484 551,44 €	1,04 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	5 873 241,31 €	12,65 %
06	Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	1 779 296,94 €	3,83 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 215 429,53 €	2,62 %
08	Participer au développement de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	1 465 486,47 €	3,16 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	1 315 534,85 €	2,83 %
10	Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	4 696 742,32 €	10,11 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	3 349 599,21 €	7,21 %
TOTAL :		46 439 387,00 €	100,00 %

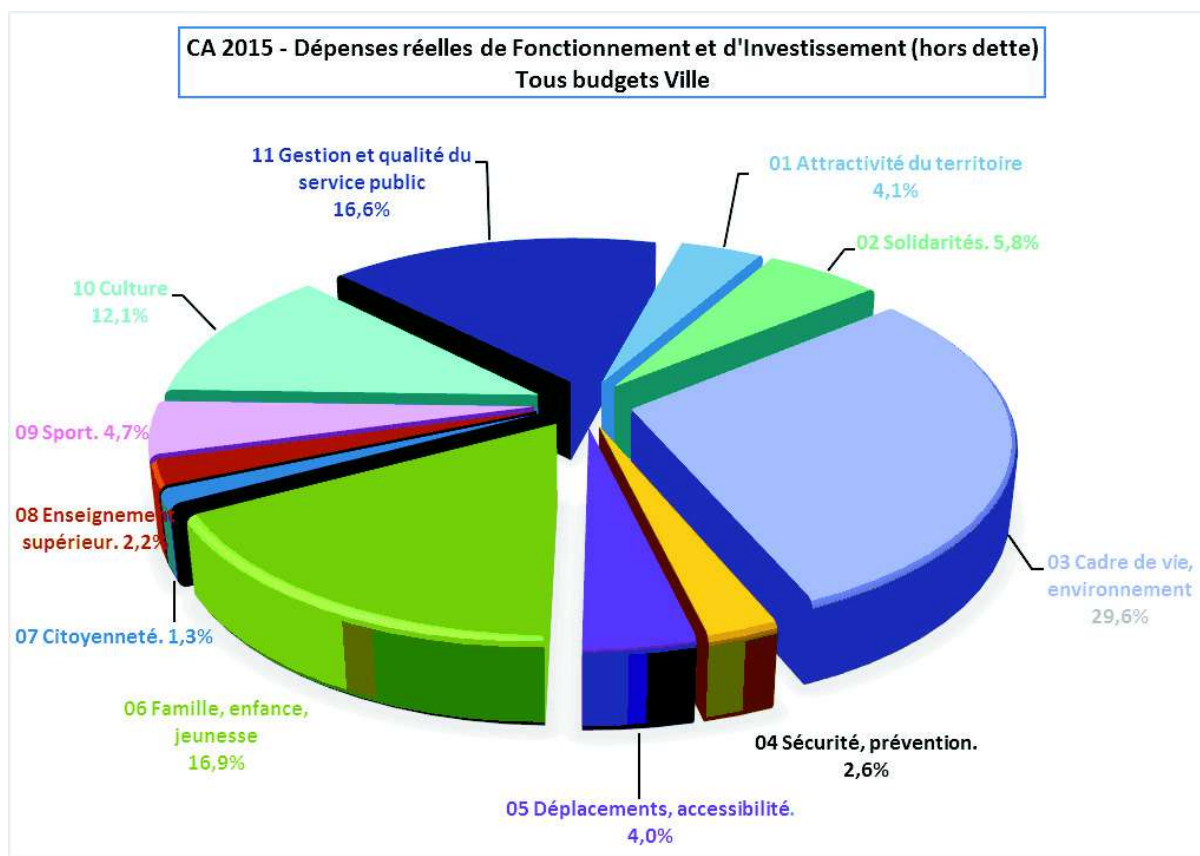


En investissement, la répartition par politique publique évolue de manière plus importante qu'en fonctionnement d'une année sur l'autre, compte tenu des projets en cours.

En 2015, la **politique 3 - Cadre de vie, environnement** reste dominante comme en 2014 : elle regroupe les grands projets d'aménagements urbains, mais également toutes les interventions sur les espaces publics et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. La Ville y a consacré **près de 21 M€ en 2015. 11,3 M€ ont par ailleurs été réalisés en matière d'accessibilité et d'attractivité du territoire, hors politique économique et transports qui relèvent des compétences du Grand Besançon.**

**CA 2015 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement (hors dette)
Tous budgets Ville**

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire	8 295 060	4,1 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	11 616 112	5,8 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	59 438 642	29,6 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	5 221 787	2,6 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	8 102 228	4,0 %
06	Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	34 019 886	16,9 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	2 709 102	1,3 %
08	Participer au développement de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	4 487 019	2,2 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	9 495 310	4,7 %
10	Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	24 360 585	12,1 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	33 282 473	16,6 %
TOTAL :		201 028 203	100,0 %



C'est donc au total plus de 201 M€ qui ont été réalisés par la Ville en 2015 dans ses multiples domaines d'intervention, ce qui représente une force d'action conséquente qui bénéficie à l'ensemble des Bisontins.

2. Les réalisations par grands domaines d'intervention

Pour mémoire, le Budget Primitif s'articulait autour de 4 axes transversaux, qui constituaient l'ancrage des priorités politiques : le développement et l'aménagement urbain ; les politiques sociales, l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté ; la qualité de vie et l'environnement ; la culture, le sport et la proximité.

Quel bilan, un peu plus d'un an après, peut-on tirer des réalisations effectuées ?

2.1 - Le développement et l'aménagement urbain

Les travaux d'accompagnement du Tramway ont été achevés en 2015. 0,2 M€ ont été mobilisés par la Ville au titre de l'accompagnement et des aménagements urbains pour assurer les dernières finitions et 3 M€ sont intervenus sous forme de subvention d'équipement au Grand Besançon. Ce changement en profondeur de l'image de la Ville et de son réseau de transports en site propre se poursuit aujourd'hui avec le démarrage de la future ligne Viotte-Temis réalisée sous maîtrise d'ouvrage Grand Besançon, en lien étroit avec la Ville.

La Ville entend clairement fluidifier les déplacements entre le Centre et les quartiers, tout en encourageant le report modal. **L'aménagement du pôle Viotte** constitue à cet égard un parfait exemple de pôle d'attractivité et d'échanges multimodaux (1,5 M€ versés à la SNCF en 2015). La nouvelle gare constitue un véritable trait d'union entre le Nord bisontin et le cœur de Ville, permettant ainsi des déplacements adaptés au plus grand nombre. En complément, la partie Sud de la gare est amenée à se métamorphoser prochainement avec l'installation du futur pôle tertiaire sur l'ancienne friche Sernam, dont les études sont en cours.

En matière d'aménagement du centre-ville, comment ne pas évoquer l'ouverture du centre commercial des « Passages Pasteur » et de son parking souterrain (2,2 M€ mobilisés en 2015), qui a marqué la vie de notre ville en 2015 ? Ce projet constitue une vraie réussite sur le plan de la fréquentation, qu'il convient aujourd'hui de consolider et marque très clairement une volonté d'insuffler un nouveau dynamisme commercial au cœur de Ville : les « Samedis piétons » y contribuent largement. Le nouvel espace Pasteur a fait l'objet d'un accompagnement important de la commune qui a également procédé à la rénovation des espaces publics connexes au site : 1,6 M€ y ont été consacrés en 2015. **Sur le secteur Battant**, l'opération urbaine du 6 rue de la Madeleine s'est achevée (0,7 M€ mobilisés) et le projet d'aménagement de la Maison du Peuple a débuté (0,1 M€ en 2015). La réflexion sur la mutation du **site Saint-Jacques** s'est poursuivie, avec la réalisation d'études de préparation de cette vaste opération. La construction de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) est bien avancée sur le **secteur Arsenal**, avec une participation de la Ville versée à hauteur de 0,6 M€.

De même, **dans le domaine universitaire**, le projet d'installation du siège de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté s'est concrétisé à la Bouloie et les travaux sur le site de la Maison du Directeur ont débuté après une phase d'études. Cette opération partenariale s'inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020. La Ville a également poursuivi son soutien financier à l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie pour un montant de 0,8 M€.

Certains secteurs urbains ont engagé en 2015 une profonde mutation : c'est notamment le cas du **site des Prés de Vaux** entré dans une phase opérationnelle de démolitions et acquisitions (1,3 M€ ont été mobilisés en 2015), en attendant la déconstruction de la « cathédrale » Rhodiacéta. Sur les **secteurs de Planoise et Clairs-Soleils**, les travaux relevant de l'ancien PRU ont été quasiment achevés (1,1 M€ de dépenses effectuées sur les deux secteurs). Nous préparons déjà la nouvelle phase d'aménagements qui interviendra dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain à Planoise et la Grette sur les prochaines années, et une première phase d'études au titre de la réflexion sur l'aménagement global urbain est intervenue en 2015 à hauteur de 0,2 M€.

2.2 - Les politiques sociales, l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

Les politiques sociales, l'éducation et la jeunesse ont été au cœur de nos préoccupations en 2015. Elles constituent en effet des compétences essentielles pour la Ville de Besançon. Des actions ont été engagées tout au long de l'année dans le but de maintenir des liens forts avec toutes les composantes de la société, qu'il s'agisse du public en difficulté, de la jeunesse, de la famille, des personnes âgées ou en situation de handicap. Si nos moyens financiers ont été effectivement plus contraints en 2015, la Ville a poursuivi son accompagnement aux structures associatives et partenaires afin de préserver le pacte social.

La Ville a notamment maintenu son soutien financier au CCAS à un niveau important dans le cadre du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement conséquente, dont le montant s'est élevé à environ 10 M€. L'année 2015 a été marquée par la constitution du **nouveau projet social au sein du CCAS**. Cette redéfinition des compétences obligatoires et facultatives de la structure a permis de clarifier ses interventions au sein de la Ville et de les coordonner avec les principaux partenaires.

Acteur principal de la mise en place de dispositifs en faveur des populations les plus vulnérables, le CCAS joue un rôle fondamental au sein de la collectivité, que la Ville entend renforcer et optimiser. Ce projet social constitue désormais le cœur d'activités de la structure et met l'accent sur plusieurs thématiques : la solidarité, l'urgence sociale et la lutte contre l'exclusion, d'une part, le soutien à l'autonomie et l'accompagnement du vieillissement, d'autre part.

Les discussions initiées avec le Département pour renforcer les complémentarités entre les dispositifs ont abouti. Plusieurs structures se sont mises en place, notamment le Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25) désormais opérationnel, dans lequel le CCAS a joué un rôle essentiel et le Contrat local de santé. Il convient également de noter le rapprochement entre la Maison des Seniors et la Maison départementale de l'Autonomie ouverte en 2015.

Dans le domaine de l'hébergement d'urgence et de la réinsertion sociale, rappelons que l'Agora, inauguré en septembre 2014 en remplacement du Forum, propose désormais un accompagnement individuel et collectif pour les personnes en voie de réinsertion ou en grande précarité.

La Ville est également intervenue très activement dans **le volet accessibilité pour les personnes handicapées**. Elle a développé et adopté à ce titre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en septembre 2015, afin de disposer d'un document stratégique et pluriannuel des travaux à programmer sur les différents bâtiments publics. La Ville engage régulièrement des travaux de mise aux normes dans ce domaine sur la voirie et les bâtiments (0,2 M€ dépensés en 2015) et elle les accentuera encore dans les années à venir.

En matière d'éducation, la Ville a adopté son Projet Educatif de Territoire (PEDT) en septembre 2015. Cet outil vient renforcer la dynamique mise en place depuis la réforme des rythmes scolaires et détermine les objectifs stratégiques communs à l'ensemble des acteurs de l'éducation sur le territoire jusqu'en 2018. Comme cela avait été annoncé au BP 2015, un effort financier important a été engagé au cours de l'année écoulée (**1,3 M€ nets**) afin de répondre de manière satisfaisante aux exigences de cette réforme. Des dispositifs ont été mis en place, avec notamment les parcours culturels, qui ont impacté 4 100 élèves, ou le sport après l'école.

Des expérimentations numériques ont été menées et les outils ont continué à se déployer au sein des groupes scolaires (tablettes, vidéoprojecteurs,...), dans le cadre notamment des investissements effectués au titre du **cartable numérique** à hauteur de 0,2 M€. La Ville a également poursuivi sa politique d'investissement en faveur de la **rénovation des écoles**, avec un montant global de 0,9 M€ dépensés au titre des tranches annuelles.

S'agissant de la jeunesse et la citoyenneté, l'année 2015 fut marquée, comme chacun le sait, par des événements tragiques au niveau national qui ont profondément mobilisé la population et les élus, provoquant un sursaut républicain sans précédent. A ce titre, plusieurs actions ont été menées pour élaborer un pacte municipal républicain : en coordination avec l'Etat, des rencontres avec les associations de quartiers prioritaires se sont tenues, des échanges d'expérience ont eu lieu avec des jeunes des établissements scolaires, un comité municipal pour la laïcité a été institué afin d'établir une charte de la laïcité, les valeurs de la république et de la citoyenneté ont été introduites dans une déclinaison du Contrat de ville. La culture a également été fortement impliquée par la diffusion des valeurs de tolérance et laïcité en engageant des opérations de sensibilisation à destination des citoyens résidant notamment dans les quartiers les plus éloignés à la culture. Les opérations «le Musée s'invite à Planoise» et la mise en place des parcours culturels en sont de parfaits exemples.

Par ailleurs, en termes **d'emploi et d'insertion**, la Ville, le Grand Besançon et le CCAS ont enclenché en 2015 les procédures de recrutement de jeunes au titre des services civiques, comme la Municipalité s'y était engagée, et proposé un certain nombre de missions (une vingtaine au total en 2015).

D'une manière générale, la politique en faveur de la jeunesse s'est enrichie en 2015, l'accent ayant été clairement mis sur l'éducation, les valeurs de la laïcité et la lutte contre les discriminations, mais aussi **la santé**. **La vie étudiante** a aussi fait l'objet d'une série de mesures destinées à préserver un cadre de vie en adéquation avec les attentes de cette population importante sur Besançon. Citons par exemple les actions menées en faveur de la **lutte contre l'alcoolisation massive**.

2.3 - La qualité de la vie et l'environnement

Besançon possède des atouts indéniables en termes de qualité de vie et d'environnement. La Ville entend préserver ses richesses naturelles, les entretenir et les mettre en valeur afin que chaque habitant puisse en bénéficier : **elles sont également autant de facteurs d'attractivité pour notre territoire.**

Des investissements conséquents en faveur de **la politique environnementale** ont été effectués en 2015, notamment dans le cadre des tranches annuelles. A titre d'illustration, près de 0,5 M€ ont été dépensés dans les actions de biodiversité et liées à l'Agenda 21, les parcs et jardins, l'aménagement des collines et les jardins familiaux. La nouvelle architecture des tranches annuelles mise en place en 2015 a permis de conforter les investissements liés à l'entretien des berges qui nécessitent une attention toute particulière (0,1 M€). Des travaux afférents à la lutte contre les inondations ont été également engagés sur le Centre-Ville, afin de protéger ces espaces contre les crues (0,4 M€).

Dans le domaine énergétique, la Ville a pris part depuis de nombreuses années à la lutte contre le réchauffement climatique, enjeu majeur au niveau mondial, conforté par la COP21. Il est en effet primordial pour une grande ville de se montrer exemplaire et d'encourager les initiatives locales, notamment par l'attribution de subventions sur les équipements en panneaux solaires, et de sensibiliser tous les publics aux économies d'énergie. En lien avec le CCAS, des actions à destination des personnes en situation de précarité énergétique ont été entreprises, l'objectif étant avant tout d'apporter un soutien pratique aux citoyens en les sensibilisant aux gestes éco-citoyens.

Sur le secteur de Planoise, la construction de la **nouvelle chaufferie** s'est concrétisée en 2015 (0,3 M€ consommés en 2015), permettant ainsi de produire et diffuser une chaleur à 85 % renouvelable sur le réseau de chauffage urbain toujours plus consommateur d'énergie avec le développement du CHRU, du pôle santé et du quartier des Hauts du Chazal. Ce lourd investissement permet de maîtriser la facturation aux habitants et soutenir la filière bois locale. Dans le domaine de **l'eau et de l'assainissement**, les travaux de mise en conformité de la station de traitement de l'eau ont été finalisés afin de préserver encore davantage la ressource : 3,6 M€ y ont été consacrés en 2015. De même, la réhabilitation de la station d'épuration de Port Douvot s'est poursuivie avec plus de 1,1 M€ mobilisés.

Enfin, les différentes études et acquisitions se sont poursuivies sur l'écoquartier des Vaïtes (0,1 M€), afin de préparer la phase opérationnelle des travaux d'aménagements. De même, sur le secteur Vauban, l'année 2015 fut consacrée aux dernières études et au diagnostic archéologique afin de permettre les premières démolitions en 2016, l'objectif étant de livrer les premiers logements fin 2017. Ces deux grandes opérations symboliques, initiées sur le mandat précédent, vont changer l'image de ces secteurs et créer de nouveaux espaces de vie tournés vers la protection de l'environnement, le bien vivre ensemble et l'urbanisme durable.

La qualité de la vie, ne l'oublions pas, c'est aussi offrir des services de proximité. Le chantier de la **médiathèque du pôle des Tilleuls sur le secteur Palente-Orchamps** en est une parfaite démonstration. Inaugurée en début d'année 2016 avec un succès indéniable, la majeure partie des travaux a été réalisée en 2015 pour un montant de 0,9 M€.

Par ailleurs, **la tranquillité publique** demeure un domaine sur lequel la Ville se mobilise constamment car il constitue une attente forte de la part des habitants. En témoigne la poursuite du programme de déploiement de la vidéosurveillance (0,4 M€ dépensés en 2015). La Ville a engagé tout au long de l'année 2015 un **programme pour le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique**. En ce sens, 6 postes supplémentaires d'opérateurs de vidéoprotection ont été créés afin d'optimiser le fonctionnement du Centre de Supervision Urbaine. Cela s'est aussi concrétisé par l'augmentation du nombre d'agents de surveillance de la voie publique (embauche de 4 agents ASVP), pour permettre de décharger les agents municipaux de cette fonction, et le renforcement des équipements de la Police Municipale en termes de tasers et de gilets pare-balles. La Ville reste vigilante sur cette thématique essentielle, en confortant parallèlement la prévention, par l'intermédiaire des actions de médiation sur les quartiers (par exemple, avec la réflexion en 2015 sur l'adaptation au nouveau contexte du dispositif des correspondants de nuit), ou par des travaux de proximité afin de sécuriser certains lieux sensibles.

Enfin, **la propreté des espaces publics** constitue un enjeu phare pour la qualité de vie. La Ville s'attache depuis de nombreuses années à dégager des moyens financiers importants au titre des tranches annuelles afin de procéder aux interventions sur la voirie municipale et l'éclairage public. Ces dépenses ont représenté environ 3,8 M€ en 2015, dont 0,6 M€ ont été consacrés **au renouvellement de l'éclairage public** dans différents secteurs, engendrant ainsi des économies d'énergie.

2.4 - La culture, le sport et la proximité

Les politiques culturelles et sportives sont indissociables, tant elles permettent à chacun de s'épanouir personnellement et collectivement : **outils de médiation, de vivre-ensemble, de proximité, mais aussi d'attractivité et de dynamisme de notre territoire**, il s'agit d'enjeux transversaux essentiels. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a constitué une opportunité pour rendre accessible aux plus jeunes les activités sportives ou les parcours culturels. Cette dynamique sera d'ailleurs renforcée en 2016.

En matière d'équipements culturels, le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie s'est poursuivi par l'achèvement des études de programmation et le démarrage d'une phase opérationnelle liée aux premières démolitions (0,3 M€ au CA 2015). La mise en sécurité des locaux du Musée de la Résistance et de la Déportation a débuté, avec des dépenses effectuées à hauteur de 0,1 M€. Un autre événement marquant de l'année fut la reprise en régie de la Citadelle au 1^{er} juillet 2015. Il s'agit maintenant de faire fructifier cette nouvelle synergie et d'optimiser la gestion du site classé UNESCO.

S'agissant de la restauration du patrimoine, plusieurs grands chantiers se sont finalisés en 2015 ou ont débuté. Evoquons tout d'abord la restauration du patrimoine Vauban de la Citadelle et des remparts de la Gare d'Eau. Au total, ce sont plus de 0,9 M€ qui ont été investis en 2015. Ces restaurations, très visibles pour l'ensemble des visiteurs, garantissent aux différents monuments historiques une nouvelle pérennité et une splendeur architecturale retrouvée. Sur ces opérations, il convient de souligner le soutien de l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'ancien CPER 2007/2013, d'ailleurs maintenu dans la génération suivante du Contrat de plan. Une nouvelle étude sanitaire portant sur la globalité du site a été engagée dans le but de poursuivre cette restauration. Par ailleurs, les premières études et travaux ont été effectués à la Tour de la Pelote et l'Hôtel de Ville, suite aux différents sinistres qui ont engendrés des dégâts considérables. Plus de 0,3 M€ y ont été consacrés pour préparer les restaurations complètes en 2016.

Les interventions **dans le domaine sportif** se sont poursuivies en 2015. Les priorités données en faveur du monde amateur et du sport de proximité ont été tenues. Plusieurs grands terrains de jeu ont été livrés à travers la Ville, toujours dans un souci d'équilibrer l'offre entre les différents quartiers. Citons notamment le nouveau stade de rugby des Orchamps ou le terrain synthétique football au Rosemont, qui ont fait l'objet de travaux de finition en 2015. Des aménagements ont été réalisés au niveau des piscines de Chalezeule et de Port Joint, ce qui a permis une ouverture estivale dans de bonnes conditions.

En résumé, **la notion de proximité, dans toutes les valeurs qu'elle recouvre, et toutes ses applications concrètes, a constitué un guide à notre action en 2015**. L'année fut marquée en effet par le maintien à un haut niveau des tranches annuelles. Par ce biais, la Municipalité a souhaité valoriser tous les petits travaux réalisés sur l'ensemble du patrimoine communal et dont les principaux bénéficiaires sont la population, qu'il s'agisse des écoles, des bâtiments socioculturels, des espaces verts et sportifs... L'organisation administrative a connu également de profonds changements orchestrés tout au long de l'année 2015, dans le cadre **des mutualisations de services et transferts de compétences entre la Ville et le Grand Besançon**. Il s'agit avant tout de répondre du mieux possible aux attentes des usagers et aux besoins du territoire, en renforçant la cohérence des interventions et leur efficacité.

III. Les données budgétaires du Compte Administratif 2015

1. Les résultats du Budget Général

BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET

	2014			2015		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	55 234 035,44	33 654 259,48	14 124 576,04	43 893 178,13	26 283 862,11	13 000 344,56
Fonctionnement	182 721 030,25	188 368 146,24	0,00	175 392 355,70	179 556 553,66	0,00
	237 955 065,69	222 022 405,72	14 124 576,04	219 285 533,83	205 840 415,77	13 000 344,56
<i>Gestion active dette</i>	22 538 894,00	14 797 668,00	0,00	19 110 034,00	13 017 335,00	0,00
<i>Autofinancement N-1</i>	17 816 285,08	17 816 285,08	0,00	15 503 105,07	15 503 105,07	0,00
BUDGET PRINCIPAL	278 310 244,77	254 636 358,80	14 124 576,04	253 898 672,90	234 360 855,84	13 000 344,56
Investissement	2 347 208,46	1 049 180,91	648 860,83	6 795 202,04	2 356 090,86	2 350 860,00
Fonctionnement	11 056 900,33	11 137 508,73	0,00	11 604 680,59	12 144 233,51	0,00
	13 404 108,79	12 186 689,64	648 860,83	18 399 882,63	14 500 324,37	2 350 860,00
<i>Autofinancement N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAU	13 404 108,79	12 186 689,64	648 860,83	18 399 882,63	14 500 324,37	2 350 860,00
Investissement	3 267 468,89	2 114 274,39	594 543,00	4 109 859,93	1 940 810,41	1 126 398,00
Fonctionnement	11 330 095,19	11 302 010,26	0,00	11 726 339,17	12 263 013,08	0,00
	14 597 564,08	13 416 284,65	594 543,00	15 836 199,10	14 203 823,49	1 126 398,00
<i>Autofinancement N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT	14 597 564,08	13 416 284,65	594 543,00	15 836 199,10	14 203 823,49	1 126 398,00
Investissement	215 101,29	215 101,29	0,00	159 812,15	159 812,15	0,00
Fonctionnement	568 754,00	514 138,72	0,00	558 537,00	546 068,83	0,00
	783 855,29	729 240,01	0,00	718 349,15	705 880,98	0,00
FORÊTS	783 855,29	729 240,01	0,00	718 349,15	705 880,98	0,00
Investissement	66 199,00	0,00	66 199,00	66 199,00	0,00	0,00
Fonctionnement	92 292,49	26 093,95	66 198,54	66 198,80	66 198,80	0,00
	158 491,49	26 093,95	132 397,54	132 397,80	66 198,80	0,00
ZA CHAMPS-MONTANTS	158 491,49	26 093,95	132 397,54	132 397,80	66 198,80	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	216 844,80	3 957,80	212 887,00	212 887,00	0,00	212 887,00
	216 844,80	3 957,80	212 887,00	212 887,00	0,00	212 887,00
ZA EDISON	216 844,80	3 957,80	212 887,00	212 887,00	0,00	212 887,00
Investissement	16 286 967,78	11 722 737,29	4 402 439,92	5 363 687,92	1 713 048,47	3 668 054,98
Fonctionnement	2 763 728,69	2 768 856,20	0,00	3 050 065,30	3 028 120,42	0,00
	19 050 696,47	14 491 593,49	4 402 439,92	8 413 753,22	4 741 168,89	3 668 054,98
CHAUFFAGE URBAIN	19 050 696,47	14 491 593,49	4 402 439,92	8 413 753,22	4 741 168,89	3 668 054,98
Investissement	39 361,92	39 302,76	0,00	62 332,92	61 403,91	0,00
Fonctionnement	500 791,87	466 357,84	0,00	423 648,09	370 434,68	0,00
	540 153,79	505 660,60	0,00	485 981,01	431 838,59	0,00
ARCHEO. PREVENTIVE	540 153,79	505 660,60	0,00	485 981,01	431 838,59	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	502 574,00	6 674,00	495 900,00	495 900,00	0,00	495 900,00
	502 574,00	6 674,00	495 900,00	495 900,00	0,00	495 900,00
ZA MADELEINE BRES	502 574,00	6 674,00	495 900,00	495 900,00	0,00	495 900,00
Investissement	22 222 307,34	15 140 596,64	5 712 042,75	16 557 073,96	6 231 165,80	7 145 312,98
Fonctionnement	27 031 981,37	26 225 397,50	774 985,54	28 138 255,95	28 418 069,32	708 787,00
	49 254 288,71	41 365 994,14	6 487 028,29	44 695 329,91	34 649 235,12	7 854 099,98
<i>Autofinancement N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGETS ANNEXES	49 254 288,71	41 365 994,14	6 487 028,29	44 695 329,91	34 649 235,12	7 854 099,98
Investissement	77 456 342,78	48 794 856,12	19 836 618,79	60 450 252,09	32 515 027,91	20 145 657,54
Fonctionnement	209 753 011,62	214 593 543,74	774 985,54	203 530 611,65	207 974 622,99	708 787,00
	287 209 354,40	263 388 399,86	20 611 604,33	263 980 863,74	240 489 650,89	20 854 444,54
<i>Gestion active dette</i>	22 538 894,00	14 797 668,00	0,00	19 110 034,00	13 017 335,00	0,00
<i>Autofinancement N-1</i>	17 816 285,08	17 816 285,08	0,00	15 503 105,07	15 503 105,07	0,00
BUDGET GENERAL	327 564 533,48	296 002 352,94	20 611 604,33	298 594 002,81	269 010 090,96	20 854 444,54

BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET

	2014			2015		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	78 321 983,44	59 400 394,80	14 949 027,13	67 971 311,13	48 330 386,88	17 611 597,47
Fonctionnement	159 633 082,25	153 554 724,13	0,00	151 314 222,70	144 664 838,10	0,00
	237 955 065,69	212 955 118,93	14 949 027,13	219 285 533,83	192 995 224,98	17 611 597,47
<i>Gestion active dette</i>	22 538 894,00	14 797 668,00	0,00	19 110 034,00	13 017 335,00	0,00
<i>Autofinancement N-1</i>	17 816 285,08	17 816 285,08	0,00	15 503 105,07	15 503 105,07	0,00
BUDGET PRINCIPAL	278 310 244,77	245 569 072,01	14 949 027,13	253 898 672,90	221 515 665,05	17 611 597,47
Investissement	4 481 075,46	2 783 164,03	1 238 108,04	9 041 308,04	5 707 376,80	2 742 898,68
Fonctionnement	7 061 136,00	6 673 494,81	0,00	7 217 791,00	6 691 747,64	0,00
	11 542 211,46	9 456 658,84	1 238 108,04	16 259 099,04	12 399 124,44	2 742 898,68
<i>Autofinancement N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAU	11 542 211,46	9 456 658,84	1 238 108,04	16 259 099,04	12 399 124,44	2 742 898,68
Investissement	6 677 904,89	4 625 709,34	1 573 416,93	7 617 616,93	5 663 729,30	1 489 996,25
Fonctionnement	6 699 653,00	6 397 072,21	0,00	6 803 953,00	6 582 878,00	0,00
	13 377 557,89	11 022 781,55	1 573 416,93	14 421 569,93	12 256 607,30	1 489 996,25
<i>Autofinancement N-1</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT	13 377 557,89	11 022 781,55	1 573 416,93	14 421 569,93	12 256 607,30	1 489 996,25
Investissement	314 712,29	156 144,95	14 873,34	285 491,15	65 173,30	104 916,17
Fonctionnement	469 143,00	413 282,91	0,00	432 858,00	419 854,71	0,00
	783 855,29	569 427,86	14 873,34	718 349,15	485 028,01	104 916,17
FORÊTS	783 855,29	569 427,86	14 873,34	718 349,15	485 028,01	104 916,17
Investissement	66 199,00	0,00	66 199,00	66 199,00	0,00	0,00
Fonctionnement	61 249,12	0,00	61 249,12	0,00	0,00	0,00
	127 448,12	0,00	127 448,12	66 199,00	0,00	0,00
<i>Déficit d'investissement</i>	31 043,37	31 043,37	0,00	4 949,42	4 949,42	0,00
ZA CHAMPS-MONTANTS	158 491,49	31 043,37	127 448,12	71 148,42	4 949,42	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	111 673,82	0,00	111 673,82	111 673,82	0,00	111 673,82
	111 673,82	0,00	111 673,82	111 673,82	0,00	111 673,82
<i>Déficit d'investissement</i>	105 170,98	105 170,98	0,00	101 213,18	101 213,18	0,00
ZA EDISON	216 844,80	105 170,98	111 673,82	212 887,00	101 213,18	111 673,82
Investissement	13 346 586,10	10 639 454,57	2 704 405,69	4 395 470,69	2 883 616,36	1 511 046,85
Fonctionnement	462 720,00	350 287,70	0,00	446 374,00	419 363,49	0,00
	13 809 306,10	10 989 742,27	2 704 405,69	4 841 844,69	3 302 979,85	1 511 046,85
<i>Déficit d'investissement</i>	2 794 921,40	2 794 921,40	0,00	1 200 325,48	1 200 325,48	0,00
CHAUFFAGE URBAIN	16 604 227,50	13 784 663,67	2 704 405,69	6 042 170,17	4 503 305,33	1 511 046,85
Investissement	61 915,92	450,42	0,00	82 396,92	1 097,57	0,00
Fonctionnement	478 237,87	383 982,17	0,00	403 584,09	350 372,19	0,00
ARCHEO. PREVENTIVE	540 153,79	384 432,59	0,00	485 981,01	351 469,76	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	143 191,83	9 942,50	133 249,33	133 249,33	6 827,08	126 422,25
	143 191,83	9 942,50	133 249,33	133 249,33	6 827,08	126 422,25
<i>Déficit d'investissement</i>	359 382,17	359 382,17	0,00	362 650,67	362 650,67	0,00
ZA MADELEINE BRES	502 574,00	369 324,67	133 249,33	495 900,00	369 477,75	126 422,25
Investissement	24 948 393,66	18 204 923,31	5 597 003,00	21 488 482,73	14 320 993,33	5 848 857,95
Fonctionnement	15 487 004,64	14 228 062,30	306 172,27	15 549 483,24	14 481 043,11	238 096,07
	40 435 398,30	32 432 985,61	5 903 175,27	37 037 965,97	28 802 036,44	6 086 954,02
<i>Autofinancement + déficit</i>	3 290 517,92	3 290 517,92	0,00	1 669 138,75	1 669 138,75	0,00
BUDGETS ANNEXES	43 725 916,22	35 723 503,53	5 903 175,27	38 707 104,72	30 471 175,19	6 086 954,02
Investissement	103 270 377,10	77 605 318,11	20 546 030,13	89 459 793,86	62 651 380,21	23 460 456,42
Fonctionnement	175 120 086,89	167 782 786,43	306 172,27	166 863 705,94	159 145 881,21	238 096,07
	278 390 463,99	245 388 104,54	20 852 202,40	256 323 499,80	221 797 261,42	23 698 551,49
<i>Gestion active dette</i>	22 538 894,00	14 797 668,00	0,00	19 110 034,00	13 017 335,00	0,00
<i>Autofinancement + déficit</i>	21 106 803,00	21 106 803,00	0,00	17 172 243,82	17 172 243,82	0,00
BUDGET GENERAL	322 036 160,99	281 292 575,54	20 852 202,40	292 605 777,62	251 986 840,24	23 698 551,49

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

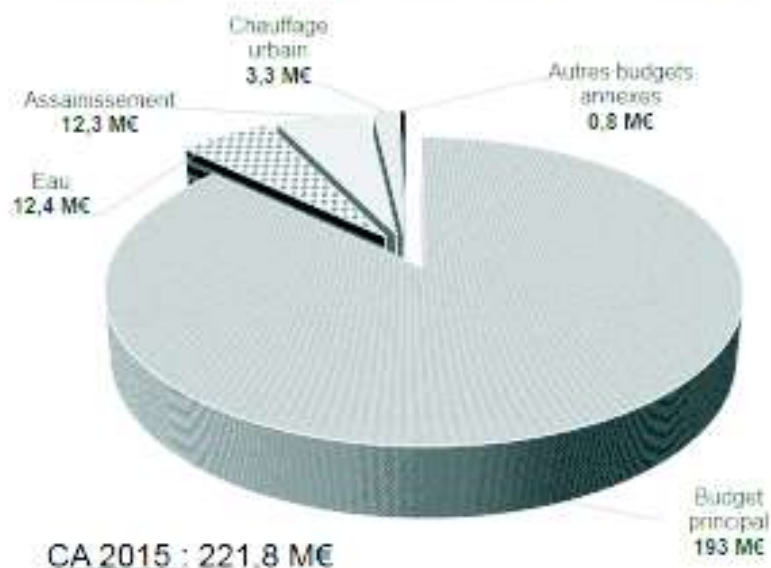
	PRINCIPAL		Eau		Assainissement		Chauffage Urbain		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015	CA 2014	CA 2015
Emprunts	17 981 121	11 340 000	0	1 700 000	0	700 000	9 500 000	9 867 714	0	0	0	0	0	0	8 500 000	3 387 714	27 481 121	14 627 714
Subventions	6 970 485	6 914 728	239 033	66 614	1 857 711	261 820	516 126	333 657	0	0	0	0	0	0	940 870	662 091	7 911 356	7 576 819
FCTVA	6 123 543	3 757 632	0	0	0	0	0	0	0	0	3 124	71	0	0	3 124	71	6 126 667	3 757 703
Autofinancement des services	-834 411	682 850	541 757	555 789	568 241	339 137	0	0	0	0	0	0	0	0	1 125 998	894 928	1 91 587	1 777 778
Solde reports	0	0	288 087	33 458	1 344 322	639 738	0	0	215 101	159 812	36 179	61 333	0	0	1 693 859	894 339	1 883 689	894 339
Autres recettes	3 513 522	3 488 652	204	230	0	117	1 706 611	391 677	0	0	0	0	0	0	1 706 611	392 024	5 220 437	3 880 676
Investissement	33 654 260	26 283 862	1 049 181	2 366 091	2 114 274	1 940 610	11 722 737	1 713 048	215 101	169 812	39 303	61 404	0	0	16 140 596	6 231 165	48 794 856	32 616 027
Fiscalité directe	77 005 421	79 818 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 005 421	79 818 602
Fiscalité indirecte	11 702 771	13 628 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 702 771	13 628 698
Fiscalité reversée	13 810 065	8 543 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 810 065	8 543 745
Fiscalité	103 418 257	102 391 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 418 257	102 391 635
Dotations Etat	40 787 909	37 555 888	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 787 909	37 555 888
Subventions non financières	8 181 886	8 021 225	14 108	15 326	1 352 364	1 094 163	0	0	257 900	348 202	14 200	191 301	8 674	0	1 845 246	1 647 082	9 827 112	9 669 307
Produits services et prestations	18 824 774	15 627 692	9 091 208	9 973 579	8 673 514	9 857 107	0	0	250 047	197 804	211 690	117 646	0	66 139	18 228 459	20 012 535	37 051 233	35 640 227
Autres recettes	9 062 680	7 414 944	170 295	14 545	56 126	97 114	1 008 618	1 121 065	6 192	1 973	876	1 393	0	0	1 243 107	1 289 090	10 805 787	8 651 034
Résultat N-1	8 112 660	8 545 263	1 851 897	2 140 794	1 220 006	1 414 629	1 759 033	1 907 065	0	0	239 532	59 895	30 052	0	5 110 586	5 522 363	13 223 248	14 067 832
Fonctionnement	189 368 146	179 656 663	11 137 508	12 144 234	11 302 010	12 263 013	2 769 657	3 028 120	514 139	546 069	465 358	370 436	36 726	66 199	26 226 396	28 418 070	214 693 544	207 874 623
Sous total	222 022 406	205 640 415	12 196 689	14 500 325	13 416 284	14 203 623	14 491 394	4 741 168	729 240	705 881	505 661	431 839	36 726	66 199	41 366 994	34 649 235	263 398 400	240 489 650
Gestion active de la dette	14 797 868	13 017 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 797 868	13 017 335
Autofinancement de N-1	17 818 285	15 503 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 818 285	15 503 105
TOTAL	254 636 369	234 360 665	12 196 689	14 500 325	13 416 284	14 203 623	14 491 394	4 741 168	729 240	705 881	505 661	431 839	36 726	66 199	41 366 994	34 649 235	295 002 353	269 010 090

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondés à l'euro)

	PRINCIPAL		Eau		Assainissement		Chauffage Urbain		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015	CA.2014	CA.2015
Dépenses d'équipement	30 343 324	25 651 089	2 071 254	4 971 063	3 268 983	4 290 615	10 289 145	2 187 423	141 207	49 914	450	1 068	0	0	15 751 039	11 509 114	48 094 363	37 160 183
Subventions équipement	14 713 731	7 774 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 713 731	7 774 087
Equipement	45 057 055	33 425 156	2 071 254	4 971 063	3 268 983	4 290 615	10 289 145	2 187 423	141 207	49 914	450	1 068	0	0	15 751 039	11 509 114	62 808 094	44 934 270
Dettes en capital	12 828 163	13 400 114	711 810	735 314	1 356 726	1 364 114	3 70 310	696 193	14 938	15 269	0	0	0	0	2 453 684	2 811 680	15 282 047	16 211 994
Autres dépenses	1 515 177	1 505 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 515 177	1 505 117
Investissement:	59 400 385	48 330 387	2 783 164	5 707 377	4 625 708	5 653 729	10 639 455	2 883 616	156 145	65 173	450	1 068	0	0	18 204 923	14 320 924	77 605 318	62 651 361
Personnel	88 519 332	83 796 097	2 841 712	2 885 874	2 228 900	2 278 028	0	0	243 275	253 968	313 600	252 269	0	0	5 427 577	5 470 159	89 946 909	88 265 256
Subventions	24 150 962	21 046 900	13 726	11 136	34 640	38 000	0	0	0	0	0	0	0	0	48 566	49 136	24 199 548	21 066 036
Autres dépenses	40 884 410	39 616 841	4 018 067	3 994 738	4 133 632	4 276 650	350 268	419 363	170 008	165 887	70 292	88 063	9 943	6 627	8 751 920	8 961 748	49 636 330	48 776 588
Fonctionnement	153 454 724	144 664 838	6 873 495	6 691 748	6 397 072	6 932 878	350 268	419 363	413 283	419 895	383 982	350 372	9 943	6 627	14 228 063	14 481 043	167 762 787	159 145 881
Sous total	212 955 719	192 995 225	9 456 659	12 399 125	11 022 781	12 256 607	10 989 743	3 302 979	569 428	465 048	394 432	351 470	9 943	6 627	32 432 986	29 602 037	245 386 105	221 797 262
Gestion active de la dette	14 797 668	13 017 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 797 668	13 017 235
Solde investissement reporté	17 816 285	15 503 105	0	0	0	0	2 794 921	1 200 325	0	0	0	0	4 95 597	4 68 913	3 290 518	1 668 138	21 106 903	17 172 243
TOTAL	245 589 072	221 516 665	9 456 659	12 399 125	11 022 781	12 256 607	13 784 664	4 503 304	569 428	485 048	394 432	351 470	505 540	476 840	35 723 504	30 471 175	281 202 578	261 968 840

Dépenses réelles du budget général

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements N-1)



Budget général

Evolution entre CA 2014 et CA 2015

CA 2014 : 245,4 M€		CA 2015 : 221,8 M€		
60,8 M€	44,9 M€	Equipment	-15,9 M€ / -26,1 %	
16,8 M€	17,7 M€	Dette capital et divers	+0,9 M€ / +5,5 %	
14,2 M€	14,5 M€	Fonctionnement budgets annexes	+0,3 M€ / +1,8 %	
153,6 M€	144,7 M€	Fonctionnement budget principal	-8,9 M€ / -5,8 %	

Les réalisations du Compte Administratif 2015 s'élèvent, pour le budget général, opérations réelles uniquement, à 269,0 M€ en recettes (et 20,9 M€ de restes à réaliser) et 252,0 M€ en dépenses (et 23,7 M€ de restes à réaliser).

Hors gestion active de la dette et affectation du résultat (opérations équilibrées en dépenses et en recettes), les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 221,8 M€, en baisse de 23,6 M€ par rapport au Compte Administratif 2014 (245,4 M€) retraité du Budget Service de Soins Aux Personnes Agées transféré au Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2015.

La baisse constatée par rapport à 2014 s'explique principalement par la diminution des dépenses d'équipement (y compris les subventions d'équipement) qui concerne le budget principal pour 11,6 M€ et les budgets annexes pour 4,3 M€. Comme nous l'avons indiqué au budget primitif 2015, cette diminution est la conséquence d'un double mouvement : la suite logique de l'achèvement d'une série de grandes opérations inscrites et programmées pour l'essentiel sur la période 2010-2014 et un choix budgétaire destiné à accompagner l'adaptation de la structure du budget aux contraintes résultant de la baisse des recettes. La baisse des dépenses de fonctionnement (principalement sur le budget principal) provient essentiellement des changements de périmètre intervenus en début d'année 2015 comme notamment les mutualisations de services.

Les dépenses réelles du budget principal (hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de n-1) s'établissent à 193 M€ (87 % du total), et celles des budgets annexes à 28,8 M€.

• **Si les dépenses réelles de fonctionnement des budgets annexes sont en légère hausse (+ 0,3 M€), celles du budget principal sont en baisse de 8,9 M€ du fait notamment de changements de périmètre intervenus d'un exercice à l'autre (7,3 M€) mais également grâce à des efforts de gestion initiés dès la préparation du Budget Primitif 2015, et tenus tout au long de l'année.**

Les dépenses de personnel 2015 retraitées de la reprise de la Citadelle en régie, de l'impact des mutualisations et de la réforme des rythmes scolaires en année pleine évoluent en-deçà de 1 % par rapport au compte administratif 2014. La baisse constatée au titre des subventions (3,1 M€) est due pour une part à l'abandon sur un semestre de l'aide annuelle au fonctionnement à l'Etablissement Public de la Citadelle (- 1,6 M€) et le transfert à l'Agglomération de subventions dans le cadre des mutualisations et des transferts de compétences (- 0,4 M€). Le poste retraité des autres dépenses comprenant pour partie les dépenses contraintes et les intérêts de la dette est contenu d'un exercice à l'autre (- 2,5 %).

• Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au total à 208 M€ sur le budget général contre 214,6 M€ en 2014. Si elles baissent sur le budget principal, notamment en raison des changements de périmètre et des baisses de dotations, elles progressent de 2,2 M€ sur les budgets annexes dont 1,8 M€ au titre des ventes de produits de service et du domaine.

En investissement, les dépenses ont été réalisées en 2015 à hauteur de 62,6 M€ (48,3 M€ pour le budget principal et 14,3 M€ pour les budgets annexes).

Les seules dépenses d'équipement (dépenses directes, indirectes et participations) se montent à 44,9 M€, soit près de 72 % du total des dépenses d'investissement. Si on y ajoute les travaux en régie comptabilisés au cours de l'exercice, elles représentent 48 M€. Hors baisse constatée sur le budget chauffage urbain (fin des travaux de construction de la nouvelle chaufferie), les dépenses d'équipement des autres budgets annexes augmentent sensiblement par rapport à 2014 de 3,8 M€ (dont + 2,9 M€ sur le budget annexe de l'Eau).

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé tous budgets confondus à 16,2 M€, soit une augmentation de près de 1 M€ par rapport au CA 2014.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 32,5 M€ et sont en baisse de 16,3 M€. Le recours à l'emprunt connaît la plus forte baisse liée d'une part, au redimensionnement des dépenses d'équipement sur le budget principal (après l'effort exceptionnel des années 2012-2013) et d'autre part, à la fin de la construction de la nouvelle chaufferie sur le budget annexe concerné. Avec 14,6 M€ de recours à l'emprunt en 2015 tous budgets confondus, la part d'équipement financée par emprunt s'établit à 32,6 % contre 45,2 % en 2014.

2. Les résultats du Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Amendes de police	1 149 945.00	1 149 945.00	100.00%	
TLE - Taxe d'aménagement	782 106.00	916 069.62	117.13%	
FCTVA	3 700 000.00	3 757 632.22	101.56%	
Emprunts	24 190 878.00	11 240 000.00	46.46%	8 900 000.00
Subventions d'équipement	8 016 278.04	6 914 728.02	86.26%	2 281 184.56
Avances, créances	150 000.00			150 000.00
Produits de cessions d'immobilisations	3 518 160.00			1 669 160.00
Autofinancement des reports de N-1	882 850.01	882 850.01	100.00%	
Autres recettes d'investissement	1 502 961.08	1 422 637.24	94.66%	
SOUS-TOTAL	43 893 178.13	26 283 862.11	59.88%	13 000 344.56
Gestion active de la dette	19 110 034.00	13 017 335.00	68.12%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	15 503 105.07	15 503 105.07	100.00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	78 506 317.20	54 804 302.18	69.81%	13 000 344.56
<i>Fiscalité directe</i>	<i>78 653 050.00</i>	<i>79 818 892.00</i>	<i>101.48%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	2 047 700.00	1 929 197.54	94.21%	
Taxe de séjour	375 000.00	329 050.28	87.75%	
Taxe sur les jeux	1 560 000.00	1 595 899.94	102.30%	
Divers droits d'occupation du domaine public	618 500.00	606 507.23	98.06%	
Droits de stationnement	4 799 500.00	4 600 427.06	95.85%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 100 000.00	3 762 642.07	121.38%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	300 000.00	694 314.73	231.44%	
Divers impôts et taxes	110 000.00	110 859.86	100.78%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>12 910 700.00</i>	<i>13 628 898.71</i>	<i>105.56%</i>	
Attribution de compensation	7 270 932.00	7 227 347.52	99.40%	
Dotations de solidarité communautaire	1 702 698.00	1 716 397.00	100.80%	
<i>Fiscalité reversée par la CAGB</i>	<i>8 973 630.00</i>	<i>8 943 744.52</i>	<i>99.67%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	100 537 380.00	102 391 535.23	101.84%	
Dotations forfaitaire	24 748 531.00	24 748 531.00	100.00%	
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 210 811.00	6 210 811.00	100.00%	
Dotations Nationales de Péréquation	1 246 455.00	1 246 455.00	100.00%	
Dotations Générale de Décentralisation	1 121 882.00	1 121 882.00	100.00%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	4 064 144.00	4 061 628.00	99.94%	
D.G.F. permanents syndicaux	104 420.00	106 311.01	101.81%	
Dotations Spéciales Instituteurs	5 616.00	8 424.00	150.00%	
Dotations de recensement	26 810.00	26 696.00	99.57%	
Dotations pour les titres sécurisés	25 150.00	25 150.00	100.00%	
Dotations de l'Etat	37 553 819.00	37 555 888.01	100.01%	
Etat	1 106 714.00	1 099 002.22	99.30%	
Régions	46 400.00	59 089.35	127.35%	
Départements (dont FDTP)	379 500.00	436 764.56	115.09%	
Communes	55 440.00	34 109.00	61.52%	
Groupements de collectivités	5 000.00	13 500.00	270.00%	
CCAS	170 632.00	170 631.05	100.00%	
Budget communautaire (Europe)	5 560.00	5 558.90	99.98%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF, MSA, ...)	5 935 151.00	5 916 641.90	99.69%	
Autres organismes	273 617.00	285 928.36	104.50%	
Subventions et participations	7 978 014.00	8 021 225.34	100.54%	
Vente produits, prestations services	15 649 876.00	15 627 691.68	99.86%	
Revenus des immeubles	1 253 723.00	1 308 281.00	104.35%	
Redevances fermiers et concessionnaires	549 000.00	546 775.39	99.59%	
Autres produits de gestion courante	519 998.00	809 985.21	155.77%	
Remboursements sur rémunérations personnel	209 520.00	256 287.75	122.32%	
Produits de cessions d'immobilisations		1 830 561.91		
Autres recettes de fonctionnement	2 595 756.46	2 663 052.90	102.59%	
Autres recettes	20 777 873.46	23 042 635.84	110.90%	
Reprise excédent	8 545 269.24	8 545 269.24	100.00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	175 392 355.70	179 556 553.66	102.37%	
TOTAL GENERAL	253 898 672.90	234 360 855.84	92.30%	13 000 344.56

COMPTE ADMINISTRATIF 2015
ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	42 256 667.58	25 651 069.18	60.70%	15 951 016.11
Subventions d'équipement versées (204)	9 566 841.55	7 774 086.62	81.26%	1 660 480.36
Dépenses imprévues	1 000 000.00			
Autres dépenses d'investissement	1 519 511.00	1 505 116.67	99.05%	
Remboursement dette en capital	13 628 291.00	13 400 114.41	98.33%	101.00
SOUS-TOTAL	67 971 311.13	48 330 386.88	71.10%	17 611 597.47
Gestion active de la dette	19 110 034.00	13 017 335.00	68.12%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	15 503 105.07	15 503 105.07	100.00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	102 584 450.20	76 850 826.95	74.91%	17 611 597.47
Rémunération et charges du personnel permanent	81 468 184.00	79 713 093.23	97.85%	
Rémunération et charges du personnel vacataire	4 479 711.00	4 086 003.38	91.21%	
Personnel	85 947 895.00	83 799 096.61	97.50%	
Charges financières	4 080 600.00	3 538 386.27	86.71%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	10 085 048.00	9 985 048.00	99.01%	
Subventions de fonctionnement aux RAP	2 081 800.00	2 081 800.00	100.00%	
Autres subventions de fonctionnement	9 198 431.00	8 982 052.33	97.65%	
Subventions	21 365 279.00	21 048 900.33	98.52%	
Contingents et participations obligatoires	6 049 905.00	6 036 971.87	99.79%	
Déficit du budget des forêts	366 337.00	346 291.63	94.53%	
Déficit du budget archéologie préventive	276 000.00	189 801.05	68.77%	
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 017 450.00	918 567.91	90.28%	
Pertes sur créances irrécouvrables	150 000.00	85 499.84	57.00%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	210 000.00	182 404.69	86.86%	
Charges diverses de gestion courante	9 500.00	5 802.53	61.08%	
Redevances, brevets, licences	16 543.00	14 021.31	84.76%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	483 000.00	430 354.28	89.10%	
Titres annulés	130 000.00	32 397.97	24.92%	
Dépenses imprévues	900 000.00			
Impôts, taxes et versements assimilés	687 960.00	670 555.85	97.47%	
Contrats de service public	1 940 270.00	1 925 213.50	99.22%	
Energie (chauffage, éclairage)	5 438 643.00	5 006 499.22	92.05%	
Carburants – Lubrifiants	900 000.00	799 527.43	88.84%	
Alimentation (éducation)	1 293 100.00	1 260 404.76	97.47%	
Prestations de services (correspondant de nuit)	869 627.00	869 513.22	99.99%	
Loyers et charges locatives	1 507 691.00	1 393 883.53	92.45%	
Eau et assainissement des bâtiments	671 509.00	666 242.57	99.22%	
Cotisations municipales	312 366.00	302 344.52	96.79%	
Assurances	422 345.00	415 722.53	98.43%	
Affranchissements	250 819.00	241 338.75	96.22%	
Télécommunications	388 500.00	327 447.79	84.29%	
Indemnités au comptable	8 500.00	8 334.48	98.05%	
Dépenses à évolution contrainte	24 300 065.00	22 129 141.23	91.07%	
Fournitures d'atelier et de voirie	2 957 888.00	2 824 551.59	95.49%	
Prestations de services	2 214 698.70	1 917 658.40	86.59%	
Travaux et réparations	2 965 412.00	2 604 082.23	87.82%	
Autres	6 583 519.00	5 949 359.26	90.64%	
Crédits courants des services	14 701 517.70	13 295 651.48	90.44%	
Charges exceptionnelles	918 866.00	853 662.18	92.90%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	151 314 222.70	144 664 838.10	95.61%	
TOTAL GENERAL	253 898 672.90	221 515 665.05	87.25%	17 611 597.47

Le Compte Administratif 2015 du Budget Principal s'établit comme suit par grands postes :

Budget principal – Répartition par nature

(hors gestion active de la dette, autofinancement des investissements de N-1)

Dépenses 193 M€		Recettes 205,8 M€		
INVESTISSEMENT 48,3 M€	Fonds roulement	12,8 M€	Emprunt	11,2 M€
	Equipement et divers	34,9 M€		Autres
	Dette en capital	13,4 M€	Épargne brute	34,8 M€
FONCTIONNEMENT 144,7 M€	Charges financières	3,8 M€	Excédent N-1	8,5 M€
	Subventions	21 M€	Exploitation et divers	23 M€
	Dépenses courantes	30,3 M€	Subventions	8 M€
	Frais de personnel	83,8 M€	Dotations Etat	37,6 M€
			Fiscalité	102,4 M€
			FONCTIONNEMENT 179,5 M€	

2.1. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au Compte Administratif 2015 du Budget principal à 144,7 M€ (contre 153,6 M€ au CA 2014), tandis que les recettes de fonctionnement s'établissent à 179,5 M€, ce qui permet de dégager une épargne brute de 34,8 M€, y compris l'excédent reporté de 2014, strictement identique à celle de 2014.

Concrètement, cela signifie donc que la Ville a absorbé le financement de ses priorités, avec notamment la première année pleine de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi la poursuite de son action, en perdant 3,2 M€ de dotations de l'Etat, sans augmenter les impôts communaux et sans dégrader son autofinancement.

Pour mémoire, l'analyse du Budget Primitif 2015 avait fait l'objet de retraitements permettant de rendre plus lisibles les comparaisons avec l'exercice antérieur. Il s'agissait notamment de prendre en compte le rapprochement entre la Ville et l'Agglomération, et notamment le rattachement à compter du 1^{er} janvier 2015 de l'intégralité des services communs existant à l'Agglomération. Ces mouvements ont été notamment complétés par des transferts en cours d'année, s'agissant notamment de l'Enseignement Supérieur, de l'Emploi Insertion ou encore du Droit des Sols et intégrés en décisions modificatives. Ces rapprochements sont neutres budgétairement puisque pris en compte dans l'Attribution de Compensation. Autre changement de périmètre impactant de façon conséquente les postes du Compte Administratif 2015 : la reprise en régie de la Citadelle au 1^{er} juillet 2015.

Ces changements de périmètre représentent 7,3 M€ en dépenses et en recettes.

• **Les recettes de fonctionnement**

L'année 2015 est marquée par des évolutions très différenciées des recettes de fonctionnement, qui baissent globalement à périmètre constant. **Elles sont réalisées à hauteur de 179,5 M€, soit 102,4 % des crédits ouverts. Elles sont en baisse de 8,8 M€ dont 7,3 M€ de changements de périmètre. A périmètre constant, elles sont donc en diminution de 1,5 M€, soit - 0,8 %.**

Cette situation de baisse inédite (en 2014, les recettes étaient encore quasi-stables), s'explique par un double mouvement : **l'un subi, la première baisse pleine des dotations de l'Etat, et l'autre pleinement choisi, la décision de ne pas augmenter les taux.**

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	
Fiscalité directe	71,93	74,38	76,7	77,91	79,82	2,5 %
Fiscalité indirecte	13,69	12,61	11,55	11,7	13,63	16,5 %
Fiscalité reversée	17,63	17,98	14,12	13,81	8,94	- 35,3 %
Dotations Etat	43,35	42,88	42,49	40,77	37,56	- 7,9 %
Subventions	9,29	9,01	7,61	8,18	8,02	- 2,0 %
Produits d'exploitation et de gestion courante	17,28	18,68	21,26	21,18	18,29	- 13,6 %
Cessions immobilières	4,74	3,26	5,4	5	1,83	- 63,4 %
Autres recettes	0,93	1,77	1,64	1,71	2,92	70,8 %
Excédent reporté	8,51	8,55	8,17	8,11	8,54	5,3 %
TOTAL GENERAL	187,35	189,12	188,94	188,37	179,55	- 4,7 %

- **La fiscalité directe s'établit à 79,8 M€, en hausse de 2,5 % par rapport à 2014.** Avec une actualisation forfaitaire des bases à 0,9 % et une complète stabilité des taux, cette évolution paraît paradoxalement haute, même en tenant compte d'un dynamisme rarement remis en cause des bases. En effet, le produit perçu par la Ville sur cet exercice intègre la prolongation, en 2015, du dispositif d'exonérations sur le foncier bâti et la taxe d'habitation pour les personnes seules à revenus modestes. Comme indiqué lors de la présentation du rapport du BP 2016, ces exonérations ont été traitées en dégrèvements et sont donc intégrées au produit fiscal. A législation constante, on estime que **le produit fiscal 2015 est en augmentation de 1,6 %, soit 0,7 % d'évolution physique des bases conforme aux années précédentes.**

- **La fiscalité indirecte s'élève à 13,6 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2014.** Ce poste est traditionnellement marqué par des évolutions différenciées, même si cette augmentation paraît favorable du fait d'une fiscalité intrinsèquement liée à la situation économique. C'est particulièrement sensible sur les droits de mutation, qui retrouvent ainsi leur niveau de 2011 (3,8 M€). La fin des travaux au Centre-Ville marque une reprise du poste des droits de stationnement (4,6 M€), tandis que la taxe sur l'électricité et le prélèvement sur les jeux du casino restent stables. Les autres recettes de fiscalité indirecte évoluent de 0,4 M€, en lien notamment avec la taxe locale sur la publicité extérieure.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Droits de mutation	3,7	3,5	3	3,1	3,8	0,7
Droits de stationnement	4,9	4,3	3,7	3,9	4,6	0,7
Taxe sur l'électricité	1,9	2	2	1,9	1,9	0
Prélèvement jeux du casino	1,9	1,8	1,6	1,5	1,6	0,1
Autres taxes	1,3	1	1,3	1,3	1,7	0,4
TOTAL	13,7	12,6	11,6	11,7	13,6	1,9

- **La fiscalité reversée se monte à 8,9 M€, dont 7,2 M€ correspondant à la seule Attribution de Compensation.** Cette dernière a été ajustée en fonction des divers mouvements de mutualisations et transferts. Rappelons que l'attribution de compensation atteignait encore 16,6 M€ en 2008, la baisse intervenue depuis s'expliquant par l'accélération des transferts de compétences et le développement de la mutualisation.

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par l'Agglomération s'établit pour sa part à 1,7 M€, en hausse de 14 K€ par rapport à 2014 sur le volet «solidarité économique». En 2015, la Ville n'a pas bénéficié du FPIC et n'a pas touché de garantie contrairement à 2014, deuxième année de perte d'éligibilité.

- **Les dotations de l'Etat représentent 37,6 M€ ; elles sont en baisse de 3,2 M€, soit - 7,9 % par rapport à 2014.** Elles représentent 21 % des recettes de fonctionnement au CA 2015. Encore faut-il souligner que cette baisse est minorée par la poursuite en 2014 des exonérations de taxe d'habitation, compensée en 2015. Bien évidemment, c'est la Dotation forfaitaire qui connaît la plus forte baisse (- 3,1 M€) du fait de la première ponction pour le redressement des finances publiques (- 3,2 M€), même si cette diminution est très légèrement atténuée par la hausse de population en 2015 (58 K€). La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale seule bénéficie d'une évolution favorable, de 0,9 %, dans le cadre de la péréquation renforcée en Loi de Finances 2015 : elle s'élève à 6,2 M€. Rappelons qu'en 2008, la Ville percevait encore 44,2 M€ de dotations : **en 7 ans, ce ne sont pas moins de 6,6 M€ de recettes de dotations qui ont ainsi été perdues.**

- **Le poste subventions et participations reçues s'élève à 8 M€,** en baisse de 160 K€ par rapport à 2014. Ce poste recouvre les différentes subventions reçues par la Ville pour ses différentes activités. Il convient ainsi de rappeler qu'en 2014, la Ville avait perçu des subventions de la Région et du Département pour le Tour de France (140 K€). En 2015, la Ville a touché le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires de l'Etat à hauteur de 448 K€. La CAF a contribué aux actions de la Ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse à hauteur de 5,9 M€. En 2015, la Ville a également perçu, comme en 2014, 362 K€ au titre du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP).

- **Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 21,2 M€ :** elles correspondent à l'ensemble des ventes de produits d'exploitation et de gestion courants (18,3 M€ soit 10 % environ des recettes de fonctionnement de la Ville), dont notamment les diverses facturations aux RAP, EPCC et au Grand Besançon. La baisse sur ce poste s'explique par la reprise en régie de la Citadelle d'une part (fin des facturations) et aux transferts à l'Agglomération d'autre part (intégration des flux de mutualisation dans l'Attribution de compensation).

- **Le produit des cessions d'immobilisations 2015 se monte à 1,8 M€.** Il est logiquement variable d'une année sur l'autre en fonction des cessions réalisées.

- **L'excédent reporté de 2014 s'établit à 8,5 M€.**

• Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 8,9 M€ de CA à CA, dont 7,3 M€ de changements de périmètre : elles s'élèvent à 144,7 M€, avec un taux de réalisation de 95,6 %. Après 2 ans de quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement, ce qui constitue déjà un effort conséquent, les dépenses de fonctionnement enregistrent, pour la première année, une baisse globale à périmètre constant de 1,6 M€, soit - 1 % par rapport à 2014. Compte tenu d'évolutions subies sur de très nombreux postes, mais aussi du financement des priorités politiques en 2015, cette évolution est très volontariste.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	
Personnel permanent	81,41	83,33	83,8	85,09	79,71	- 6,3 %
Personnel vacataire	3,24	4,39	2,84	3,43	4,09	19,1 %
Charges financières	2,29	2,97	3,54	3,49	3,54	1,3 %
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,45	10,01	10,21	10,19	9,99	- 2,0 %
Subventions de fonctionnement aux RAP	4,97	5,22	3,91	3,91	2,08	- 46,8 %
Autres subventions de fonctionnement	10,78	10,7	10,15	10,05	8,98	- 10,6 %
Dépenses à évolution contrainte	18,18	18,77	23,51	22,19	22,13	- 0,3 %
Crédits courants des services	18,64	16,8	14,67	14,41	13,3	- 7,7 %
Charges exceptionnelles	0,66	0,84	0,83	0,79	0,85	7,5 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	149,61	153,02	153,45	153,55	144,66	- 5,8 %

- Les dépenses de personnel, permanent et vacataire, s'établissent à 83,8 M€ ; elles sont réalisées à 97,5 %. A périmètre constant, elles sont en baisse de 1 %, marquant les efforts menés de maîtrise des frais de personnel, compte tenu d'évolutions subies, et notamment le Glissement Vieillesse Technicité et des mesures nationales (hausse du taux de cotisation, revalorisation des grilles de catégories C et B, garantie individuelle de pouvoir d'achat...) qui représentent au total 1,8 M€, mais également du financement des priorités municipales, dont la réforme des rythmes scolaires en année pleine. Les dépenses de personnel permanent représentent 79,7 M€ et les dépenses de personnel vacataire 4,1 M€ (représentant respectivement 95,1 % 4,9 % du total de la masse salariale).

- Les charges financières s'élèvent à 3,5 M€. Hors versement ponctuel de l'indemnité de réaménagement d'un emprunt avec la Caisse d'Epargne (300 K€) permettant des économies par la suite, les charges financières sont en diminution de 0,3 M€, sous l'effet conjugué de taux bas et d'un désendettement progressif (- 2 M€ d'encours de dette à périmètre constant).

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 21 M€, soit 15 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Cette part est stable depuis plusieurs années.

Dans le contexte de baisse brutale des dotations de l'Etat connue en 2015, et comme nous l'avions annoncé lors du BP 2015, l'ensemble des composantes de la Ville ont dû être associées à l'effort de maîtrise de la dépense, ses services comme ses partenaires, au nom d'une indispensable solidarité. Le poste des subventions a donc été logiquement en baisse, de 4 % à périmètre constant, tandis que les crédits des services municipaux marquent une diminution de CA à CA de - 9,7 %, hors changements de périmètre.

La subvention de fonctionnement au CCAS s'est élevée à 10 M€. A périmètre constant, elle est quasi-stable (- 0,9 %), compte tenu du calcul au plus juste des besoins du CCAS en Compte administratif pour le versement de cette participation annuelle. Le CCAS est également pleinement associé dans les différents mouvements de mutualisations.

Les subventions de fonctionnement aux RAP sont réalisées à hauteur de 2,1 M€, soit 100 % des crédits inscrits. Ce poste correspond à la subvention à la RAP Rodia ainsi que la subvention versée à la Citadelle avant passage en régie (les écritures de réintégration ayant été effectuées en décisions modificatives).

Les autres subventions représentent 9 M€, soit un taux de réalisation de 97,7 %. Ce poste est également impacté par les mutualisations et transferts de compétences (notamment l'Enseignement Supérieur et le transfert du Budget à l'Agglomération).

- Les dépenses à évolution contrainte ont été réalisées à hauteur de 22,1 M€, soit 91 % des crédits ouverts : elles sont en baisse par rapport à 2014 de - 0,3 %. Pour mémoire, elles étaient déjà en diminution de - 5,5 % en 2014.

Ce poste recouvre l'ensemble des dépenses pour lesquelles la Ville est liée, par des contrats, des conventions, des évolutions de tarifs. Pour autant, il représente une masse importante et une des préoccupations fortes de la Ville est de maîtriser son évolution. **Ainsi, ses différentes composantes font l'objet de nombreux chantiers structurels dans le cadre de recherches d'économies : optimisation du patrimoine immobilier, travaux d'économies d'énergie, politique des achats, multiplication des groupements de commande, sensibilisation au développement durable et à l'éco-conduite, réduction du parc automobile, regroupement des fonctions de nettoyage et de magasins, dématérialisation de procédures...**

Au final, l'évolution de ces dépenses est donc maîtrisée, avec de nombreux postes stables ou en baisse. C'est le cas notamment des contingents et participations (- 1,4 %), des carburants (- 11,3 %) en lien avec les prix bas, l'alimentation (- 3,1 %), les frais d'affranchissements (- 2 %) ou encore de télécommunications (- 11,6 %) ou le contrat des correspondants de nuit renégocié en 2015 (- 80 K€). Parallèlement, la facture énergétique de la Ville s'élève à 5 M€, en hausse de 190 K€ dont 62 K€ ajustés en décision modificative pour la reprise en régie de la Citadelle, le solde résultant d'extensions de périmètre (Piscine Port Joint, Maison du Directeur de l'Observatoire, parking Pasteur...). La subvention d'équilibre au budget annexe Forêts est également en augmentation, mais elle revient en fait à un niveau normalisé (346 K€) après 2 ans de ventes exceptionnelles de bois.

Le déficit du budget annexe Archéologie s'établit quant à lui à 190 K€, compte tenu d'une pause dans le programme de fouilles, divers diagnostics ayant été en parallèle réalisés.

- Les crédits courants des services s'élèvent à 13,3 M€, en baisse de 1,4 M€ à périmètre constant. Comme indiqué précédemment, ils portent l'essentiel de l'effort demandé et témoignent très clairement des efforts d'optimisation réalisés dans l'ensemble des services municipaux. **Ces crédits ne sont ainsi consommés qu'à 90,4 %, ce qui témoigne d'un renforcement de l'efficacité tout au long de l'année et d'un sens aigu de l'effort et du respect de l'argent public.** Plus que jamais, le Budget n'a ainsi pas constitué une autorisation à dépenser, et son exécution s'est opérée avec le souci permanent et renforcé d'optimisation sur tous les secteurs.

2.2. La section d'investissement

Les grandes réalisations et les projets d'investissement ont déjà été détaillés dans la partie précédente. Il s'agit donc là de présenter les grands équilibres et les principaux postes de la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au Compte Administratif 2015 à 48,3 M€, hors gestion active de la dette (13 M€) et autofinancement des investissements de n-1 (15,5 M€). Elles sont réalisées à hauteur de 71,1 %. Les restes à réaliser en dépenses se montent à 17,6 M€.

Sur ce total, **les dépenses d'équipement représentent 33,4 M€**. Elles se décomposent en 25,6 M€ de dépenses directes et 7,8 M€ de subventions d'équipement versées. A cela s'ajoutent les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal imputés en fonctionnement puis valorisés en investissement en décision modificative) qui se montent à 2,3 M€.

Le remboursement de dette en capital représente 13,4 M€, tandis que la mobilisation d'emprunts nouveaux atteint 11,2 M€. Ainsi, globalement, l'encours de la dette est en baisse de 2,2 M€ (hors reprise de la Citadelle en régie ayant donné lieu à des opérations d'ordre).

Les autres dépenses d'investissement (1,5 M€) correspondent principalement aux augmentations de capital pour Aktya et la SPL Territoire 25 (343 K€) et aux opérations comptables de réintégration de la Citadelle en régie (1 M€).

La Ville garde donc un niveau d'investissement légèrement supérieur à celui de la prospective (niveau indicatif de 32 M€), grâce à une épargne brute préservée et des recettes d'investissement dynamiques (dans le cadre d'une mobilisation constante pour la recherche de financements extérieurs), et tout en réduisant son endettement.

Le financement de l'investissement 2015 est le suivant :

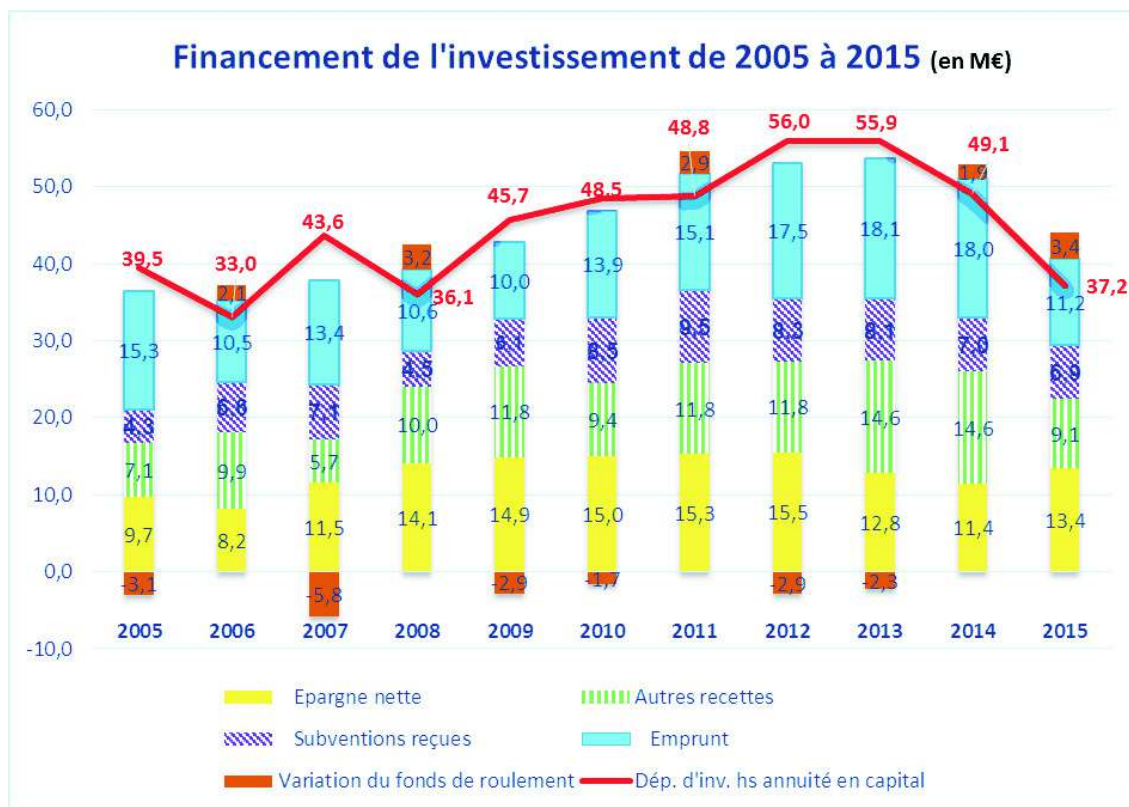
En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses d'investissement hors dette	46,63	53,27	53,18	46,57	34,93
FCTVA	3,08	5,4	5,14	6,12	3,76
Subventions reçues	9,49	7,87	8,1	6,97	6,91
Autres	4,92	7,39	5,36	2,58	4,37
Recettes hors emprunt	17,49	20,66	18,6	15,67	15,04
Besoin de financement	29,14	32,61	34,58	30,9	19,89
Epargne brute (avec excédent n-1)	37,75	36,11	35,49	34,82	34,89
Emprunt	15,07	17,46	18,15	17,98	11,24
Remboursement dette en capital	11,3	11,49	11,88	12,82	13,4
Endettement	3,77	5,97	6,27	5,16	- 2,16
Fonds de roulement <i>avant reports</i>	12,38	9,47	7,18	9,08	12,84

Le graphique suivant montre sur un plus long terme le financement de l'investissement (chiffres retraités des recettes exceptionnelles, des cessions et des travaux en régie).

Il démontre le respect de la prospective, avec :

- un effort exceptionnel d'investissement sur le mandat précédent, financé par la maîtrise du fonctionnement et le maintien d'un niveau d'autofinancement nécessaire, par l'optimisation des recettes (subventions notamment) et la mobilisation du fonds de roulement, ce qui a permis de maîtriser le réendettement,

- le retour en 2014 puis 2015 à un niveau normalisé d'investissement, stabilisé à compter de 2015, **ce qui permet un désendettement progressif, mais aussi la consolidation du fonds de roulement, essentiel pour conserver des capacités d'actions dans les années à venir.**



En 2015, l'épargne nette se consolide donc, à 13,4 M€ hors reprise de l'excédent et hors cessions, avec retraitement des travaux en régie.

Concernant les autres recettes d'investissement, le FCTVA est en logique baisse, en lien avec le réajustement du niveau de l'investissement : il se monte à 3,8 M€ en 2015. Les subventions reçues pour les projets de la Ville restent toujours dynamiques, à 6,9 M€. C'est le signe que malgré les contraintes financières connues par les institutions publiques, les projets de la Ville continuent à trouver un soutien fort auprès de nos partenaires. Le produit des amendes de police se monte à 1,1 M€, tandis que la taxe d'aménagement représente 916 K€. Cette dernière est en hausse de 492 K€, compte tenu d'un décalage dans les versements par l'Etat en 2014.

IV. Les principaux postes du budget principal

1. La fiscalité directe

Il s'agit de la principale ressource de la Ville, d'un montant de 79 818 892 € (y compris rôles supplémentaires) et représentant près de 45 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Il convient d'ajouter à ce montant celui des compensations versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et de certains dégrèvements accordés aux contribuables.

• Le produit des impositions directes

Le produit des impositions directes atteint 79 632 248 € au titre des rôles 2015 et 186 644 € au titre des rôles supplémentaires, correspondant à des impositions relatives à des exercices antérieurs. Le montant global est en hausse de 2,46 %, soit 1 913 471 € par rapport à 2014.

- Le produit de la taxe d'habitation

L'évolution du produit (+ 3,46 %), obtenue avec **un gel des taux communaux de fiscalité et une revalorisation des bases de 0,9 %**, s'explique pour partie par la prise en charge par l'Etat de dégrèvements de taxe d'habitation suite à la prolongation de 2 ans des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les contribuables modestes.

Pour rappel, la mesure ayant été prise après l'émission des rôles d'imposition, les collectivités ont effectivement perçu le produit des impositions, l'Etat prenant à sa charge le maintien des exonérations par voie de dégrèvement.

Cette prise en charge de dégrèvement par l'Etat permet d'obtenir une évolution physique des bases de taxe d'habitation (hors THLV) de 2,81 % contre - 0,33 % en 2014.

Taxe d'habitation

En €	2014	2015	Evolution	
			Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	171 217 547	177 139 723	3,46 %	
			0,9 %	2,56 %
dont THLV	1 520 405	1 153 313	0,9 %	- 24,14 %
Taux	22,28 %	22,28 %	0 %	
Produit	38 147 269	39 466 730	3,46 %	

- Le produit de foncier bâti et non bâti

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties connaît une légère hausse par rapport à 2014 (+ 0,78 % d'évolution physique des bases).

Taxe foncière sur le bâti

En €	2014	2015	Evolution	
			Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	153 203 508	155 769 679	1,68 %	
			0,90 %	0,78 %
Taux	25,64 %	25,64 %	0 %	
Produit	39 281 379	39 939 346	1,68 %	

Le produit de foncier non bâti se monte pour sa part à 0,94 M€, en évolution de - 2,6 % par rapport à 2014.

• **Les allocations compensatrices de fiscalité**

Elles ont pour but de compenser, au moins partiellement, certaines exonérations accordées par le législateur, que la Ville ait la possibilité de s'y opposer ou non.

C'est le cas par exemple en matière de taxe d'habitation, ou pour certains abattements ou exonérations de foncier bâti (par exemple l'exonération de taxe foncière accordée en Zone Franche Urbaine). A l'exception des allocations compensatrices de taxe d'habitation, de foncier bâti accordées pour certains logements sociaux et de foncier non bâti, elles constituent la **variable d'ajustement de l'enveloppe normée en Loi de Finances, qui a évolué de - 33,9 % en 2015.**

Le montant des compensations perçues en 2015 s'élève à 4 054 779 €, en baisse de 45 324 € par rapport à 2014, soit - 1,1 %.

Allocations compensatrices de fiscalité

	CA 2014	CA 2015	En €	En %
Compensations de taxe d'habitation	2 826 817	3 199 918	373 101	13,20 %
Compensation des taxes foncières	539 636	370 159	- 169 477	- 31,41 %
Dotation de compensation de CET	733 650	484 702	- 248 948	- 33,93 %
TOTAL	4 100 103	4 054 779	- 45 324	- 1,11 %

- La compensation des allègements de taxe d'habitation :

Elle est accordée à la Ville en contrepartie de l'exonération accordée sous condition de revenus par l'Etat aux bénéficiaires de l'allocation aux personnes âgées ou handicapées, aux veufs et veuves et aux personnes de plus de 60 ans.

Elle progresse sensiblement en 2015 du fait de la revalorisation de 4 % des barèmes fiscaux permettant une exonération de Taxe d'habitation pour l'année 2014 et du maintien en 2014 des exonérations accordées précédemment.

- La compensation au titre des taxes foncières :

Elle subit encore une diminution conséquente du fait de son inclusion au sein de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. Le montant de la compensation diminue de 31,41 %, soit 169 K€.

Elle concerne notamment les exonérations accordées sous condition de revenus en 2014 aux personnes âgées de plus de 75 ans et aux personnes handicapées, qui sont compensées au taux de 1991 (18,91 % au lieu de 25,64 %). Le montant de la compensation s'est élevé à 82 982 € en 2015 (127 844 € en 2014).

Pour les locaux professionnels situés en zone franche, la compensation prend en compte les bases exonérées de l'exercice en cours au taux de 2003 (soit 23,29 %) et l'abattement de 30 % des logements sociaux propriétés d'une SEM ou d'un organisme de logement social situés en ZUS, qui est compensé au taux de l'année précédente. La compensation correspondante s'est élevée à 237 844 € en 2015 (361 139 € en 2014).

Les exonérations de longue durée accordées aux logements sociaux, ne faisant pas partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, se maintiennent à hauteur de 42 447 € (43 039 € en 2014).

Avec un coefficient amalgamé de compensation fixé à 0,264, **l'effort cumulé demandé aux collectivités dans le cadre de l'enveloppe normée atteint désormais 73,6 % du montant des compensations théoriques.**

Enfin, la Ville perçoit une compensation pour les exonérations de taxe sur le foncier non bâti, de 6 886 € en légère baisse depuis 2014 où elle s'établissait à 7 614 €.

- La dotation de compensation de la cotisation économique territoriale :

Figée depuis 2001 et le transfert de la taxe professionnelle au Grand Besançon, cette compensation subit chaque année une réduction au gré de l'ajustement de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat aux collectivités. La baisse s'élève en 2015 à 249 K€, soit - 33,93 % par rapport à 2014 : cette dotation est portée à 484 702 € en 2015.

La compensation de référence, qui sert elle aussi de variable d'ajustement dans l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités locales, est ainsi également réduite de 73,6 %.

2. Les dotations de l'Etat

Après une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ont subi en 2015 une **première ponction de 3,7 milliards d'euros dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros mis en œuvre par l'Etat sur la période 2015-2017**. Ainsi, sur cette enveloppe, il est prévu une contribution des collectivités territoriales à hauteur de 11 milliards.

Cette contribution est opérée sur la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'enveloppe normée. **Cette dernière est passée de 47,3 Md€ en 2014 à 43,6 Md€ en 2015**. Pour l'ensemble des communes, la minoration représente 1 450 M€ répartis au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles notamment). **Pour la Ville, cela a généré une baisse de sa dotation forfaitaire de 3 137 K€ pour la seule année 2015**.

De plus, comme les années précédentes, les besoins de financement internes à la DGF provoqués par l'accroissement de la péréquation financière (progression de la dotation d'aménagement), par les effets de l'évolution démographique et par l'évolution de la carte intercommunale ont été financés par un écrêtement de la dotation forfaitaire et par une baisse des dotations de compensations qui servent comme habituellement de variables d'ajustement.

De 2014 à 2015, hors allocations de compensations, les dotations de fonctionnement de l'Etat attribuées à la Ville ont baissé de 8,6 %, soit - 3 167 K€ de CA à CA.

En K€	CA 2014	CA 2015	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	29 383	27 896	- 1 523	- 0,9 %
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	- 32	- 68		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	- 137	58		
- Contribution aux déficits publics	- 1 316	- 3 137		
= DOTATION FORFAITAIRE	27 898	24 749	- 3 149	- 11,3 %
DSUCS	6 155	6 211	+ 56	+ 0,9 %
DNP	1 324	1 246	- 78	- 5,8 %
DGD	1 122	1 122	0	0,0 %
AUTRES DOTATIONS	169	173	+ 4	+ 0,7 %
TOTAL	36 668	33 501	- 3 167	- 8,6 %

➤ La dotation globale de fonctionnement :

Elle regroupe la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement (DSUCS et DNP).

- La dotation forfaitaire :

En 2015, la dotation forfaitaire a connu une modification de son architecture consistant à agréger en un seul montant les différentes parts qui composaient la dotation forfaitaire 2014.

A ce montant consolidé est ensuite appliqué :

- une **part dynamique** en fonction de la variation de la population DGF des communes entre 2014 et 2015. La prise en compte de cette actualisation de population génère pour la Ville une hausse de sa dotation forfaitaire de **58 K€ pour 2015**.

- un **écrêtement** (calculé en fonction du potentiel fiscal de chaque commune) visant notamment à financer la progression de la DSUCS et de la DSR ainsi que le coût lié à l'augmentation de la population. Il est plafonné à 3 % de la dotation forfaitaire perçue en 2014. En 2015, pour la Ville cet écrêtement représente 68 K€, soit 0,2 % de notre dotation forfaitaire encaissée en 2014.

Au niveau national, l'enveloppe globale allouée à l'ensemble des communes au titre de la dotation forfaitaire est en recul de 13,4 % (10,819 Md€ contre 12,493 Md€ en 2014). Pour la Ville, la baisse est moins élevée (- 11,3 %, soit - 3 149 K€).

- La dotation d'aménagement :

Elle comprend la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, la Dotation de Solidarité Rurale (non perçue par la Ville) et la Dotation Nationale de Péréquation.

Pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, avec une progression de 180 M€, la somme mise en répartition en 2015 entre les communes de métropole s'élève à 1 638 M€, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2014. Cette somme est attribuée aux communes éligibles en fonction d'un classement déterminé par un indice synthétique de ressources et de charges. Au vu de son classement Besançon s'est vue attribuer un montant majoré de 0,9 % soit 6 211 K€ (+ 55 K€).

Pour la Dotation Nationale de Péréquation, la somme effectivement mise en répartition entre les communes de métropole s'élève à 751,5 M€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2014. Cette dotation est ventilée de manière différenciée entre les deux parts qui la composent (parts principale et majorée). Pour la Ville, la part principale est en hausse de 82 K€ (1 246 K€ contre 1 164 K€ en 2014, soit + 7,1 %) essentiellement du fait de la prise en compte de l'actualisation annuelle de la population. Par contre, Besançon n'est plus éligible à la part majorée depuis 2012 et le mécanisme de garantie qui s'appliquait depuis cette année-là a pris fin en 2014. Au final, la DNP de la Ville baisse de 5,8 %, soit - 77 K€ par rapport à 2014.

➤ La DGD et les autres dotations :

Le concours particulier de **la dotation générale de décentralisation (DGD)** destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé reste stable à 1 122 K€. Les autres dotations concernent principalement **la DGF permanents syndicaux (106 K€), la dotation de recensement (27 K€) et la dotation pour les titres sécurisés (25 K€).**

➤ **En investissement, le Fonds de Compensation pour la TVA** encaissé en 2015 représente 3 758 K€, calculé par rapport aux dépenses d'investissement effectuées en 2014.

➤ **Le produit des amendes de police** a baissé en 2015 (1 150 K€ contre 1 284 K€ en 2014). Cette diminution s'explique par la baisse de la valeur du point/amende (cette valeur correspond au montant à répartir au niveau national, divisé par le nombre d'amendes recensées chaque année sur le territoire, elle régresse de 6,7 %) et par la baisse du nombre d'amendes comptabilisées sur le périmètre de la Ville en 2013 (- 4 %).

3. La gestion de la dette

• Gestion active de la dette

Les outils de gestion active de la dette visent à réduire les frais financiers et l'exposition de la Ville aux risques de fluctuation de taux, tout en conservant une répartition équilibrée entre taux fixes et variables.

Conformément à la délibération prise annuellement et qui fixe la stratégie de la Ville en matière de gestion de dette, une répartition équilibrée de l'encours comprend environ 2/3 de taux fixes et 1/3 de taux flottants.

La structure de l'encours varie peu et reste protectrice, avec une majorité de taux fixes et aucun prêt structuré.

	Besançon 31/12/14	Besançon 31/12/15	Moyenne FCL* au 01/01/2015
Taux Fixes	64 %	65 %	51 %
Taux Flottants	21 %	22 %	34 %
Revolving	15 %	13 %	5 %
Structurés	-	-	10 %

* Etude Financière Collectivité Locales (FCL) sur la dette de 35 communes de plus de 100 000 habitants

Avec un volume d'emprunts revolving plus important et l'absence de prêt structuré, la Ville conserve ses spécificités et préserve sa capacité à saisir les opportunités de taux offertes par les marchés financiers à l'heure actuelle.

La bonne santé financière de la Ville lui a également permis de conduire en 2015 des négociations avec plusieurs établissements bancaires en vue de renégocier certains emprunts à taux fixes ou assortis de marges élevées, conclus pendant la crise financière et en période de difficulté de financement des collectivités.

Ces renégociations, qui ont porté sur 16,9 M€ d'encours tous budgets confondus, génèrent d'importantes économies (780 K€ sur la durée des prêts) et ont été obtenues sans allongement de durée ni capitalisation des indemnités (intégration dans les taux d'intérêt renégociés). Une indemnité de 300 K€, bien inférieure à celle prévue contractuellement, a été versée à la Caisse d'Epargne dans le cadre de ces renégociations.

Banques	Montant du capital réaménagé	Taux avant réaménagement	Taux après réaménagement
<u>Caisse d'Epargne</u>			
2012.1 (9004211)	16 729 391,92	Fixe 4,95 %	Fixe 3,70 %
<u>Total B. Principal</u>	<u>6 729 391,92</u>		
<u>Caisse d'Epargne</u>			
<u>Crédit Agricole</u>			
2012.2 (56051194534)	1 681 288,59	Fixe 4,90 %	Fixe 3,95 %
2011.3 (56046572138)	1 591 473,66	Fixe 4,55 %	Fixe 4,10 %
<u>Total B. Principal</u>	<u>3 272 762,25</u>		
2012.3AB (56051194815)	1 487 940,34	Fixe 4,90 %	Fixe 3,95 %
<u>Total B. Eau</u>	<u>1 487 940,34</u>		
2012.4 (56051195112)	1 033 992,41	Fixe 4,90 %	Fixe 3,95 %
<u>Total B. Assainissement</u>	<u>1 033 992,41</u>		
<u>Crédit Mutuel</u>			
2013.4 (00056211603)	4 420 095,05	Euribor 3 mois + 1,85 %	Euribor 3 mois + 1,30 %
<u>Total B. Principal</u>	<u>4 420 095,05</u>		
<u>Total B. Principal</u>	<u>14 422 249,22</u>		
<u>Total B. Eau</u>	<u>1 487 940,34</u>		
<u>Total B. Assainissement</u>	<u>1 033 992,41</u>		

L'encours revolving est passé de 19,1 M€ au 31/12/2014 à 15,5 M€ au 31/12/2015. Il est utilisé afin de maintenir un niveau de trésorerie le plus faible possible et réduire par la même occasion les frais financiers supportés par la Ville. En effet, pendant les périodes de remboursement de ces prêts, ceux-ci ne génèrent pas ou peu d'intérêts.

Avec 12 M€ remboursés en moyenne en 2015 (8,4 M€ en 2014) et 13,017 M€ remboursés au maximum, l'économie d'intérêt générée est proche de 100 K€.

Gestion active de la dette : bilan des opérations (en K€)	Dépenses		Recettes	
	2014	2015	2014	2015
Refinancement d'emprunts (166)	0	0	0	0
Remboursement Revolving (16449)	14 798	13 017		
Tirages Revolving (16449)			14 798	13 017
TOTAL	14 798	13 017	14 798	13 017

• **Evolution de l'encours de dette**

- **L'emprunt 2015 :**

L'emprunt mobilisé en 2015 est en forte baisse, avec 11,2 M€ mobilisés en 2015 (17 981 K€ en 2014).

Ce montant se répartit comme suit :

- 2 M€ à taux fixe 2,19 % avec la Caisse d'Epargne, signé fin 2015
- 3,925 M€ mobilisés sur Livret A + marge de 1 % avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- 0,3 M€ mobilisés sur Livret A + marge de 0,75 % avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- 4 M€ mobilisés à taux fixe 1,50 % avec la Caisse d'Epargne
- 1 M€ à taux fixe 1,40 % avec le Crédit Mutuel
- 15 K€ sans intérêts sur une durée de 10 ans auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Il est à signaler également que le budget principal a intégré le prêt contracté par la RAP Citadelle - Patrimoine Mondial suite à la dissolution de cet établissement, pour un capital restant dû de 452 767,58 €.

- **Situation des marchés en 2015**

La répartition des sources de financement des collectivités a évolué fortement au cours des dernières années. Les établissements prêteurs «privés» ont vu leurs parts de marché reculer au profit de la CDC (26 % de parts de marché en 2015) et de la BEI, mais également du fait d'un recours de plus en plus important au marché obligataire (4 % de parts de marché).

Le retour de nouveaux prêteurs sur le marché des collectivités a renforcé la concurrence entre établissements. Il en résulte une amélioration des niveaux de marge (désormais comprises entre 0,6 % et 0,8 % pour des prêts à 15 ans) et les volumes offerts couvrent largement les besoins.

La politique de la Banque Centrale Européenne (qui a maintenu ses taux inchangés à 0,05 %) et l'absence de signes de reprise économique tangibles en 2015 ont favorisé le maintien des taux à des niveaux exceptionnellement bas.

Ces conditions avantageuses ont permis à la Ville de renégocier certains prêts, mais également de contractualiser à des taux intéressants tout au long de l'année.

- L'évolution de l'encours et l'annuité 2015 :

Avec 1 028 € par habitant au 31/12/2015, l'encours de dette de la Ville est inférieur à celui de la moyenne des autres grandes Villes, qui se situaient à 1 098 € en 2014.

Avec une capacité de désendettement de 4,7 années au CA 2015 (hors reprise de l'excédent), inchangée par rapport à 2014, la Ville confirme sa bonne santé financière et sa capacité à investir sans obérer ses marges de manœuvre futures.

Le capital remboursé s'élève à 13,4 M€, en hausse par rapport à 2014 (12,8 M€).

Le montant des prêts mobilisés (11,2 M€ auxquels il convient d'ajouter le prêt de la Citadelle à hauteur de 475 K€, pour un total de 11,7 M€) étant inférieur à celui de l'amortissement du capital, **la Ville se désendette à hauteur de 1,7 M€, soit - 2,2 M€ d'encours à périmètre constant (hors reprise de la Citadelle en régie).**

L'encours de dette passe de 125 344 726,35 € à 123 637 379,52 € (y compris dépôts et cautionnements reçus).

Les charges financières s'élèvent à 3 538 K€ (3 493 K€ en 2014), incluant 300 K€ d'indemnités versées à la Caisse d'Epargne dans le cadre de la renégociation d'un prêt. **Hors indemnité, elles sont en baisse de 254 K€.**

Le taux moyen pondéré est en nette diminution, à 2,92 % au 31/12/2015 contre 3,14 % au 31/12/2014. Cette diminution s'explique par le maintien des taux monétaires à des niveaux très faibles, la politique de renégociation mise en œuvre et par le niveau exceptionnellement bas des prêts mobilisés ces dernières années.

4. La gestion des ressources humaines

Le budget RH 2015 de la Ville est marqué par de profondes modifications de périmètres :

1) Mutualisations et transferts de services au Grand Besançon (Département TIC, Pôle des Ressources Humaines, Directeur Général Adjoint du pôle Gestion, Directeur Général des Services Techniques, Service Enseignement supérieur, Mission Emploi Insertion, service Droit des Sols),

2) Reprise en régie de la Citadelle au 01/07/2015 avec l'intégration dans le personnel municipal de 13 agents permanents pris en charge auparavant par l'Etablissement Public.

• Crédits gérés par le Pôle des ressources humaines sur le budget principal

Les dépenses :

Dans leur grande majorité, les dépenses de personnel du budget principal sont gérées en direct par les ressources humaines.

- Budget voté : 83,1 M€
- Réalisation : 81,2 M€, soit un solde positif global de 1,9 M€ en fin d'année.

Les salaires et charges de personnel (chapitre 012) se montent à 79,7 M€ dégageant un solde positif global de 1,8 M€ en fin d'année.

Les autres charges (chapters 011, 65 et 656) représentent 1,5 M€. Elles dégagent un solde positif de 125 K€ en fin d'exercice.

Les facteurs suivants ont impacté le budget à hauteur de 1,81 M€ :

- Eléments mécaniques : glissement vieillesse technicité (règles statutaires d'avancement dont bénéficient les agents) ;
- Mesures décidées sur le plan national (hausse des taux de cotisations - notamment de la CNRACL, revalorisation des grilles des agents de catégorie B et C, garantie individuelle du pouvoir d'achat).

Malgré ces éléments, la Ville maîtrise l'évolution de sa masse salariale au moyen d'actions très volontaristes :

- L'évolution des effectifs : pour la seconde année consécutive, l'effort de contingentement de la masse salariale a été poursuivi ; après l'année 2014 marquée par la suppression de 30 postes (hors transfert du Service de Soins Infirmiers à Domicile au CCAS), 12,5 postes ont été supprimés en 2015 (hors transfert de 13 postes gérés jusqu'en juillet 2015 par l'Etablissement Public de la Citadelle)
- Le recours au personnel de remplacement : une politique volontariste de non remplacement systématique du personnel absent a été mise en place.

Ces éléments, ajoutés à l'effet noria (différence des salaires entre partants et arrivants) ont permis de réaliser, à périmètre constant, une économie globale de 314 K€ par rapport au coût de la masse salariale de 2014.

• Crédits RH gérés en direct par certains services

Il convient de rappeler qu'un certain nombre de services gèrent en direct des crédits permettant de prendre en charge les moyens non permanents (Education pour les animateurs périscolaires ; Communication pour les journalistes pigistes ; Sports pour l'animation et les besoins liés à l'ouverture de la piscine de Chalezeule ; Vie des quartiers pour les animateurs temporaires ; Bibliothèques, Patrimoine Culturel et Citadelle pour certaines missions à caractère occasionnel...).

Le budget prévu pour ces missions se montait à 4,5 M€ avec une réalisation de 4,1 M€. A lui seul, le budget dédié au service Education représente plus de 77 % de ces crédits.

- Les recettes :

Les recettes s'élèvent à 4,1 M€ ; elles sont composées pour partie de remboursement de rémunérations (congés de paternité, remboursement d'indemnités journalières, trop-perçu de cotisations patronales) et pour partie de remboursement de rémunérations d'agents mis à disposition d'autres structures (notamment l'ISBA, l'EPCC 2 Scènes, l'Agglomération...).

V. Les budgets annexes

En 2015, le budget général comptait huit budgets annexes, dont trois liés aux zones d'activité (Edison, Champs Montants et Brès).

Six (Eau, Assainissement, Forêts, Champs Montants, Edison et Brès) sont totalement assujettis à la TVA et deux (Chauffage Urbain et Archéologie Préventive) le sont partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée avec retraitement du montant des travaux en régie (déduits des dépenses de fonctionnement et ajoutés aux dépenses d'investissement).

1. Budget Eau

Hors opérations de reprise des résultats, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,8 %, de 9 276 K€ en 2014 à 10 003 K€ en 2015 (soit + 727 K€). Cette hausse se retrouve principalement sur le poste de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (+ 609 K€) ainsi que sur l'encaissement des redevances reversées par la suite à l'Agence de l'Eau (+ 224 K€). Les recettes exceptionnelles, quant à elles, après avoir nettement augmenté en 2014 connaissent une forte baisse en 2015 (- 145 K€).

Il convient de signaler que la hausse du produit de la vente d'eau s'explique principalement par l'augmentation du volume d'eau vendu aux usagers en 2015 (+ 8,1 %, de 6,15 millions de m³ à 6,64 millions). La hausse des prix des parts eau et assainissement a été respectivement de + 2 et + 3 centimes.

De 2014 à 2015, avec la part assainissement, le prix toutes taxes et redevances du m³ d'eau facturé à l'usager est passé de 2,592 € à 2,662 €, ce qui reste très modéré.

Les dépenses réelles totales de l'exercice se sont élevées à 12 399 K€ dont 6 029 K€ en investissement et 6 370 K€ en fonctionnement, après retraitement des travaux en régie (322 K€).

Les dépenses d'équipement en forte augmentation du fait de la montée en puissance des travaux de rénovation de l'usine de Chenecey-Buillon débutés fin 2014 ont mobilisé 5 293 K€ contre 2 389 K€ en 2014 et ont porté notamment sur :

- Les travaux annuels sur le réseau de distribution pour 477 K€ (hors opérations spécifiques - extension et renouvellement du réseau, rénovation et création de branchements) ;
- Les dévoiements de réseaux liés à la réalisation du transport en site propre Gare Viotte - Campus - Temis (414 K€) ;
- Le rachat des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal (117 K€) ;
- Les travaux annuels d'entretien, de sécurisation et de rénovation des bâtiments et installations d'exploitation (128 K€) ;
- Les travaux de rénovation de la station de Chenecey-Buillon (3 588 K€) ;
- Les travaux de rénovation du site de Port Douvot - réhabilitation de locaux (243 K€) ;
- La protection des ressources sur le périmètre d'Arcier et Chenecey (66 K€).

Le financement des dépenses d'investissement a notamment été assuré par une affectation du résultat antérieur de 556 K€, par l'encaissement de 67 K€ de subventions et par la mobilisation de 1 700 K€ d'emprunts.

Malgré cette mobilisation d'emprunt, l'annuité de dette s'est stabilisée en 2015 à 1 023 K€ (ceci s'explique par le fait qu'aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue en 2014).

En excluant les postes redevances reversées à l'Agence de l'Eau et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie s'élèvent à 4 342 K€ contre 4 291 K€ en 2014, soit + 51 K€ et + 1,2 %. Cette hausse se retrouve au niveau des postes de dépenses de personnel (+ 44 K€) et des charges à caractère général (+ 38 K€). Elle est atténuée par la baisse des charges financières (- 25 K€).

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 687 K€.

Les résultats de clôture 2015 sont les suivants :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	34 K€
• solde des réalisations 2015	- 1 611 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>- 392 K€</u>
	- 1 969 K€

Le programme d'équipement de 2015 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 1 969 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de ce même exercice conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

Section d'exploitation

• résultat d'exploitation 2014 déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 697 K€ - 556 K€)	2 141 K€
résultat d'exploitation de l'exercice 2015	<u>1 537 K€</u>
• excédent de clôture 2015	3 678 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2015 (1 969 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 709 K€.

2. Budget Assainissement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors prime d'épuration et opérations de reprise) sont en hausse de 11,8 % (9 844 K€ contre 8 802 K€ en 2014, soit + 1 042 K€). Cette augmentation provient essentiellement de la principale recette, le produit de la redevance d'assainissement (fixée à 0,97 € par m³, soit + 3 centimes par rapport à 2014) lié au volume d'eau vendu et perçu auprès des usagers ordinaires en hausse de 10,3 % (+ 581 K€, soit 6 212 K€ contre 5 631 K€ en 2014). Pour le reste, cette hausse se retrouve notamment au niveau du poste des autres produits des services, du domaine et des activités annexes qui augmente de 28,3 % (+ 419 K€, 1 487 K€ contre 1 068 K€).

Les dépenses réelles totales de l'exercice se sont élevées à 12 257 K€ dont 6 072 K€ en investissement et 6 185 K€ en fonctionnement.

Avec travaux en régie, les dépenses d'équipement ont mobilisé 4 708 K€ contre 3 740 K€ en 2014. Ces travaux ont porté notamment sur :

- la tranche annuelle d'entretien, de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement, ainsi que les travaux de maintenance, de sécurisation et de rénovation de la station d'épuration (2 823 K€) ;
- l'opération de rénovation du site de Port Douvot (1 106 K€) ;
- les dévoiements de réseaux d'assainissement ainsi que la construction du bassin Mermoz (198 K€) ;
- les dépenses (notamment rachats des réseaux) réalisées dans le cadre de l'aménagement de la technopole TEMIS et de la ZAC des Hauts du Chazal (323 K€).

Le financement des dépenses d'investissement a notamment été assuré par une affectation du résultat antérieur de 979 K€, par la mobilisation de 700 K€ d'emprunt et par l'encaissement de 262 K€ de subventions.

Le montant de l'annuité d'emprunt s'est élevé à 1 775 K€ (1 802 K€ en 2014).

En excluant les postes redevance reversée à l'Agence de l'Eau et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, s'établissent à 5 210 K€ contre 4 957 K€ en 2014, soit une augmentation de 5,1 % et de 253 K€. Cette hausse se retrouve au niveau des postes de dépenses de personnel (+ 49 K€) et de charges à caractère général (+ 177 K€). Elle est atténuée par la baisse des charges financières (- 35 K€).

Le montant de la contribution aux charges du Budget principal s'établit à 803 K€. La contribution aux charges du Budget Eau s'élève quant à elle à 300 K€.

Les résultats de clôture 2015 sont les suivants :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	640 K€
• solde des réalisations 2015	- 1 198 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>- 364 K€</u>
	- 922 K€

Le programme d'équipement de 2015 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 922 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de ce même exercice conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

Section d'exploitation

• résultat d'exploitation 2014	1 415 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (1 754 K€ - 339 K€)	
• résultat d'exploitation de l'exercice 2015	<u>1 091 K€</u>
- excédent de clôture 2015	2 506 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2015 (922 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 584 K€.

3. Budget Chauffage Urbain

Ce budget annexe prend en charge la gestion du réseau de chaleur de l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal. Cette gestion est confiée à un délégataire de service, l'essentiel des dépenses d'exploitation figure dans les comptes de ce dernier.

La majorité des réalisations est donc dédiée aux dépenses d'équipement. Ces dernières s'élèvent à 2 187 K€, dont notamment :

- 255 K€ pour la construction de la nouvelle chaufferie bois/gaz ;
- 815 K€ pour la poursuite de la mise en conformité et de la modernisation des installations de la chaufferie urbaine de Planoise ;

➤ 1 095 K€ pour le raccordement au réseau de chaleur des nouvelles constructions réalisées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise (367 K€) et sur le secteur de la ZAC des Hauts du Chazal - Pôle Santé (728 K€).

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 1 713 K€ dont 334 K€ de subventions (80 K€ versés par le Conseil Départemental pour la construction de la nouvelle chaufferie et 254 K€ de participations versées par les propriétaires des nouveaux bâtiments raccordés), 391 K€ de TVA immobilière récupérée auprès du Fermier et 988 K€ d'emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent seulement 419 K€ dont 320 K€ de remboursement d'intérêts d'emprunts. Elles sont financées par la redevance versée par le fermier (1 121 K€). L'excédent de recette permet de financer une grande part de la dotation aux amortissements des immobilisations (969 K€).

Les résultats de clôture 2015 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	- 1 200 K€
• solde des réalisations 2015	- 453 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>2 157 K€</u>
	504 K€

Le programme d'équipement 2015 fait apparaître un excédent d'investissement de 504 K€.

Section d'exploitation

• résultat d'exploitation du budget 2014	1 907 K€
• résultat d'exploitation de l'exercice 2015	<u>- 16 K€</u>
- excédent de clôture 2015	1 891 K€

L'excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2016 s'élève à 1 891 K€.

4. Budget Forêts

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Principale recette propre de ce budget, la vente de bois a généré un encaissement de 195 K€ (contre 247 K€ en 2014 qui constituait une année exceptionnelle). Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglans, ont mobilisé 130 K€ (y compris travaux en régie).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) augmentent légèrement et passent de 333 K€ en 2014 à 340 K€ en 2015, soit + 2 %. Les charges de personnel, principal poste de dépenses, augmentent de 11 K€ (254 K€ contre 243 K€ en 2014).

La baisse des ventes de bois combinée avec la légère hausse des dépenses engendre une augmentation du montant de la participation à l'équilibre versée par le budget principal (+ 90 K€), soit 346 K€ contre 256 K€ en 2014. Pour autant, ce montant a déjà été atteint et même dépassé certaines années antérieures à 2013.

Les résultats de clôture 2015 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	160 K€
• résultat des réalisations 2015	61 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>- 105 K€</u>
	116 K€

Le programme d'équipement fait apparaître un excédent de 116 K€ qui pourra être affecté en tout ou partie à la couverture de nouvelles dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement

• résultat d'exploitation 2014	0 K€
• résultat d'exploitation de l'exercice 2015	<u>0 K€</u>
	0 K€

5. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Ce lotissement industriel, géré en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 1999.

En 2015, en plus d'une régularisation budgétaire d'ordre (variation des stocks), une vente de terrain au SYBERT a été réalisée et a généré une recette de 66 K€. Les résultats de clôture sont les suivants :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	- 4,9 K€
• résultat des réalisations 2015	4,9 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>0 K€</u>
	0,0 K€

La section d'investissement fait apparaître un résultat nul. Ainsi le programme d'équipement réalisé ne nécessite aucun besoin d'autofinancement.

Section de fonctionnement

• résultat de fonctionnement du budget 2014	0,0 K€
• résultat des réalisations 2015	61,2 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>0,0 K€</u>
	61,2 K€

Les résultats et restes à réaliser ont fait l'objet d'une reprise au budget primitif 2016.

Comme les travaux d'aménagement ont été totalement réalisés et tous les lots vendus et réglés, l'excédent d'exploitation de 61,2 K€ sera reversé au budget principal dans le cadre de la décision modificative n° 1 pour 2016.

6. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Autre lotissement géré en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

En 2015, aucune dépense et aucune vente de terrain n'a été réalisée. Les résultats de clôture sont les suivants :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	- 101 K€
• résultat des réalisations 2015	0 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	0 K€
	<hr/>
	- 101 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'équipement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 101 K€ qui sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2016.

Section de fonctionnement

• résultat de fonctionnement du budget 2014	0 K€
• résultat des réalisations 2015	0 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>101 K€</u>
	101 K€

Les résultats et restes à réaliser ont fait l'objet d'une reprise au moment du vote du budget primitif 2016.

7. Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Ce troisième lotissement, géré également en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

En 2015, au niveau des dépenses d'exploitation, l'aménagement de ce lotissement a mobilisé 7 K€. Au niveau des recettes, aucune vente de terrain n'est intervenue.

Les résultats de clôture 2015 sont les suivants :

Section d'investissement

• résultat d'investissement du budget 2014	- 362 K€
• résultat des réalisations 2015	- 7 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>0 K€</u>
	- 369 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (la vente de terrains) qui explique ce résultat négatif.

Ainsi, le programme d'équipement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 369 K€ qui sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2016.

Section de fonctionnement

• résultat de fonctionnement du budget 2014	0 K€
• résultat des réalisations 2015	0 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>369 K€</u>
	369 K€

Les résultats et restes à réaliser ont fait l'objet d'une reprise au moment du vote du budget primitif 2016.

8. Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon.
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

L'activité opérationnelle du service en 2015 a été marquée par la réalisation de cinq diagnostics archéologiques, concernant notamment les éco-quartiers des Vaîtes et Vauban ainsi que le projet cité administrative de la Viotte.

Entre autres travaux, le service a poursuivi la rédaction du rapport final d'opération de la ZAC Pasteur. Dans le cadre de l'ouverture du centre commercial, une opération de valorisation a été menée conjointement avec l'INRAP : un espace du centre commercial est dédié aux fouilles archéologiques menées sur le site.

Hors reprise des excédents, les recettes réelles s'élèvent à 311 K€ et concernent quasi exclusivement la section de fonctionnement. Le budget n'ayant pas encaissé de produit des fouilles en 2015, elles proviennent pour l'essentiel de l'encaissement de la redevance d'archéologie préventive (118 K€) et d'une participation à l'équilibre versée par le budget principal (190 K€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 351 K€ et sont elles aussi quasi exclusivement dédiées à la section de fonctionnement. Cette dernière se compose pour l'essentiel de frais de personnel (252 K€), de contrats de prestations de services (49 K€) et de la contribution aux charges du budget principal (24 K€).

Les résultats de clôture 2015 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

• résultat d'investissement 2014	61,3 K€
• solde des réalisations 2015	19,0 K€
• résultat des restes à réaliser 2015	<u>0 K€</u>
	80,3 K€

Le programme d'équipement fait apparaître un excédent d'investissement de 80,3 K€.

Section de fonctionnement

• résultat d'exploitation 2014	59,9 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (59,9 K€ - 0 K€)	
• résultat d'exploitation de l'exercice 2015	<u>- 59,9 K€</u>
- excédent de clôture 2015	0,0 K€

L'excédent d'investissement (80,3 K€) a fait l'objet d'une reprise au moment du vote du Budget Primitif 2016.

LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	106 567 090.20	82 275 229.06	0.00	17 611 597.47
Recettes	106 567 090.20	68 772 005.01	0.00	13 000 344.56
Fonctionnement				
Dépenses	177 898 195.70	157 155 742.52	2 708 735.32	0.00
Recettes	177 898 195.70	183 504 157.36	577 566.64	0.00
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	25 440 244.56	17 958 194.92	0.00	5 848 857.95
Recettes	25 986 589.69	13 999 235.42	0.00	7 145 312.98
Fonctionnement				
Dépenses	24 362 853.97	21 857 435.73	297 460.61	238 096.07
Recettes	29 804 734.03	29 994 455.16	28 000.00	708 787.00

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires ;
- les mouvements réels ;
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	- 13 503 224.05	26 348 414.84	12 845 190.79
EAU	- 1 577 102.90	3 678 302.83	2 101 199.93
ASSAINISSEMENT	- 558 718.98	2 505 935.17	1 947 216.19
FORETS	220 852.97	0.00	220 852.97
ZA CHAMPS MONTANTS	0.00	61 249.38	61 249.38
ZA THOMAS EDISON	- 101 213.18	0.00	- 101 213.18
CHAUFFAGE URBAIN	- 1 653 668.49	1 891 532.05	237 863.56
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	80 368.83	0.00	80 368.83
ZA MADELEINE BRES	- 369 477.75	0.00	- 369 477.75
TOTAUX	- 17 462 183.55	34 485 434.27	17 023 250.72

Dans un dernier tableau, sont récapitulés les résultats tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions, hors gestion active de la dette (13 017 335 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (27 259 761,99 €).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS				
	2014	2015	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	98 727 292.11	79 823 624.03	- 18 903 668.08	- 19.1
Dépenses de fonctionnement	168 410 709.69	159 145 881.21	- 9 264 828.48	- 5.5
Dépenses totales	267 138 001.80	238 969 505.24	- 28 168 496.56	- 10.5
Recettes d'investissement	66 796 874.97	48 018 132.98	- 18 778 741.99	- 28.1
Recettes de fonctionnement	215 232 741.22	207 974 622.98	- 7 258 118.24	- 3.4
Recettes totales	282 029 616.19	255 992 755.96	- 26 036 860.23	- 9.2

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel que présenté dans ce rapport et dans le document comptable joint en annexe, et prendre acte de la reprise au budget 2016 des reports de crédits détaillés dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

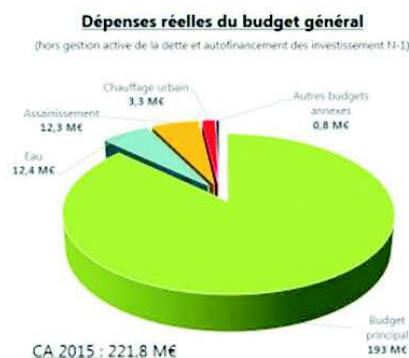
L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE DE BESANCON

Le budget général de la Ville compte 9 budgets : un budget principal et 8 budgets annexes (Eau, Assainissement, Chauffage Urbain, Forêts, Archéologie Préventive, 3 zones d'activités).

Hors gestion active de la dette (équilibrée en recettes et en dépenses) et autofinancement des investissements de n-1, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 221,8 M€, en baisse de 23,6 M€ par rapport au compte administratif 2014 (retraité du budget SSADPA transféré au CCAS au 1^{er} janvier 2015). Cette baisse s'explique notamment par des changements de périmètre à hauteur de plus de 7 M€, intervenus entre les deux exercices comme les mutualisations de services et la reprise de la Citadelle en régie au 1^{er} juillet 2015.

La part du budget principal s'élève à 193 M€ (soit 87,0 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 28,8 M€.



Les dépenses réelles du budget principal s'établissent à 48,3 M€ en investissement et à 144,7 M€ en fonctionnement.

En 2015, le Conseil municipal a décidé pour la quatrième année consécutive de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe. Le CA 2015 intègre la première baisse pleine de dotations de l'Etat, dans le cadre du programme de redressement des finances publiques, à hauteur de 3,2 M€. Les recettes de fonctionnement se montent à 179,5 M€. Grâce à des efforts conséquents sur les dépenses de fonctionnement, la Ville conserve une épargne brute identique à celle de 2014 (34,8 M€).



En investissement, les dépenses d'équipement (y compris subventions d'équipement) s'établissent à 33,4 M€ soit près de 70 % du total des dépenses d'investissement. Le remboursement de la dette en capital (13,4 M€) supérieur au recours à l'emprunt (11,24 M€) permet de diminuer son encours de dette de 2014 à 2015 de 125,3 M€ à 123,6 M€.

Budget principal – Répartition par nature

(hors gestion active de la dette, autofinancement des investissements de N-1)

Dépenses 193 M€		Recettes 205,8 M€	
INVESTISSEMENT 48,3 M€	Fonds roulement 12,5 M€	INVESTISSEMENT 26,3 M€	Emprunt 11,2 M€
	Equipement et divers 34,9 M€		Autres 15,1 M€
	Dette en capital 13,4 M€	FONCTIONNEMENT 179,5 M€	Excédent N-1 0,5 M€
FONCTIONNEMENT 144,7 M€	Charges financières 3,6 M€		Exploitation et divers 23 M€
	Subventions 21 M€		Subventions 3 M€
	Dépenses courantes 36,3 M€		Dotations Etat 17,6 M€
	Frais de personnel 63,8 M€		Fiscalité 102,4 M€
Épargne brute 14,8 M€			

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2015 et par rapport à la population totale 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source SFL : compte administratif 2014). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ Les différents états de la dette

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler).

L'annexe A2-7 retrace quant à lui les emprunts renégociés au cours de l'exercice 2015.



Les encours de dette au 31 décembre 2015 s'établissent comme suit :

- . Budget principal : 123 637 379,52 €
- . Service de l'Eau : 9 271 006,02 €
- . Service de l'Assainissement : 11 904 431,79 €
- . Budget Forêts : 41 340,69 €
- . Budget Chauffage Urbain : 16 818 128,69 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité stationnement ou locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2015 s'élève à 92 002 386,63 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 12,06 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police, taxe de séjour ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.



➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes et l'identification des flux croisés (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes. L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2015, la Ville a maintenu une nouvelle fois les taux communaux de fiscalité directe pour la quatrième année consécutive (et la sixième année s'agissant de la taxe d'habitation).

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte administratif

Ville de Besançon

**ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON
MANDATEES et DES RECETTES RESTANT A
REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
2015**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
16	01	165	15408	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10042	10042		101,00 €
<i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 101,00 €</i>								
<i>Sous-total du chapitre 16 : 101,00 €</i>								
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
20	824	202	16719	003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)	30100	30100	003604	51 394,00 €
<i>Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISATION DU CADASTRE : 51 394,00 €</i>								
20	314	2031	27668	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	26 400,00 €
20	321	2031	26455	006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	51 083,20 €
20	824	2031	16720	003603-GARE VIOTTE	30100	30100	003603	11 919,34 €
20	824	2031	16721	003605-PRU PLANOISE	30100	30100	003605	6 899,00 €
20	824	2031	16722	004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	161 372,47 €
20	824	2031	16723	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	55 367,91 €
20	824	2031	16728	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	184 845,76 €
20	824	2031	25117	004832 - AMENAGEMENT SECTEUR BRULARD	30100	30100	004832	37 440,24 €
20	824	2031	25119	0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	71 864,72 €
20	824	2031	28995	0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30100	30100	0015001	346 602,00 €
20	93	2031	28812	00540-DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	35 734,00 €
<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 989 528,64 €</i>								
20	020	2051	24835	0010006A-REFONTE LOGICIELS - EVOLUTION LOGICIEL GESTION	10100	10100	0010006A	48 794,14 €
20	020	2051	24840	00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	222 658,00 €
<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 271 452,14 €</i>								
<i>Sous-total du chapitre 20 : 1 312 374,78 €</i>								
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
204	40	204112	26556	00506 - DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	25 000,00 €
204	824	204112	24927	003603B-GARE VIOTTE - AMENAGEMENT NORD	30100	30100	003603B	61 230,75 €
<i>Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 86 230,75 €</i>								
204	020	2041511	26217	0013001 - MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	319 014,81 €
<i>Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 319 014,81 €</i>								
204	413	2041512	27592	0014004 - EQUIPEMENT NAUTIQUE	20300	20300	0014004	6 750,00 €
204	824	2041512	24918	008025S-AMENAGEMENTS CONNEXES TCSP - PONT BATTANT	20200	20200	008025S	913 000,00 €
<i>Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 919 750,00 €</i>								
204	824	204172	24929	003605P-PRU PLANOISE - PARTICIPATION PROGRAMME REHABIL	30100	30100	003605P	33 000,00 €
204	93	204172	26345	003613 - ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	15 600,00 €
<i>Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 48 600,00 €</i>								
204	824	204182	27566	003606 - -PRU CLAIRS SOLEILS	30300	30300	003606	16 488,80 €
204	824	204182	28860	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30100	30100	004821A	6 713,00 €
<i>Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 23 201,80 €</i>								
204	93	20421	27730	003613 - ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	4 900,00 €
<i>Sous-total de la nature 20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 4 900,00 €</i>								
204	324	20422	24961	0011015-RESTAURATION TOUR SAINT ESPRIT	42050	42050	0011015	8 080,00 €
204	40	20422	24889	009010-BESANCON TENNIS CLUB - RENOVATION LOCAUX	20300	20300	009010	50 000,00 €
204	72	20422	25193	005030 - AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS	30100	30100	005030	29 000,00 €
204	824	20422	24930	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	164 806,00 €
204	94	20422	25071	0012014I - FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT	10011	10011	0012014I	6 897,00 €
<i>Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 258 783,00 €</i>								
<i>Sous-total du chapitre 204 : 1 660 480,36 €</i>								
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
21	824	2111	16756	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	193 800,00 €

Ville de Besançon | Département TIC Moyens Généraux
Etat BusinessObjects. Données actualisées le 31/12/16

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Bu dget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Opération	Montant voté
					Gest.	Util.	Service		
21	824	2111	16757	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	43 889,00 €	
21	824	2111	24932	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	17 838,20 €	
2111					Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 255 627,20 €				
21	824	2112	16764	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	19 166,80 €	
21	824	2112	28854	004814 - POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	10 380,00 €	
2112					Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 29 546,80 €				
21	824	2115	16768	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	142 100,00 €	
21	824	2115	16767	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	7 600,00 €	
21	824	2115	16769	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	25 644,00 €	
21	824	2115	19180	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	1 552 800,00 €	
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	52 000,00 €	
21	824	2115	27563	003603B - -GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS NORD ET SUD	30100	30100	003603B	3 420,00 €	
2115					Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 1 783 564,00 €				
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	3 718,80 €	
21	211	2128	20782	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 022,40 €	
21	211	2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	28 251,86 €	
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 994,49 €	
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	21 026,86 €	
21	63	2128	20786	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	4 232,78 €	
21	64	2128	20788	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	7 884,32 €	
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	128 991,91 €	
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	31 283,46 €	
21	823	2128	22289	0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	1 764,92 €	
21	823	2128	28813	00550-DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	34000	34000	00550	55 843,63 €	
21	824	2128	23520	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	78 240,68 €	
21	824	2128	23594	004814-POLITIQUE FONCIERE	33000	33000	004814	51 569,66 €	
2128					Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 415 823,77 €				
21	026	21316	28931	0096040 - CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE - EXTENSION	30300	30300	0096040	3 643,29 €	
21316					Sous-total de la nature 21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE : 3 643,29 €				
21	020	2135	20428	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	10042	10042	00501	48 500,00 €	
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	74 754,42 €	
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	1 277,60 €	
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	272 151,06 €	
21	020	2135	20735	0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	33000	33000	0076128	52 954,10 €	
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134	61 729,27 €	
21	020	2135	22251	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	33000	33000	009018	5 096,80 €	
21	020	2135	28959	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128	25 480,00 €	
21	020	2135	28968	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	13 781,22 €	
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	38 944,80 €	
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	34 851,39 €	
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	70 561,79 €	
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	126 916,24 €	
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	288 315,40 €	
21	23	2135	20742	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	1 414,80 €	
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	11 152,30 €	
21	313	2135	25167	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	116 797,60 €	
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	7 013,29 €	
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	80 056,30 €	
21	322	2135	29089	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	54000	54000	00509	7 500,00 €	
21	322	2135	29094	0015011 - CITADELLE-BIOSPACE	54000	54000	0015011	142 792,00 €	

Cofinactivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2016
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sous-section DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015**

Chap	Pct	Nature	n° LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133	19 167,78 €
21	324	2135	20749	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	75 367,53 €
21	324	2135	23556	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	47 444,03 €
21	411	2135	20750	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	20 655,27 €
21	411	2135	27675	002612 - -MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	287 017,33 €
21	412	2135	20751	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	2 800,40 €
21	412	2135	23557	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	3 905,87 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	62 766,15 €
21	413	2135	28928	005034 - SNB MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT	33000	33000	005034	36 862,62 €
21	414	2135	27673	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	414,22 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	169 010,67 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	10 069,83 €
21	521	2135	28960	00520 - -MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	105 537,55 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	47 540,17 €
21	814	2135	22297	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	35000	35000	009018	13 070,00 €
21	822	2135	20815	0086020-PARKING DE LA MAIRIE	35000	35000	0086020	13 459,20 €
21	822	2135	23620	004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER	35000	35000	004831	58 769,38 €
21	83	2135	28811	00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	7 805,52 €
		2135		Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 2 463 703,90 €				
21	824	2138	26411	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30100	30100	004821A	153 287,00 €
		2138		Sous-total de la nature 2138 AUTRES CONSTRUCTIONS : 153 287,00 €				
21	814	2152	20808	008015-RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC - ECONOMIES D'E	35000	35000	008015	119 175,19 €
21	814	2152	20809	0089040-EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIRAG	35000	35000	0089040	135 551,59 €
21	821	2152	20810	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	5 767,83 €
21	821	2152	20812	0087014-PLAN DE JALONNEMENT	35000	35000	0087014	2 297,16 €
21	822	2152	19287	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	2 000,00 €
21	822	2152	20821	0090035-PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE	35000	35000	0090035	17 416,80 €
21	822	2152	20822	009016-OUVRAGES D'ART	35000	35000	009016	37 287,88 €
21	822	2152	23512	005045-CONTRAT LOCAL SECURITE	30000	30000	005045	36 904,00 €
21	822	2152	28809	00570-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	35000	35000	00570	15 408,35 €
21	822	2152	28917	00520 - MISE EN ACCESSIBILITE	35000	35000	00520	11 820,00 €
21	824	2152	28810	00530 - ENTRETIEN DES BERGES	35000	35000	00530	63 633,00 €
21	824	2152	28969	00530 - ENTRETIEN DES BERGES	34000	34000	00530	4 900,00 €
		2152		Sous-total de la nature 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE : 452 161,80 €				
21	824	21534	22180	0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECT	30100	30100	0010019	80 431,95 €
		21534		Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 80 431,95 €				
21	020	21538	15667	0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.	10100	10100	0095069	16 000,00 €
		21538		Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 16 000,00 €				
21	821	21578	28842	00508 - DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	8 574,12 €
21	822	21578	17334	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	6 559,20 €
		21578		Sous-total de la nature 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE : 15 133,32 €				
21	020	2158	17037	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	8 421,44 €
21	020	2158	28837	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	11 909,77 €
21	020	2158	29080	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128	8 483,28 €
21	213	2158	28840	00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	2 869,45 €
21	422	2158	28838	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	932,91 €
21	823	2158	17244	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	4 187,70 €
		2158		Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 38 804,45 €				
21	312	2161	23375	002610-FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	10031	10031	002610	113 995,00 €
21	322	2161	23693	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	2 112,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	510	2161	29082	00518 - DOMAINE DE LA SANTE	50000	50000	00518	5 000,00 €
		2161		Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 121 107,00 €				
21	322	2162	23694	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	48 013,60 €
21	322	2162	23734	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52300	52300	00509	20 228,00 €
		2162		Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 68 241,60 €				
21	020	2182	17038	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	525 350,12 €
		2182		Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 525 350,12 €				
21	020	2183	15576	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	82 858,28 €
21	020	2183	19062	005041-MISE EN SECURITE ACCES BATIMENTS	10100	10100	005041	39 008,05 €
21	020	2183	23403	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10100	10100	0097025	4 960,00 €
21	020	2183	28815	00581-SECURITE ACCES BAT. ADMINISTRATIFS	10100	10100	00581	10 000,27 €
21	020	2183	28989	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	10100	10100	006032F	87 727,43 €
21	110	2183	26378	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	107 416,17 €
21	212	2183	28814	00580-ECOLE NUMERIQUE	10100	10100	00580	84 363,45 €
21	413	2183	29025	00506 - DOMAINE DES SPORTS	10100	10100	00506	44 494,00 €
		2183		Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 460 827,85 €				
21	020	2184	17107	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	82 761,69 €
21	023	2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	32 000,00 €
21	213	2184	23510	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	6 415,07 €
21	251	2184	9630	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	11 724,29 €
21	321	2184	17589	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	1 017,30 €
21	322	2184	29043	0015011 - CITADELLE-BIOSPACE	54000	54000	0015011	33 933,68 €
21	422	2184	24970	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	243,41 €
21	64	2184	10500	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	7 542,21 €
		2184		Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 175 637,65 €				
21	020	2188	15627	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	10900	10900	00517	5 071,01 €
21	020	2188	17040	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	72 812,64 €
21	020	2188	19163	003623-DEPENSES DE PROXIMITE	30000	30000	003623	26 513,00 €
21	023	2188	15306	00515-DOMAINE DE LA COMMUNICATION	00300	00300	00515	5 762,40 €
21	025	2188	17733	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47047	47047	00509	5 375,92 €
21	110	2188	26377	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	34 493,04 €
21	112	2188	15609	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	10500	10500	00517	75 600,00 €
21	211	2188	9627	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	885,35 €
21	212	2188	9628	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	157,39 €
21	213	2188	9629	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	5 474,79 €
21	251	2188	9631	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	4 062,00 €
21	251	2188	26437	0013012 - FONCTIONNEMENT NOUVELLE CUISINE CENTRALE	21100	21100	0013012	4 623,00 €
21	314	2188	17759	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47048	47048	00509	13 578,68 €
21	322	2188	23696	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	5 226,60 €
21	322	2188	26926	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	54000	54000	00509	13 673,44 €
21	40	2188	15997	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	1 503,60 €
21	411	2188	15999	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	12 849,15 €
21	412	2188	17240	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	2 899,80 €
21	413	2188	16001	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	11 654,53 €
21	422	2188	17818	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	108,80 €
21	510	2188	20954	00518-DOMAINE DE LA SANTE	50000	50000	00518	5 000,00 €
21	64	2188	10501	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	998,82 €
21	823	2188	17245	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	7 291,76 €
21	824	2188	24920	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	30000	30000	00510	47 692,00 €
21	830	2188	28816	00560-AGENDA 21	10003	10003	00560	28 067,40 €

Cofinervité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2016
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Service : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé		Gest.	Util.	Opération	
21	832	2188	20956	00507	DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	50000	50000	00507	4 720,54 €
		2188			<i>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 393 391,86 €</i>				
21									Sous-total du chapitre 21 : 7 450 189,06 €
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
23	823	2312	17254	005038	PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	1 360,86 €
23	823	2312	19281	006044	MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUBAN	34000	34000	006044	29 473,96 €
		2312			<i>de la nature 2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 30 834,82 €</i>				
23	020	2313	17112	005040	AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX	33000	33000	005040	62 569,23 €
23	020	2313	22264	005040A	AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX - REAMENAGEMENT	33000	33000	005040A	3 966,54 €
23	020	2313	26332	007016A	REORGANISATION CTM-SCHEMA DIRECTEUR	33000	33000	007016A	22 719,03 €
23	020	2313	28965	007016A	-REORGANISATION CTM - SCHEMA DIRECTEUR	30300	30300	007016A	69 371,51 €
23	025	2313	17121	006045	MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	111 716,76 €
23	213	2313	24948	0012003	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER	33000	33000	0012003	100 000,00 €
23	23	2313	27739	0014012	SIEGE UBFC - MAISON DIRECTEUR	33000	33000	0014012	233 396,73 €
23	251	2313	23596	005046A	CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABRI	33000	33000	005046A	67 220,21 €
23	322	2313	17135	004835	REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	400 357,68 €
23	323	2313	17142	005068	RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	16 757,73 €
23	324	2313	20764	006044L	VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	272 271,43 €
23	324	2313	23597	0011005	MAISON VICTOR HUGO	33000	33000	0011005	15 606,84 €
23	324	2313	25132	006044G	VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 63	33000	33000	006044G	53 697,15 €
23	324	2313	25133	006044F	VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 62	33000	33000	006044F	74 696,91 €
23	324	2313	25134	006044H	VAUBAN-CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEMI	33000	33000	006044H	170 134,51 €
23	324	2313	25210	0012010	MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	34000	34000	0012010	15 737,69 €
23	324	2313	26446	006044	MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUBAN	33000	33000	006044	116 909,04 €
23	324	2313	26448	0013014	MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A	33000	33000	0013014	271 216,03 €
23	324	2313	27567	0014005	REHABILITATION TOUR DE LA PELOTE	33000	33000	0014005	71 384,30 €
23	412	2313	20785	009002	STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	286 850,32 €
23	412	2313	25030	009002	STADE DE RUGBY ORCHAMPS	30300	30300	009002	12 144,00 €
23	413	2313	25069	0012006	RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	20300	20300	0012006	101 195,20 €
23	413	2313	27796	0012006	RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	30900	30900	0012006	13 923,00 €
23	414	2313	22204	007713	REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT	30300	30300	007713	20 000,71 €
23	422	2313	17166	005044	CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	33000	33000	005044	53 000,00 €
23	422	2313	22278	007038B	POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	709 217,68 €
23	521	2313	22279	0010007	SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	2 855,74 €
23	824	2313	19225	008025	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30300	30300	008025	256 532,32 €
23	824	2313	20639	006015	PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	633 670,52 €
23	824	2313	20669	003605I	PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	189 897,06 €
23	824	2313	20772	008018	RESTAURATION QUAI VAUBAN	33000	33000	008018	691 555,42 €
23	824	2313	22182	00612	AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	40 407,33 €
23	824	2313	23544	003605M	PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300	30300	003605M	1 218,86 €
23	824	2313	23624	008026R	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PONT ET	35000	35000	008026R	2 992,32 €
23	824	2313	25060	0012005	PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	35000	35000	0012005	43 022,00 €
23	824	2313	25211	0095010	AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	33000	33000	0095010	28 051,92 €
23	824	2313	26410	004821A	SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	33000	33000	004821A	270,36 €
23	824	2313	26430	0012005	PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000	33000	0012005	1 874,85 €
23	824	2313	26438	0010001	ZAC PORTE DE VESOUL	30300	30300	0010001	96 547,79 €
23	824	2313	26439	0095010A	PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA	30300	30300	0095010A	85 198,07 €
23	824	2313	27721	003605N	PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	610 710,57 €
23	93	2313	16999	003613	ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	24 166,48 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sorts	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant vote
					Gest.	Util.	Opération	
23	93	2313	25118	0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME	30900	30900	0012019	29 631,76 €
		2313	Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 6 084 865,60 €					
23	824	2315	16781	0099007-ZAC ILOT PASTEUR	30100	30100	0099007	160 074,14 €
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	593 145,60 €
23	824	2315	17369	004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE	35000	35000	004816	48 478,84 €
23	824	2315	22209	006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	227 178,08 €
23	824	2315	23549	003603A-GARE VIOTTE - DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS	30300	30300	003603A	4 643,66 €
23	824	2315	24939	003603D-GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS VOIES PERIPHERIQUE	30300	30300	003603D	30 000,00 €
		2315	Sous-total de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 1 063 526,32 €					
23	322	2318	27648	005068 - RESERVES COMMUNES DES MUSEES	52200	52200	005068	9 237,53 €
		2318	Sous-total de la nature 2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS : 9 237,53 €					
23	Sous-total du chapitre 23 : 7 188 459,27 €							
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								17 611 597,47 €

Commune : VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire : 2016
Budget : BUDGET PRINCIPAL
Section : INVESTISSEMENT
Serv : RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
024	01	024	28994 004806		SITE VAUBAN	30100	30100	004806	1 669 160,00 €
						Sous-total de la nature 024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES) : 1 669 160,00 €			
024						Sous-total du chapitre 024 : 1 669 160,00 €			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
13	212	1311	28990 00580		ECOLE NUMERIQUE	10100	10100	00580	72 000,00 €
13	94	1311	28921 0012014I		FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT	10011	10011	0012014I	6 897,00 €
						Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 78 897,00 €			
13	213	1321	29078 00502		DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	15 531,00 €
13	324	1321	25264 0096025		BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	11 544,40 €
13	324	1321	26373 006044F		VAUBAN - CITADELLE DEMI BASTION 62	33000	33000	006044F	83 612,00 €
13	823	1321	22282 0010011		LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	56 838,48 €
13	93	1321	26371 0012019		CHAUFFERIE BOIS MALLARME	30900	30900	0012019	228 095,70 €
						Sous-total de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 395 621,58 €			
13	025	1322	27761 006045		MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	243 935,00 €
13	422	1322	27773 007038B		PÔLE DES TILLEULS REHABILITATION	33000	33000	007038B	156 760,26 €
13	824	1322	26299 003605I		PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	63 600,00 €
13	824	1322	27760 006031		LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	100 000,00 €
13	824	1322	27762 003605N		PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	83 400,00 €
13	824	1322	27763 004813		OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	33 400,00 €
13	824	1322	27764 003605M		PRU PLANOISE-ILOT OUEST	30300	30300	003605M	58 400,00 €
						Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS : 739 495,26 €			
13	322	1323	27774 0011001		EP CITADELLE PATRIMOINE MONDIAL	33000	33000	0011001	14 540,00 €
13	823	1323	23605 0087024		AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	34000	34000	0087024	30 993,00 €
13	824	1323	25048 003605I		PRU PLANOISE-SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	9 319,00 €
						Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 54 852,00 €			
13	324	13251	29032 006044		MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUBAN	33000	33000	006044	5 000,00 €
						Sous-total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 5 000,00 €			
13	823	1328	19278 005038		PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	62 528,82 €
13	824	1328	16714 003605		PRU PLANOISE	30100	30100	003605	70 205,25 €
13	824	1328	23534 003605I		PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	485 667,41 €
13	824	1328	25159 003605S		PRU PLANOISE-REHABILITATION PARKING CASSIN	30300	30300	003605S	72 584,50 €
13	824	1328	26414 0099006		--ZAC VAL DES GRANDS BAS	30100	30100	0099006	50 000,00 €
13	824	1328	27591 003605K		PRU PLANOISE-RUE DE COLOGNE	30100	30100	003605K	112 402,31 €
13	824	1328	27592 003605J		PRU PLANOISE - LIAIS IDF/COLOGNE COLLEGE	30300	30300	003605J	52 666,13 €
13	824	1328	28835 003605M		PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300	30300	003605M	101 264,30 €
						Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 1 007 316,72 €			
13						Sous-total du chapitre 13 : 2 281 184,56 €			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
16	01	1641	15881		EMPRUNTS EN EUROS	20200	20200		8 900 000,00 €
						Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 8 900 000,00 €			
16						Sous-total du chapitre 16 : 8 900 000,00 €			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
27	213	27636	23511		CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
						Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €			
27						Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €			
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									13 000 344,56 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire : 2016

Budget : BUDGET EAU

Section : INVESTISSEMENT

Sens : DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libelle	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
20		2031	13565	00E8017-BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A P	36100	36100	00E8017	9 954,00 €
20		2031	14575	00E512 - DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	12 600,00 €
		2031			<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 22 554,00 €</i>			
20					<i>Sous-total du chapitre 20 : 22 554,00 €</i>			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libelle	Service			Montant voté
21		21311	7381	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	11 437,44 €
		21311			<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 11 437,44 €</i>			
21		21351	7382	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	4 291,00 €
		21351			<i>Sous-total de la nature 21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST. : 4 291,00 €</i>			
21		21531	7384	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	9 439,24 €
21		21531	7385	00E6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36100	36100	00E6004	21 666,65 €
21		21531	9491	00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	143 965,19 €
		21531			<i>Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU : 175 071,08 €</i>			
21		2154	7386	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	20 873,48 €
		2154			<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 20 873,48 €</i>			
21		21561	7387	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	3 350,00 €
		21561			<i>Sous-total de la nature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 3 350,00 €</i>			
21		2182	7388	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	54 482,96 €
		2182			<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 54 482,96 €</i>			
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 269 505,96 €</i>			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libelle	Service			Montant voté
23		2313	15583	00E14008 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36100	36100	00E14008	308 025,77 €
23		2313	15584	-00E4804 - MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY	36100	36100	00E4804	1 753 517,53 €
		2313			<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 2 061 543,30 €</i>			
23		2315	7404	00E94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	36100	36100	00E94034	12,03 €
23		2315	7405	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	23 382,00 €
23		2315	7406	00E96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE	36100	36100	00E96047	93 350,00 €
23		2315	13567	-00E13011 - TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS	36100	36100	00E13011	272 551,39 €
		2315			<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 389 295,42 €</i>			
23					<i>Sous-total du chapitre 23 : 2 450 838,72 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								2 742 898,68 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
13		13111	7361	00E5002	RENOVATION DES BRANCHEMENTS PLOMB	36100	36100	00E5002	27 440,00 €
13		13111	7363	00E95017	PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	23 420,00 €
		13111			<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 50 860,00 €</i>				
13					<i>Sous-total du chapitre 13 : 50 860,00 €</i>				
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
16		1641	7369	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	400 000,00 €
16		1641	8461	00E4804	MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY	36100	36100	00E4804	1 700 000,00 €
16		1641	9490	00E9003	TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	200 000,00 €
		1641			<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 2 300 000,00 €</i>				
16					<i>Sous-total du chapitre 16 : 2 300 000,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									2 350 860,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
So ns	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé		Gest.	Util.	Opération	
20		2031	11595	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT		36200	36200	00A11017	4 200,00 €
20		2031	11596	00A85801-PLAN D'EPANDAGE DES BOUES		36200	36200	00A85801	2 840,00 €
20		2031	11597	00A9001-REPERAGE CARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX		36200	36200	00A9001	22 615,00 €
20		2031	14651	00A14008 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT		36200	36200	00A14008	9 147,07 €
20		2031	14657	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	2 286,00 €
		2031				<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 41 088,07 €</i>			
20						<i>Sous-total du chapitre 20 : 41 088,07 €</i>			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
21		21311	13636	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	103 985,76 €
		21311				<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 103 985,76 €</i>			
21		21351	10587	00A86800-TRAVAUX NEUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT		36200	36200	00A86800	2 160,25 €
21		21351	11598	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT		36200	36200	00A11017	21 413,54 €
21		21351	12614	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	11 497,00 €
		21351				<i>Sous-total de la nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION : 35 070,79 €</i>			
21		21532	7436	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	155,05 €
21		21532	9538	00A6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS		36200	36200	00A6004	28 916,67 €
21		21532	9540	00A9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX		36200	36200	00A9003	78 745,95 €
		21532				<i>Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : 107 817,67 €</i>			
21		2154	7437	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	40 008,96 €
		2154				<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 40 008,96 €</i>			
21		2182	7439	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT		36200	36200	00A513	121 056,89 €
		2182				<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 121 056,89 €</i>			
21						<i>Sous-total du chapitre 21 : 407 940,07 €</i>			
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
23		2313	15670	00A14009 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION		36200	36200	00A14009	318 298,86 €
23		2313	15671	00A14008 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT		36200	36200	00A14008	302 437,74 €
		2313				<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 620 736,60 €</i>			
23		2315	7345	00A94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN30300		30300	30300	00A94034	192,15 €
23		2315	7346	00A96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE 30300		30300	30300	00A96047	70 000,00 €
23		2315	7450	00A89117-TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU		36200	36200	00A89117	303 878,65 €
23		2315	10553	00A8025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV		30300	30300	00A8025A	1 690,74 €
23		2315	10554	00A8025F-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN		30300	30300	00A8025F	12 105,63 €
23		2315	13640	00A13011 --TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS		36200	36200	00A13011	32 364,34 €
		2315				<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 420 231,51 €</i>			
23						<i>Sous-total du chapitre 23 : 1 040 968,11 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT									1 489 996,25 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Service	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	Imputation		Service			Montant voté
			n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
13	13111	12612	00A8025F	- TCSP - BASSIN MERMOZ	30300	30300	00A8025F	216 398,00 €
	13111	<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 216 398,00 €</i>						
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 216 398,00 €</i>							
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
16	1641	13643	00A89117	- TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU	36200	36200	00A89117	300 000,00 €
16	1641	14658	00A9003	- TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36200	36200	00A9003	78 000,00 €
16	1641	14659	00A14008	- PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36200	36200	00A14008	214 000,00 €
16	1641	14660	00A14009	- PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION	36200	36200	00A14009	318 000,00 €
	1641	<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 910 000,00 €</i>						
16	<i>Sous-total du chapitre 16 : 910 000,00 €</i>							
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT								1 126 398,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	14 106,22 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 14 106,22 €</i>				
21		2151	7291	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	13 500,00 €
		2151		<i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 13 500,00 €</i>				
21		2152	7292	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	11 215,65 €
		2152		<i>Sous-total de la nature 2152 IMMOB. CORPORELLES - INSTALLATIONS DE VOIRIE : 11 215,65 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	6 094,30 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 6 094,30 €</i>				
21		2182	14357	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	60 000,00 €
		2182		<i>Sous-total de la nature 2182 IMMOB. CORPO. - MAT. DE TRANSPORT : 60 000,00 €</i>				
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 104 916,17 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								104 916,17 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sorts	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
20		2031	11216	00C7031 - CHAUF URB-DESS ENERGETIQ PLANOISE HDC	30900	30900	00C7031	22 294,00 €
		2031			<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 22 294,00 €</i>			
<i>Sous-total du chapitre 20 : 22 294,00 €</i>								
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
21		2188	3101	00C500-DOMAINE DU CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C500	1 354,00 €
		2188			<i>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1 354,00 €</i>			
<i>Sous-total du chapitre 21 : 1 354,00 €</i>								
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
23		2313	3102	00C2605-CHAUFFERIE BOIS CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C2605	35 293,88 €
23		2313	6186	00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003	1 087 914,94 €
		2313			<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 1 123 208,82 €</i>			
23		2315	3107	00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605	38 924,92 €
23		2315	3109	00C5057-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)	30900	30900	00C5057	240 176,79 €
23		2315	3111	00C6794-ADAPTATION CONFORMITE (15 ANS)	30900	30900	00C6794	75 300,40 €
23		2315	3115	00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30900	30900	00C94034	9 787,92 €
		2315			<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 364 190,03 €</i>			
<i>Sous-total du chapitre 23 : 1 487 398,85 €</i>								
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								1 511 040,85 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
13		1311	6181 00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30900	30900	00C94034		940 500,00 €	
13		1311	7191 00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605		195 000,00 €	
13		1311	8197 00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003		2 186 015,10 €	
		1311	<i>Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT : 3 321 515,10 €</i>						
13		1313	9212 CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE	30900	30900	00C10003		80 000,00 €	
		1313	<i>Sous-total de la nature 1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS : 80 000,00 €</i>						
13		1318	3084 00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605		48 739,88 €	
		1318	<i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 48 739,88 €</i>						
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 3 450 254,98 €</i>								
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
27		2782	3119 00C5059-CHAUFFAGE URBAIN			30900	30900	00C5059	217 800,00 €
		2782	<i>Sous-total de la nature 2782 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE T.V.A. : 217 800,00 €</i>						
27	<i>Sous-total du chapitre 27 : 217 800,00 €</i>								
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									3 668 054,98 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Service	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
011		605	6041		MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		109 793,82 €
		605			<i>Sous-total de la nature 605 MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 109 793,82 €</i>				
011		608	6042		FRAIS ACCESSOIRES	30300	30300		1 880,00 €
		608			<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES : 1 880,00 €</i>				
011					<i>Sous-total du chapitre 011 : 111 673,82 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT									111 673,82 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Spéc	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015	6040		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		212 887,00 €
		7015				<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 212 887,00 €</i>			
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 212 887,00 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									212 887,00 €

Cof ffectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sorts	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
011		6045	1003	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMEN	30300	30300		10 000,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER) :</i>				10 000,00 €
011		605	1004	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		106 422,25 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX :</i>				106 422,25 €
011		608	1005	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	30300	30300		10 000,00 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT :</i>				10 000,00 €
011				<i>Sous-total du chapitre 011 :</i>				126 422,25 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT								126 422,25 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2016
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

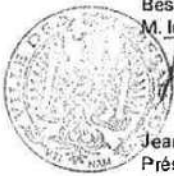
ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Service			Montant vote
					Gest.	Util.	Opération	Gest.	Util.	Opération	
70		7015	1002	VENTES DE TERRAINS AMENAGES				30100	30100		495 900,00 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 495 900,00 €</i>						
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 495 900,00 €</i>						
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT											495 900,00 €

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	17 611 597,47
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	2 742 898,68
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	1 489 996,25
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	104 916,17
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	1 511 046,85
	Sous-total INVESTISSEMENT	23 460 455,42
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	111 673,82
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	126 422,25
	Sous-total FONCTIONNEMENT	238 096,07
	TOTAL GENERAL	23 698 551,49



Besançon, le
M. le Maire,

18 JAN. 2016

Jean-Louis Fousseret
Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,

Monique Baudras
Monique BAUDRAS

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	13 000 344,56
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	2 350 860,00
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	1 126 398,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	3 668 054,98
	Sous-total INVESTISSEMENT	20 145 657,54
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	212 887,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	495 900,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	708 787,00
	TOTAL GENERAL	20 854 444,54

Besançon, le
M. le Maire,

18 JAN. 2016



Jean-Louis Fousseret

Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,

Monique Baudras

Monique BAUDRAS

POLE GESTION
Direction Finances
Service Budget Ville

Le 02 mai 2016

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEES 2011 A 2015

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette.

Des changements de périmètre financier sont intervenus :

- au 01/01/2011 : création de l'établissement public – Citadelle – Patrimoine mondial (RAP), de l'Entente Intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, de la RAP Rodia ;
- au 01/07/2011 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Ecole Régionale des Beaux Arts ;
- au 01/01/2013 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) 2 Scènes et du Syndicat Mixte de l'Orchestre et création de services communs dans le cadre de la mutualisation des services ;
- au 01/01/2014 : prise en compte des crédits au titre de la réforme des rythmes scolaires pour 1 trimestre de l'année scolaire 2014-2015 ;

- 2 -

- au 31/12/2014 : clôture du budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) et transfert au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- au 01/01/2015 : prise en compte des crédits au titre de la réforme des rythmes scolaires pour une année complète ;
- au 01/01/2015 : évolution des services communs entre la ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- en cours d'année 2015 : transferts de compétence à la CAGB (Mission Emploi Insertion, Enseignement Supérieur, Contrat de Ville) et création par la CAGB d'un service commun instruction des autorisations du droit des sols (transfert de charges et de ressources) ;
- au 01/07/2015 : reprise de la Citadelle en régie et dissolution de l'Etablissement Public Patrimoine Mondial.

- 3 -

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**Balance générale**

(en milliers d'euros)

A) DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	50 607	6 029	6 072	145	0	0	2 864	1	0	65 738
Fonctionnement	142 388	6 370	6 185	340	0	0	419	350	7	150 059
Total	192 995	12 399	12 257	485	0	0	3 303	351	7	221 797

1) conformément aux définitions du Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutées aux dépenses d'investissement.

B) RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (2)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	28 284	2 358	1 841	160	0	0	1 713	81	0	32 515
Fonctionnement	171 011	10 003	10 848	546	66	0	1 121	311	0	193 906
Total	199 295	12 361	12 789	706	66	0	2 834	372	0	226 421

2) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement.

C) CONSTITUTION DES EXCEDENTS 2015

	Budget Principal	Eau	Assainissement	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Montants cumulés 2014	8 067	2 730	2 394	160	-5	-101	707	121	-363	14 710
Part affectée à l'investissement 2015	824	589	979	160	0	0	0	61	0	2 613
Résultat antérieur disponible	8 243	2 141	1 415	0	-5	-101	707	80	-363	12 097
Montants exercice 2015 (B-A)	4 300	-40	532	221	66	0	-469	21	-7	4 624
Transfert de résultats EP Citadelle	302									302
Montants cumulés 2015	12 845	2 101	1 947	221	61	-101	238	81	-370	17 023

- 4 -

REPARTITION ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	212 955	86,79	192 995	87,01
Eau	9 457	3,85	12 399	5,59
Assainissement	11 023	4,49	12 257	5,53
Forêts communales	569	0,23	485	0,22
ZA Champs Montants	0	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	10 990	4,48	3 303	1,49
Archéologie	384	0,16	351	0,16
ZA Madeleine Bres	10	0,00	7	0,00
Total	245 388	100,00	221 797	100,00

**REPARTITION ENTRE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
INVESTISSEMENT (avec travaux en régie)	81 015	33,02	65 737	29,64
FONCTIONNEMENT (hors travaux en régie)	164 373	66,98	156 060	70,36
Total	245 388	100,00	221 797	100,00

- 5 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	3 523	5,69	3 608	7,13
Enseignement - Formation	1 537	2,48	1 493	2,95
Culture - Enseignement supérieur	8 276	13,36	5 222	10,32
Vie des quartiers	809	1,31	1 172	2,32
Sports	4 107	6,63	1 493	2,95
Action sociale - Santé	652	1,05	453	0,90
Protection civile - Ordre public	1 088	1,76	485	0,96
Actions économiques	1 875	3,03	156	0,31
Urbanisme - Aménagement urbain	19 374	31,28	15 133	29,90
Espaces verts - Environnement	1 157	1,87	1 235	2,44
Voirie - Stationnement - Circulation	4 155	6,71	4 011	7,93
Eclairage public	1 047	1,69	1 242	2,45
Remboursement dette en capital	12 828	20,71	13 400	26,47
Divers	1 514	2,43	1 504	2,97
Sous-total	61 942	100,00	50 607	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	19 074		15 131	
Total	81 016		65 738	

VENTILATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie et hors remboursement de la dette en capital)
(en milliers d'euros)

	2014	2015
	Valeurs	Valeurs
BUDGET PRINCIPAL	49 113	37 207
BUDGETS ANNEXES	16 620	12 319
	65 733	49 526

- 6 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	35 201	23,31	30 630	21,51
Information - Communication - Relat. publiques	3 547	2,35	3 119	2,19
Enseignement - Formation	14 917	9,88	15 527	10,90
Culture - Enseignement supérieur	24 369	16,14	23 324	16,38
Vie des quartiers	6 412	4,25	6 124	4,30
Sports	9 002	5,96	7 982	5,61
Action sociale	20 850	13,81	20 607	14,47
Santé	1 181	0,78	900	0,63
Protection civile - Ordre public	4 623	3,06	4 706	3,31
Actions économiques	2 622	1,74	2 499	1,76
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 515	4,98	6 299	4,42
Espaces verts - Environnement	6 849	4,54	6 614	4,65
Voirie - Stationnement - Circulation	10 221	6,77	10 234	7,19
Opérations financières (1)	3 493	2,31	3 538	2,49
Divers	211	0,12	285	0,19
Sous-total	151 013	100,00	142 388	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	13 359		13 671	
Total	164 372		156 059	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

- 7 -

**REPARTITION DES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT ENCAISSEES (Totalité du compte 13)**
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	0	0,00	0	0,00
Enseignement - Formation	0	0,00	27	0,33
Culture - Enseignement supérieur	1 735	19,84	2 197	27,02
Vie des quartiers	133	1,52	422	5,19
Sports	682	7,79	533	6,55
Action sociale - Santé	7	0,08	16	0,20
Actions économiques	0	0,00	330	4,06
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	3 915	44,75	3 190	39,22
Environnement - Forêts - Espaces verts	68	0,78	123	1,51
Voirie - Stationnement - Circulation	1 529	17,47	1 174	14,44
Divers	680	7,77	121	1,48
Sous-total	8 749	100,00	8 133	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	941		662	
Total	9 690		8 795	

- 8 -

BUDGET PRINCIPAL
REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA VILLE
PAR SECTEURS D'ACTIVITES (EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT)
(en milliers d'euros)

	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Equipement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur	2 211	15,02	1 537	19,77
Secteur Economie - Aménagement urbain	11 839	80,46	5 466	70,31
Secteur Social - Vie des quartiers - Administration générale	486	3,30	406	5,22
Secteur Sportif	178	1,22	365	4,70
Sous-total	14 714	100,00	7 774	100,00
Fonctionnement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur - Education	6 519	26,99	4 346	20,65
Secteur Economie - Aménagement urbain	1 514	6,27	1 355	6,44
Secteur Social - Vie des quartiers - Administration générale	14 038	58,13	13 358	63,46
Secteur Sportif	2 080	8,61	1 990	9,45
Sous-total	24 151	100,00	21 049	100,00
Total	38 865		28 823	

BUDGET PRINCIPAL
GRANDES MASSES DES DEPENSES REELLES
(en milliers d'euros)

	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	32 885	53,09	27 927	55,19
Subvention d'équipement et fonds de concours	14 714	23,75	7 774	15,36
Remboursement de la dette en capital	12 828	20,71	13 400	26,48
Autres dépenses d'investissement	1 515	2,45	1 506	2,97
Dépenses réelles d'investissement (avec travaux en régie)	61 942	100,00	50 607	100,00
Rémunérations et charges personnel (hors tx en régie)	86 706	57,42	82 054	57,63
Remboursement de la dette - intérêts	3 493	2,31	3 538	2,49
Subventions de fonctionnement versées	24 151	15,99	21 049	14,78
Charges à caractère général (hors tx en régie)	27 702	18,34	26 652	18,72
Charges de gestion courante (hors subventions)	7 609	5,04	7 779	5,46
Autres dépenses de fonctionnement	1 352	0,90	1 316	0,92
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	151 013	100,00	142 388	100,00
Dépenses réelles totales de l'exercice	212 955		192 995	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	17 816		15 503	
DEPENSES REELLES TOTALES	230 771		208 498	

- 9 -

**BUDGET PRINCIPAL
LES GRANDES MASSES DES RECETTES REELLES**

(en milliers d'euros)

	2014		2015	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA....)	15 296	45,45	12 806	48,72
Emprunts	17 981	53,43	11 240	42,76
Autres recettes d'investissement	1 311	3,90	1 355	5,15
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	-934	-2,78	883	3,37
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	33 654	100,00	26 284	100,00
Contributions directes	77 905	43,22	79 819	46,67
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	11 703	6,49	13 629	7,97
Dotations de l'Etat	40 768	22,62	37 556	21,96
Subventions et participations	8 182	4,54	8 021	4,69
Fiscalité reversée	13 810	7,66	8 944	5,23
Produits d'exploitation et de gestion courante	21 181	11,75	18 293	10,70
Autres recettes de fonctionnement	6 706	3,72	4 750	2,78
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	180 255	100,00	171 011	100,00
Recettes réelles totales de l'exercice	213 909		197 295	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	17 816		15 503	
Résultat exercice précédent	7 178		9 067	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	934		-824	
Résultat exercice précédent disponible	8 112		8 243	
RECETTES REELLES TOTALES	239 837		221 041	

- 10 -

II - ETUDE COMPARATIVE DES C.A. 2011 A 2015 - BUDGET PRINCIPAL
(en milliers d'euros)

1) INVESTISSEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	60 049	67 445	67 788	61 942	50 607
<i>% dépenses réelles totales</i>	28,9	31,0	31,0	29,1	26,2

DONT

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'équipement : (A) (hors travaux en régie)	37 483	42 143	40 968	30 344	25 651
dont immo. incorporelles (compte 20)	955	1 287	572	1 125	483
dont immo. corporelles (compte 21)	15 858	17 661	14 704	13 222	16 069
dont immo. en cours (compte 23)	20 670	23 195	25 693	15 996	9 099
- Travaux en régie : (B)	2 116	2 688	2 727	2 541	2 276
Sous-total dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie) (A)+(B)	39 599	44 831	43 695	32 885	27 927
- Subventions versées (compte 204) : (C)	8 878	10 947	12 096	14 714	7 774
Total avec travaux en régie (A)+(B)+(C)	48 477	55 778	55 791	47 599	35 701

	2011	2012	2013	2014	2015
- Remboursement emprunts en capital :	11 298	11 488	11 876	12 828	13 400
<i>% dépenses réelles d'investissement</i>	18,8	17,0	17,5	20,7	26,5

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	32 565	38 115	36 751	33 654	26 284

	2011	2012	2013	2014	2015
- Emprunts réalisés :	15 070	17 460	18 149	17 981	11 240
<i>% dépenses d'équipement et sub. versées (hors travaux en régie)</i>	32,5	32,9	34,2	39,9	33,6

	2011	2012	2013	2014	2015
- Subventions et dotations encaissées : (*)	15 543	16 550	15 941	15 296	12 806

(*) Comptes 10 et 13 (hors 1068) : amendes de police, TLE, FCTVA, Subventions d'équipement, etc...

- 11 -

2) FONCTIONNEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	147 498	150 332	150 727	151 013	142 388

	2011	2012	2013	2014	2015
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2 286	2 971	3 539	3 493	3 538
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	1,5	2,0	2,3	2,3	2,5

	2011	2012	2013	2014	2015
- Frais de personnel : (avec travaux en régie)	84 651	87 718	86 638	88 519	83 799
<i>% dépenses réelles de fonctionnement (travaux en régie inclus)</i>	56,6	57,3	56,5	57,6	57,9

	2011	2012	2013	2014	2015
- Subventions de fonctionnement versées :	25 202	25 926	24 269	24 151	21 049
<i>% évolution</i>		2,9	-6,4	-0,5	-12,8
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	17,1	17,2	16,1	16,0	14,8

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	178 848	180 576	180 773	180 255	171 011
<i>% d'évolution</i>		1,0	0,1	-0,3	-5,1

	2011	2012	2013	2014	2015
- Contributions directes : (comptes 73111 et 7318 à partir de 2014)	71 929	74 385	76 696	77 905	79 819
<i>% d'évolution</i>		3,4	3,1	1,6	2,5
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	40,2	41,2	42,4	43,2	46,7
<i>% dépenses réelles totales</i>	34,7	34,2	35,1	36,6	41,4

	2011	2012	2013	2014	2015
- Subventions de fonctionnement + dotations + participations :	52 639	51 897	50 101	48 950	45 577
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	29,4	28,7	27,7	27,2	26,7
<i>% dépenses réelles totales</i>	25,4	23,8	22,9	23,0	23,6

- 12 -

3) RENSEIGNEMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES

	2011	2012	2013	2014	2015
- Epargne brute :	31 350	30 244	30 046	29 242	28 623

	2011	2012	2013	2014	2015
- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie : (comptes 20 sauf 204 +21 +23)	56,6%	66,0%	69,2%	68,1%	62,7%

	2011	2012	2013	2014	2015
- Solde global du compte administratif :	12 379	9 464	7 178	9 067	12 845

	2011	2012	2013	2014	2015
- Reports de crédits :					
RECETTES	24 442	22 384	21 921	14 125	13 000
DEPENSES	28 271	23 678	20 987	14 949	17 612
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	3 829	1 294	-934	824	4 612

	2011	2012	2013	2014	2015
- Fonds disponibles :					
Solde du CA	12 379	9 464	7 178	9 067	12 845
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	-3 829	-1 294	934	-824	-4 612
Solde CA disponible	8 550	8 170	8 112	8 243	8 233
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 550	8 170	8 112	8 243	8 233

	2011	2012	2013	2014	2015
- Taux d'inflation annuel :					
Indice tous ménages avec tabac	2,1%	2,0%	0,9%	0,5%	0,0%
Indice tous ménages sans tabac	2,1%	1,9%	0,7%	0,4%	0,0%

- 13 -

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	207 547	217 777	218 515	212 955	192 995

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles totales :	211 413	218 691	217 524	213 909	197 295

	2011	2012	2013	2014	2015
- Annuités d'emprunts (ICNE inclus) :	13 584	14 459	15 415	16 321	16 938
<i>% dépenses réelles totales</i>	6,5	6,6	7,1	7,7	8,8

	2011	2012	2013	2014	2015
- Epargne de l'exercice :					
1 - Recettes réelles de fonction. de l'exercice	178 848	180 576	180 773	180 255	171 011
2 - Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	145 212	147 361	147 188	147 520	138 850
3 - Epargne de gestion (1-2)	33 636	33 215	33 585	32 735	32 161
4 - Remboursement intérêts payés	2 286	2 971	3 539	3 493	3 538
5 - Epargne brute (3-4)	31 350	30 244	30 046	29 242	28 623
6 - Taux d'épargne brute (5/1)*100	17,5%	16,7%	16,6%	16,2%	16,7%
7 - Remboursement dette en capital	11 298	11 488	11 876	12 828	13 400
8 - Epargne nette (5-7)	20 052	18 756	18 170	16 414	15 223

- 14 -

CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

1) Dotations sous enveloppe

<u>Fonctionnement</u>	2011	2012	2013	2014	2015
a) D.G.F.					
- Dotation forfaitaire	29 639	29 481	29 383	27 898	24 749
% d'évolution		-0,5	-0,3	-5,1	-11,3
- DGF permanents syndicaux	94	80	99	104	106
Total DGF	29 733	29 561	29 482	28 002	24 855
% des recettes de fonctionnement	16,6%	16,4%	16,3%	15,5%	14,5%
b) D.S.U.C.S.	5 872	5 972	6 076	6 155	6 211
% d'évolution		1,7	1,7	1,3	0,9
c) D.N.P.	1 533	1 495	1 406	1 323	1 246
% d'évolution		-2,5	-6,0	-5,9	-5,8
d) Dotation spéciale instituteurs	8	6	6	6	8
% d'évolution		-25,0	0,0	0,0	33,3
e) D.G.D.	1 132	1 131	1 122	1 122	1 122
% d'évolution		-0,1	-0,8	0,0	0,0
Variables d'ajustement :					
f) D.C.T.P.	1 332	1 114	932	734	485
% d'évolution		-16,4	-16,3	-21,2	-33,9
g) Compensation des exo. de taxes foncières	963	794	677	540	370
% d'évolution		-17,5	-14,7	-20,2	-31,5
Total	40 573	40 073	39 701	37 882	34 297
% d'évolution		-1,2	-0,9	-4,6	-9,5

2) Autres concours globaux de l'Etat

<u>Fonctionnement</u>	2011	2012	2013	2014	2015
a) Compensation des exo. de taxe d'habitation	2 652	2 751	2 733	2 827	3 200
% d'évolution		3,7	-0,7	3,4	13,2
b) Compensation suppression taxes appareils...	58	0	0	0	0
% d'évolution		-100,0			
c) Compensation taxe add. droits enregistrement	11	9	8	8	7
% d'évolution		-18,2	-11,1	0,0	-12,5
d) Dotation de recensement	29	27	27	27	27
% d'évolution		-6,9	0,0	0,0	0,0
e) Dotation pour les titres sécurisés	25	25	25	25	25
% d'évolution		0,0	0,0	0,0	0,0
<u>Investissement</u>					
f) F.C.T.V.A.	3 081	5 396	5 145	6 124	3 758
% d'évolution		75,1	-4,7	19,0	-38,6
g) Produit des amendes de police	1 370	1 411	1 382	1 284	1 150
% d'évolution		3,0	-2,1	-7,1	-10,4
Total	7 226	9 619	9 320	10 295	8 167
% d'évolution		33,1	-3,1	10,5	-20,7
Total général concours globaux de l'Etat	47 799	49 692	49 021	48 177	42 464
% d'évolution		4,0	-1,4	-1,7	-11,9
dont fonctionnement	43 348	42 885	42 494	40 769	37 556
% d'évolution		-1,1	-0,9	-4,1	-7,9
dont investissement	4 451	6 807	6 527	7 408	4 908
% d'évolution		52,9	-4,1	13,5	-33,7

- 15 -

BUDGETS ANNEXES

1) EAU

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	5 972	5 729	3 460	3 101	6 029
- Remboursement emprunts en capital :	2011	2012	2013	2014	2015
	381	544	644	712	736
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	5 365	6 008	5 916	6 355	6 370
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2011	2012	2013	2014	2015
	116	248	305	312	287
- Dépenses réelles totales :	2011	2012	2013	2014	2015
	11 337	11 737	9 376	9 456	12 399
- Recettes réelles d'investissement :	2011	2012	2013	2014	2015
	4 046	3 323	1 719	1 049	2 356
- Emprunts réalisés :	2011	2012	2013	2014	2015
	3 000	2 670	900	0	1 700
- Recettes réelles de fonctionnement :	2011	2012	2013	2014	2015
	8 308	8 993	9 155	9 276	10 003
- Recettes cumulées :	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles totales de l'exercice	12 354	12 316	10 874	10 325	12 359
Résultats antérieurs reportés	1 231	1 463	1 768	2 672	2 730
Part affectée à l'investissement	784	275	594	810	589
Résultat antérieur disponible	447	1 188	1 174	1 862	2 141
- Recettes cumulées	12 801	13 504	12 048	12 187	14 500
- Excédents cumulés :	2011	2012	2013	2014	2015
	1 463	1 768	2 672	2 730	2 101
- Produit de vente d'eau : (y compris locations compteurs)	2011	2012	2013	2014	2015
	6 237	6 806	6 605	6 669	7 274
- Prix de vente du m3 H.T. (en euros) :	2011	2012	2013	2014	2015
% évolution	0,920	0,950	0,970	0,990	1,010
		3,3	2,1	2,1	2,0

- 16 -

2) ASSAINISSEMENT

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	9 321	14 707	6 027	5 096	6 072
- Remboursement emprunts en capital :	2011	2012	2013	2014	2015
	893	1 011	1 225	1 357	1 364
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	5 270	5 531	5 429	5 927	6 185
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2011	2012	2013	2014	2015
	73	251	404	446	411
- Dépenses réelles totales :	2011	2012	2013	2014	2015
	14 591	20 238	11 456	11 023	12 257
- Recettes réelles d'investissement :	2011	2012	2013	2014	2015
	4 294	9 133	3 993	2 114	1 941
- Emprunts réalisés :	2011	2012	2013	2014	2015
	0	7 630	2 800	0	700
- Recettes réelles de fonctionnement :	2011	2012	2013	2014	2015
	11 328	10 439	10 051	10 082	10 848
- Recettes cumulées :	2011	2012	2013	2014	2015
	15 622	19 572	14 044	12 196	12 789
Recettes réelles totales de l'exercice	4 501	1 843	956	3 149	2 394
Résultats antérieurs reportés	3 689	222	395	1 929	979
Part affectée à l'investissement	812	1 621	561	1 220	1 415
Résultat antérieur disponible	16 434	21 193	14 605	13 416	14 204
- Recettes cumulées					
- Excédents cumulés :	2011	2012	2013	2014	2015
	1 843	956	3 149	2 394	1 947
- Produit de la redevance d'assainissement :	2011	2012	2013	2014	2015
	5 507	5 721	5 573	5 733	6 550
- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m³ H.T. :	2011	2012	2013	2014	2015
	0,910	0,910	0,920	0,940	0,970
% évolution		0,0	1,1	2,2	3,2

- 17 -

3) FORETS COMMUNALES

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	156	182	227	236	145
- Remboursement emprunts en capital :	2011	2012	2013	2014	2015
	26	27	28	15	15
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2011	2012	2013	2014	2015
	312	305	296	333	340
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2011	2012	2013	2014	2015
	3	2	1	1	1
- Dépenses réelles totales :	2011	2012	2013	2014	2015
	468	487	523	569	485
- Recettes réelles d'investissement :	2011	2012	2013	2014	2015
	179	231	245	215	160
- Emprunts réalisés :	2011	2012	2013	2014	2015
	0	0	0	0	0
- Recettes réelles de fonctionnement :	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes d'exploitation du service	187	183	342	258	200
Participation du Budget Principal	333	317	151	256	346
Recettes réelles de fonctionnement	520	500	493	514	546
- Recettes cumulées :	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles totales de l'exercice	699	731	738	729	706
Résultats antérieurs reportés	179	231	245	215	160
Part affectée à l'investissement	179	231	245	215	160
Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
- Recettes cumulées	699	731	738	729	706
- Excédents cumulés :	2011	2012	2013	2014	2015
	231	245	215	160	221
- Participation du Budget Principal :	2011	2012	2013	2014	2015
333	317	151	256	346	
<i>% dépenses réelles totales</i>	71,2	65,1	28,9	45,0	71,3
- Produit des coupes de bois :	2011	2012	2013	2014	2015
	179	178	335	247	195

4) ZA DES CHAMPS MONTANTS

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	66

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles totales :	0	0	0	0	66

	2011	2012	2013	2014	2015
- Excédents ou déficits cumulés :	-5	-5	-5	-5	61

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	66
Résultats antérieurs reportés	-5	-5	-5	-5	-5
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-5	-5	-5	-5	-5
- Recettes cumulées	-5	-5	-5	-5	61

- 19 -

5) ZA THOMAS EDISON

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	86	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles totales :	0	0	86	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Excédents ou déficits cumulés :	-187	-187	-101	-101	-101

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	86	0	0
Résultats antérieurs reportés	-187	-187	-187	-101	-101
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-187	-187	-187	-101	-101
- Recettes cumulées	-187	-187	-101	-101	-101

- 20 -

6) CHAUFFAGE URBAIN

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement :	1 410	3 909	8 081	10 639	2 884

	2011	2012	2013	2014	2015
- Remboursement emprunts en capital :	224	224	231	370	696

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement :	266	263	263	350	419

	2011	2012	2013	2014	2015
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	155	152	143	199	320

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	1 676	4 172	8 344	10 989	3 303

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	2 769	2 872	5 661	11 723	1 713

	2011	2012	2013	2014	2015
- Emprunts réalisés :	0	0	3 835	9 500	988

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	806	913	1 029	1 010	1 121

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	3 575	3 785	6 690	12 733	2 834
Résultats antérieurs reportés	2 748	2 647	618	-1 036	707
Part affectée à l'investissement	2 000	1 642	0	0	0
Résultat antérieur disponible	748	1 005	618	-1 036	707
- Recettes cumulées	4 323	4 790	7 308	11 697	3 541

	2011	2012	2013	2014	2015
- Excédents cumulés :	2 647	618	-1 036	707	238

- 21 -

7) ARCHEOLOGIE

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement :	54	22	21	0	1

	2011	2012	2013	2014	2015
- Remboursement emprunts en capital :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement :	1 484	696	585	384	350

	2011	2012	2013	2014	2015
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	1 538	718	606	384	351

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	10	8	28	39	61

	2011	2012	2013	2014	2015
- Emprunts réalisés :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	1 673	817	490	227	311

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	1 683	825	518	266	372
Résultats antérieurs reportés	129	280	388	276	121
Part affectée à l'investissement	-5	0	25	36	61
Résultat antérieur disponible	134	280	363	240	60
- Recettes cumulées	1 817	1 105	881	506	432

	2011	2012	2013	2014	2015
- Excédents cumulés :	280	388	276	121	81

- 22 -

8) ZA MADELEINE BRES

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles de fonctionnement :	466	10	149	10	7

	2011	2012	2013	2014	2015
- Dépenses réelles totales :	466	10	149	10	7

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	240	26	7	0

	2011	2012	2013	2014	2015
- Recettes réelles totales :	0	240	26	7	0

- Recettes cumulées :	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles totales de l'exercice	0	240	26	7	0
Résultats antérieurs reportés	0	-466	-237	-359	-363
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	0	-466	-237	-359	-363
- Recettes cumulées	0	-226	-211	-352	-363

	2011	2012	2013	2014	2015
- Excédents ou déficits cumulés :	-466	-237	-359	-363	-370

- 23 -

Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)*** Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie :**

Total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie :**

Total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre, les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles totales :**

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

*** Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie :**

Total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R72).

*** Remboursement de la dette en capital :**

Compte 16 en dépenses réelles.

*** Intérêts de la dette (ICNE inclus) :**

Compte 661 en dépenses réelles.

*** Annuité de la dette (ICNE inclus) :**

Somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

*** Charges de personnel et frais assimilés :**

Compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, aux centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

*** Recettes réelles d'investissement de l'exercice :**

Recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

- 24 -

* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie :**

Total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

* **Recettes réelles totales :**

Somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

* **Dotations, subventions d'investissement reçues :**

Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

* **Emprunts contractés :**

Compte 16 en mouvements réels en recettes.

* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues :**

Compte 74.

* **Produit des 4 taxes :**

Contributions directes (comptes 73111 et 7318 à partir de 2014).

* **Epargne de gestion :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

* **Epargne brute ou autofinancement brut :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

* **Epargne nette ou autofinancement net :**

Epargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

«M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre du Compte Administratif afférant à l'exercice précédent, comme le veut l'article L. 2121-14 du même Code.

L'Assemblée doit, pour la circonstance, élire son Président. Je vous propose de désigner Danielle DARD. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Danielle DARD, vous prenez les commandes.

Mme Danielle DARD : Merci, Monsieur le Maire. Je vous redonne la parole pour la présentation du diaporama.

M. LE MAIRE : Je vais essayer d'être encore plus court que les autres fois, puisque vous avez tous eu les documents et ce qui est surtout intéressant, là aussi, c'est le miroir de ce qui a été fait l'année dernière, c'est que l'on puisse dialoguer.

C'est un moment traditionnel, vous le savez, pour faire le point sur les différentes politiques et les politiques municipales. Je ne reviendrai pas sur le contexte particulier de 2015, un contexte difficile sur les contraintes qui pesaient sur les collectivités. Le choix que nous avons fait était de dire que, malgré ces difficultés, nous allons poursuivre notre dynamique pour continuer à faire en sorte que nous développiions notre territoire. Je rappelle que depuis ces réformes, ce sont 4,7 millions d'euros que nous avons perdus sur 2 années. Une information simplement : 4,7 millions d'euros, c'est à peu près l'équivalent de 6 points de fiscalité, n'ont pas été répercutés, vous le savez, puisque nous n'avons pas augmenté la part communale des impôts locaux. Cette baisse s'est d'ailleurs poursuivie en 2016 -je parlais de la baisse des dotations-. On va peut-être éviter de se refaire tout ce chapitre sur la baisse des dotations, on l'a déjà dit 10 fois et, en plus, on est d'accord. Vous ferez ce que vous voudrez, mais on ne va peut-être pas en remettre encore une couche.

J'ai lu un article, sur une page Facebook, qui était intéressant. C'était sur le «y a qu'à, faut qu'on», c'était intéressant. Je me suis dit : «tiens, maintenant qu'il est aux manettes, il change un peu d'avis et il dit que ce n'est pas facile». C'est la remarque que je me suis faite. Comme quoi j'ai lu avec intérêt quelle était votre production. Je lis tout, vous savez. Je n'ai pas dit que j'étais d'accord, mais je lis ce que vous produisez. Avant, vous étiez plutôt du «y a qu'à, faut qu'on» et maintenant... un peu quand même, mais on ne va pas polémiquer. Je suis en train de vous faire des compliments donc on ne va pas polémiquer.

Le contexte économique n'était pas favorable non plus, même s'il y a eu 1,3 % de croissance. La réforme territoriale n'a rien facilité, vous le savez et nous venons d'en parler.

Nous avons des exigences et quatre engagements clairs et, au fond, ce compte administratif est la réponse à ces quatre engagements clairs. Premièrement, c'était de ne pas augmenter les taux communaux d'impôts locaux. Je le dis toujours avec beaucoup d'insistance, mais je ne sais pas si je suis toujours compris. On parle beaucoup des taux communaux quand ils augmentent -on en fait beaucoup-, mais quand ils n'augmentent pas, cela paraît presque normal et on n'en parle pas. Je veux quand même dire que c'est la quatrième année consécutive, et même la sixième année consécutive pour la taxe d'habitation, que les taux communaux n'augmentent pas, sixième année consécutive. C'est d'ailleurs un choix qui a prévalu en 2016.

Nous avons donc continué la mise en œuvre de notre plan de mandat avec quatre priorités que vous connaissez : l'éducation, la sécurité et la tranquillité publique, la politique de la Ville et les politiques sociales. Je rappelle aussi que nous avons un programme d'investissements lourd. Ce programme d'investissements, c'est la vision que nous avons pour les 20 années à venir. En 2015, la Ville aura investi, sur l'ensemble de ces budgets, près de 45 millions d'euros tous budgets confondus.

Le dernier objectif tenu -qui n'était pas le plus simple- était de rester dans le cadrage défini par la prospective financière et de consolider la solidité financière de la Ville -vous le verrez tout à l'heure- au niveau de notre capacité de désendettement. Vous verrez que les niveaux d'épargne ont pu être stabilisés, voire même consolidés. Je crois que c'est + 6 ou + 4 millions d'euros par rapport à 2014. Je répète aussi à cette occasion, puisque vous me posez la question à chaque fois, donc je le redis avec une certaine délectation, que nous n'avons pas d'emprunt toxique ici à Besançon. Nous n'avons pas sollicité

l'État pour nous aider à rembourser les emprunts toxiques. Effectivement, comme le dit Jacques GROSERRIN, merci à M. AYACHE qui nous avait bien conseillés là-dessus. C'est ce qu'il vient de dire, j'ai encore une bonne oreille, j'entends très bien.

Concernant les projets, nous avons effectivement des projets dans toutes les directions. Vous le savez, nous voulons rester une ville dynamique. C'est pour cela que je donnerai quelques exemples :

Nous avons terminé le projet de tramway (3,2 millions d'euros l'année dernière), la gare Viotte et le pôle multimodal.

S'agissant des Passages Pasteur, les dernières boutiques sont en train de se louer. Une signature aura lieu prochainement, il n'en restera plus que deux, et deux négociations sont très avancées sur les deux dernières boutiques. Donc, normalement, Les Passages Pasteur devraient être terminés. D'après ce que j'en sais, les résultats sont globalement conformes aux prévisions, légèrement inférieures pour certaines ou légèrement supérieures pour d'autres.

Pour le secteur Battant, nous y avons encore consacré de l'argent. Maintenant, il convient de faire avancer la réflexion sur la mutation du site Saint-Jacques qui s'est poursuivie en 2015, tout comme se sont poursuivis les dossiers Planoise et Clairs-Soleils, ainsi que la Grette, dans le cadre du nouveau PRU.

Le domaine universitaire est un enjeu majeur, on ne va pas revenir dessus, on l'a déjà dit. Le siège de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté est à la Bouloie, avec 1,2 million d'euros investis et encore à peu près 1 million d'euros investis approximativement dans les locaux du LPMO pour redonner de la place à la COMUE. Au passage, la COMUE, c'est tout de même 40 à 50 personnes qui vont venir s'installer sur Besançon.

La santé est un axe stratégique. Vous connaissez notre attachement à ce secteur, entre autres. Je vous rappelle que nous avons versé en dehors de toutes compétences 2 millions d'euros pour l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie, l'Agglomération en a fait autant, la Région de Franche-Comté également et le Département y a contribué à hauteur de 1,5 million d'euros.

Vous savez aussi que nous avons commencé à démolir La Rhodia en 2015 et nous allons continuer en 2016.

Concernant la proximité dans le domaine éducatif, s'il y a des questions l'Adjoint répondra, c'est la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Le projet éducatif de territoire, c'est 1,3 million d'euros nets mobilisés par la Ville. Nous continuons également les expérimentations numériques à hauteur de 1 million d'euros. Concernant les politiques sociales, nous confortons le rôle confié au CCAS, soutenu par la Ville au travers d'une subvention de fonctionnement de près de 10 millions d'euros.

Effectivement, les 10 millions d'euros qu'on verse au CCAS représentent la moitié des subventions versées par la Ville aux associations, même si je conviens que c'est une association un peu spéciale, un établissement public.

Autre phare du programme 2015, la qualité de vie et l'environnement. Vous savez que nous sommes engagés dans le domaine environnemental depuis de nombreuses années. L'année dernière, le gros sujet était la chaufferie bois de Planoise, avec 19,5 millions d'euros. Et il y a l'amélioration des lieux de vie avec la Médiathèque de Tilleuls : 2,3 millions d'euros et la sécurité, avec la vidéoprotection qui continue à s'étendre, la création de 6 postes supplémentaires d'opérateurs de vidéoprotection, l'embauche de 4 agents de surveillance de la voie publique, et la confirmation de l'ouverture de postes dans la Police municipale. La difficulté que nous avons, vous le savez, c'est de pouvoir recruter des policiers, c'est là qu'est la difficulté. Et nous avons fait évoluer l'équipement avec des Tasers et des gilets pare-balles.

S'agissant de la culture et des sports, en matière d'équipement culturel il y a un grand programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : 10 millions d'euros. Les études de programmation ont avancé et les premières démolitions ont démarré (300 000 €). La mise en sécurité des

locaux du Musée de la Résistance et de la Déportation pour 870 000 € a également débuté, avec la volonté de la faire -je l'ai dit hier- si possible, dans le cadre de ce mandat. Ce n'est pas encore inscrit pour l'instant au PPI, mais je me lance ardemment à la recherche de grands mécènes pour pouvoir faire en sorte que ces mécènes viennent, comme ils l'ont fait jusqu'à présent pour tout ce que nous avons fait à la Citadelle, combler les financements.

Parce que je pense qu'effectivement, si je fais un retour sur la Charte de la laïcité, je crois que nous n'avons jamais eu autant besoin de revenir à des valeurs qui étaient entre autres celles de la résistance, qu'aujourd'hui. Je pense que c'est nécessaire de le rappeler. Nous allons continuer sur la Citadelle ce que nous avons fait en 2015, à savoir la rénovation de la Citadelle, des remparts de la Gare d'Eau, pour 900 000 €, de la Tour de la Pelote et de l'Hôtel de Ville pour 2,1 millions d'euros. Nous en avons encore pour un an de travaux, au moins, ou un an et demi, nous allons dire entre un et deux ans. C'est très compliqué.

Je rappelle, concernant le sport, qui est un domaine dans lequel nous voulons beaucoup investir, que sur le stade de rugby des Orchamps nous avons investi 4,4 millions d'euros et 900 000 € sur le terrain synthétique de foot au Rosemont. Des aménagements ont été également réalisés au niveau des piscines de Chalezeule et de Port Joint.

Il y a également un grand programme de petits travaux de proximité dont on parle peu, ce qui est dommage, parce que cela représente 11,6 millions d'euros, soit environ la moitié de l'investissement direct de la Ville. Il s'agit de la voirie, des espaces verts, des parcs et jardins, de l'éclairage, tous les grands travaux de proximité. C'est un budget très important qui fait en sorte que notre Ville reste une ville où il fait bon vivre.

Enfin, souci de proximité et renforcement de notre efficacité avec, effectivement, vous le savez, des mutualisations de services et des transferts de compétences qui vont se poursuivre.

Vous avez donc la preuve ici, avec des vues qui vont passer à l'écran.

Je dois excuser Michel LOYAT qui ne peut pas être là ce soir. Ce n'est pas habituel de sa part, mais il avait un empêchement et m'a donc demandé de présenter -ce que je fais bien volontiers- le chapitre qu'il devait présenter, en tant que Conseiller municipal délégué au budget.

Vous le voyez en titre, c'est une situation financière saine, malgré les contraintes, puisque la courbe est tout à fait significative.

L'épargne brute est à 26,8 millions d'euros. Nous avons repris par rapport aux 24,2 millions d'euros l'année dernière, on est à 26,8. La capacité d'endettement de la Ville est à 4,69 millions d'euros en 2015, pour une moyenne de 4,26 millions d'euros. Nous avons été plus bas, mais là, nous sommes très bien puisque nous commençons à être en danger lorsque nous sommes entre 8 et 10 millions d'euros. Notre épargne brute est restée globalement stable, sur la période 2008-2015, et surtout nous avons un plancher de 20 millions d'euros qu'il ne fallait pas dépasser. Vous pouvez remarquer que nous sommes bien au-delà de ce plancher de 20 millions d'euros. Elle s'est même consolidée en 2015 par rapport à 2014, alors que les recettes de fonctionnement ont baissé de 1 % environ à périmètre constant. Au niveau national, elles ont baissé de 1,8 %, ce qui n'est pas le cas à Besançon.

S'agissant du compte administratif et du budget général, vous avez là les chiffres. Le CA 2014 est de 245 millions d'euros, le CA 2015 est de 221,8 millions d'euros. Vous voyez qu'il y a aussi une baisse de notre budget, ce qui montre que nous avons une gestion de plus en plus serrée et de plus en plus performante. À cet égard, je rends hommage aux services financiers, bien sûr, qui gèrent cela avec nous d'une façon très précise, sous la responsabilité du Directeur Financier et du Directeur Général des Services (DGS), mais aussi à l'ensemble des services et l'ensemble des élus qui ont bien compris quelle était la problématique d'aujourd'hui : il faut faire autant qu'auparavant, si ce n'est plus, mais en dépensant moins. Chaque année, on dit que l'on arrive au bout de l'exercice. Je ne sais pas si l'on arrive au bout de l'exercice, mais en tout cas, on n'est pas arrivé au bout des efforts que l'on doit faire. Il va falloir que nous continuions.

Vous avez donc une vue globale de ce budget. Cette baisse est la conséquence d'un double mouvement, avec des changements de périmètres à hauteur de 16,3 millions d'euros qu'il faut signaler, et la baisse d'investissement après l'effort exceptionnel du mandat précédent, et l'achèvement de grandes opérations d'investissement. Nous avons dit qu'il y aurait, après la fin du mandat, une baisse des investissements.

Ce niveau demeure malgré tout conséquent, puisque ce sont 44,9 millions d'euros de dépenses d'équipement qui seront réalisées en 2015, et 48 millions d'euros si on prend les travaux effectués en régie. Nous avons eu l'autre jour un rapport en Municipalité. Il faut que vous sachiez qu'au niveau de la commande publique environ 50 % des sommes investies sont dirigées vers des entreprises du Grand Besançon, et 75 % sont dirigées vers des entreprises du Département du Doubs. Ce sont donc 75 % de ces sommes importantes, soit 48 millions d'euros qui retombent directement dans l'économie locale.

Ici, vous avez le budget principal et la répartition par nature. Je crois que tout cela est très clair. Nous avons donc eu -je l'ai dit et je le répète- une situation un peu inédite, la baisse des recettes réelles de fonctionnement de - 0,8 % à périmètre constant. Il y a donc la baisse des dotations, vous l'avez vue, et l'autre aussi, qui est un événement choisi, qui est de ne pas augmenter le taux des impôts, comme je l'indiquais précédemment. Sachez et reprenez que la fiscalité directe représente 45 % des ressources de la Ville, qui comprennent par ailleurs la fiscalité indirecte pour 13 millions d'euros, et la fiscalité reversée par le Grand Besançon pour 8,9 millions d'euros. S'agissant des dotations de l'État, la Ville a perçu par ailleurs 8 millions d'euros de subventions extérieures. Je répète que tout cela nous a permis de maintenir des taux communaux qui n'ont pas augmenté depuis quatre ans, et depuis six ans pour la taxe d'habitation. C'est vrai, on parle toujours quand cela augmente, mais quand cela diminue on en parle moins. Ces chiffres sont pourtant significatifs.

Les dépenses de personnels permanents sont en baisse de 1 % à périmètre constant puisqu'il y a beaucoup de mutualisations, c'est important. Les périmètres constants, chaque année on en parle, parce que le périmètre n'est jamais le même d'une année à l'autre. Et avec les mutualisations en cours, je pense que cela va continuer ainsi.

Reste que le poste des subventions est moins touché (- 4 %) que celui des crédits et services qui sont en diminution de près de 10 % à périmètre constant, et qui concentrent une grande partie de la recherche d'efficacité des chantiers d'économie en cours. On a demandé des efforts aux associations, mais nous sommes aussi conscients qu'il faut continuer à privilégier le mouvement social, associatif de cette Ville, car il est très important. C'est une des particularités de Besançon, et il est capital pour le développement de notre Ville.

Retenez quand même que les subventions versées représentent 21 millions d'euros, soit près de 15 % des dépenses de fonctionnement. C'est une part qui est stable depuis plusieurs années.

En investissement, sur un total de 37,2 millions d'euros de dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement directes et indirectes représentent 297 € par habitant, ce qui devrait en 2015 continuer à situer Besançon au-dessus du niveau moyen des villes de taille comparable. La projection pour les villes de la strate au titre de 2015 laisse en effet présager un niveau de 285 € par habitant pour la moyenne des villes qui ressemblent à Besançon. En 2014, lors de la dernière comparaison, l'écart était de 28 %, soit 87 € par habitant, en faveur de Besançon. Vous voyez, on a une volonté forte de continuer, malgré les difficultés, à équiper la Ville pour ses habitants. La Ville conserve donc un niveau légèrement supérieur à celui prévu par sa prospective, puisque c'est un niveau indicatif de 32 millions d'euros, tout en se désendettant de 2 millions d'euros à périmètre constant. Nous avons même réaménagé notre dette. La Ville conserve d'ailleurs une dette inférieure à la moyenne de la strate, puisque nous avons 1 028 € par habitant, contre 1 098 € en 2014, donc 70 € de moins, et ce désendettement devrait continuer à se poursuivre en 2016. Tout cela est important, car nous préservons, là encore, nos marges d'actions pour les années à venir.

Voilà ce que je voulais vous dire assez rapidement. Nous avons une bonne situation financière qui aurait pu peut-être nous permettre de climatiser ces lieux -ne me regarde pas avec des gros yeux, comme

cela, Catherine-. Cela n'aurait été certainement pas désagréable, mais enfin, on ne l'a pas fait. Cela dit, ce n'est pas très souvent. En plus, la chaleur repart dès demain, je crois.

J'ai été volontairement concis et rapide. Je passe la parole au Sénateur GROSPERRIN qui va dire que c'est bien mais pas suffisant, j'imagine. C'est la règle du jeu. Vous avez tout de même constaté que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis six ans pour la taxe d'habitation, et quatre ans pour les autres. L'avez-vous remarqué ?

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai bien compris, Monsieur le Maire, cela va mieux. Vous aviez un engagement de campagne que vous respectez, mais il est vrai que l'on avait mis la barre aussi un peu haute...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que je la respecterai jusqu'au bout.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous aviez un engagement vis-à-vis des Bisontins.

M. LE MAIRE : Comme vous.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, mais moi, je n'ai pas été élu, je suis désolé (Rires).

M. LE MAIRE : Ça, c'est la différence. En fait, on peut faire n'importe quel engagement, on les tient si on est élu, et si on n'est pas élu, on peut... C'est intéressant, ça, tiens !

M. Jacques GROSPERRIN : C'est vrai que l'on dit que les engagements n'engagent que ceux qui y croient...

M. LE MAIRE : En tout cas, ils sont tenus pour l'instant.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous vous êtes engagés devant les Bisontins et il est vrai que comme...

M. LE MAIRE : Mais on va continuer comme cela. Vous voudrez bien m'excuser, je vous repasse la parole tout de suite. Il y a quelque chose que personne n'avait prévu, c'est que l'on allait perdre 28 millions d'euros, tout de même.

M. Jacques GROSPERRIN : Bien sûr, mais ce sont vos amis.

M. LE MAIRE : Ce sont mes amis, mais comme les vôtres vont peut-être revenir, ils vont faire pire. Alors, faites déjà bien attention à ce que vous pouvez dire, même si je ferai tout pour qu'ils ne reviennent pas quand même.

M. Jacques GROSPERRIN : Bien sûr. Vous savez que Nicolas SARKOZY souhaite découpler les régions. Il voudrait revenir à la Bourgogne d'un côté, et à la Franche-Comté de l'autre et mettre en place le Conseiller Territorial. Donc, je vous incite, si vous êtes nostalgique des anciennes régions avec un Conseiller Territorial, de vous engager à ses côtés, mais j'en doute.

M. LE MAIRE : Vous avez encore du mal à me persuader.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, et le grand écart, à nos âges, c'est compliqué.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon style, en tout cas.

M. Jacques GROSPERRIN : Bien, plus sérieusement, mon propos sera bref. Vous mettez en avant la non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe, mais n'oublions pas néanmoins que les taux de fiscalité de l'Agglomération augmentent, dans la mesure où ceux des Grands Bisontins ont augmenté. Les Bisontins sont donc impactés eux-mêmes. En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, vous nous l'avez dit, s'élèvent à 144 millions d'euros, soit une baisse imposée par le contexte budgétaire financier qui exige une diminution de ces dépenses. La masse salariale est en baisse également après des années de hausse, nous en sommes ravis. Il serait peut-être intéressant, d'ailleurs, de faire une évaluation des mutualisations pour savoir exactement ce

que l'on gagne dans les mutualisations, parce que ce n'est pas simple. Il faut faire une étude d'impact vis-à-vis de cela.

La masse salariale liée au personnel vacataire continue d'augmenter très fortement. C'est vrai que la réforme des rythmes scolaires est passée par là. Le personnel permanent représente toujours 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses réelles se montent à 179 millions d'euros, je ne referai pas le schéma et l'explication que vous avez eus tout à l'heure, mais c'est vrai que la baisse des recettes réelles est expliquée dans le rapport par la stabilité des taux et la baisse des dotations de vos amis. Mais d'autres solutions sont possibles pour optimiser les recettes. Je citerai la refacturation de certaines charges. De 2014 à 2015, par exemple, les produits d'exploitation et de gestion courante continuent de diminuer, ce qui montre un problème persistant dans la perception des recettes ou une tarification inadaptée.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement brut par Bisontin passe de 361 € en 2013 à 274 € en 2014, soit une diminution de 24 %. Cette baisse accentuée des dépenses et des investissements fait que l'emprunt contracté diminue en 2015, bien sûr.

De façon générale, les ratios de gestion restent certes dans la moyenne, vous l'avez bien expliqué, mais leur évolution sur les deux dernières années est néanmoins inquiétante pour l'avenir.

En conclusion, que nous apprend le compte administratif 2015 ? Je serais tenté de vous répondre « pas grand-chose de nouveau », si ce n'est une nouvelle fois, que le budget primitif que vous nous aviez présenté n'avait de budget que le nom, et qu'il s'agissait peut-être plus d'un budget politique. La technique, on la connaît : sous-évaluer les recettes, critiquer ensuite l'engagement de l'État -et je vous rends grâce de le faire-, surévaluer les dépenses pour, a contrario, montrer l'engagement volontariste de la Ville au service des Bisontins, et enfin, inscrire un montant d'emprunt important pour prouver que la Ville investit pour l'avenir.

Je mettrai en avant et en rappel depuis le début de cette mandature que peut-être, parfois, et ce n'est pas une insulte, je m'interroge sur la sincérité des annonces budgétaires, la gestion et sur l'insuffisance de l'investissement.

Voilà, Monsieur FOUSSERET, la ficelle qui à l'occasion de chaque budget vous permet de prendre cette posture politique qui est la vôtre. Cela tourne souvent de la même façon. J'ai bien compris que, d'après vous, cela va mieux. Merci.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas « d'après moi ». Quand vous parlez de la baisse des investissements, vous n'étiez pas là la dernière fois, donc vous êtes excusé, mais on peut vous redonner les documents. Toutes les fins de mandat, c'est comme cela, il y a un surinvestissement, parce que les premières années on prépare les projets, ensuite on les réalise, et en fin de mandat on les termine. Nous pouvons vous ressortir les documents de la prospective financière mais nous avons dit que la dernière année, nous étions montés, je crois, jusqu'à 53 millions d'euros, me semble-t-il. Bien sûr, vous dites que l'on baisse par rapport à 53 millions d'euros, c'est normal puisque l'on avait fini les projets. Mais là, vous oubliez de dire que l'on investit quand même 40 millions d'euros. En matière de dépenses par équipement, par an et par habitant, je vous l'ai dit, on est au-dessus de la moyenne nationale. Donc entendez-le aussi.

Et puis, quand même, faire en sorte qu'au niveau de l'épargne brute, qui est tout de même un bon indicateur, considérer que l'on est au-dessus de la moyenne nationale -je peux vous redonner les chiffres si vous le souhaitez- qu'on est au-dessus de la moyenne nationale en matière d'épargne brute et que l'on est, en matière d'années de désendettement à 4,7, ce qui est tout simplement remarquable, Monsieur GROSPERRIN, prenez-le en compte. Après, vous n'êtes pas d'accord sur le reste, c'est tout à fait votre droit. Je ne m'attendais pas à ce que vous me tressiez une couronne de laurier. Mais tout de même, l'épargne est au-dessus de la moyenne, on rétablit de l'épargne brute malgré les difficultés, on n'augmente pas les impôts, l'équipement par personne, par an et par habitant est supérieur et on n'a pas d'emprunt toxique. Reconnaissez quand même qu'il y a pire comme situation financière. On me donne un chiffre concernant le budget. Quand vous dites qu'il est insincère, vous avez dit « peut-être insincère ».

Vous m'avez même dit «vous avez pris beaucoup de précautions oratoires, j'en conviens, je voudrais dire que...».

Ce que je veux vous dire simplement, Monsieur GROSPERRIN, c'est que le budget n'est pas insincère puisque, concernant les recettes, le taux de réalisation est remarquable, il est de 92,30 %, et au niveau des dépenses, il est de 87,25 %. Si cela c'est un budget insincère, dites-moi ce qu'est un budget sincère. Monsieur GROSPERRIN, vous savez très bien que l'on n'est jamais à 100 % ! Quand on en arrive à ces taux-là... Moi, je ne sais pas à combien les autres collectivités que vous dirigez sont en matière de réalisation de budget, mais faites déjà aussi bien, et vous verrez. Après, que l'on ne soit pas d'accord, c'est une chose, mais ne dites pas que c'est insincère quant au niveau des recettes, on est à 92 %. C'est tout. Après, je ne vais pas polémiquer là-dessus, parce qu'il est déjà 18 h 48.

M. Julien ACARD : Chers collègues, comme pour le budget, nous nous prononcerons contre ce compte administratif qui n'est malheureusement que l'illustration, s'il en était besoin, d'un ressenti partagé par de plus en plus de Bisontines et de Bisontins.

Quelques éléments qui méritent d'être pointés, sur le fonctionnement d'abord : nos dépenses sont en baisse, j'en conviens, c'est bien. J'ai presque envie d'ajouter qu'il était temps. Cette baisse est toutefois à relativiser et je le regrette. Votre rapport affiche fièrement une baisse de 8,9 millions de dépenses avant d'expliquer quelques lignes plus tard que cette baisse est surtout artificielle puisque nous avons réalisé plusieurs transferts de compétences à l'Agglomération.

Concrètement, on constate une baisse à périmètre constant de seulement 1,6 million d'euros. C'est peu pour un budget total de 145 millions d'euros. Encore un petit effort, Monsieur le Maire, la suppression des petits fours à la sortie du Conseil Municipal et le taillage du budget Culture ne suffit pas.

J'attire votre attention sur les dépenses de personnel, de l'ordre de 83,8 millions d'euros, soit 700 € par habitant. C'est étonnant, d'ailleurs, sur cette thématique nous n'avons pas forcément les comparatifs avec les autres villes, contrairement à ceux qui vous sont plutôt favorables sur le papier.

Alors, vous êtes dans la maîtrise, pas dans la baisse. Cela pourrait pourtant être un de nos rares leviers, l'une de nos rares alternatives à cette baisse des dotations de l'État dont vous parlez. Sur ce sujet, si la moyenne de la strate n'évolue pas, on est à 703 € par habitant. Nous serons au mieux dans cette moyenne, au pire dessus, conformément à notre tradition en ce domaine, et cela n'est pas raisonnable.

Sur l'investissement cette fois, il s'effondre. Je ne sais pas si c'est un mal ou un bien...

M. LE MAIRE : Je viens de vous expliquer pourquoi.

M. Julien ACARD : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Écoutez ce que je vous dis, au moins.

M. Julien ACARD : J'ai bien entendu.

M. LE MAIRE : Changez votre discours, je vais vous expliquer pourquoi.

M. Julien ACARD : Cet effondrement est en tout cas la preuve qu'attendaient tous ceux qui ont pointé du doigt vos abus lors du précédent mandat. Pour rappel, nous avons investi hors dette plus de 53 millions d'euros en 2012 et en 2013, vous l'avez rappelé -53 millions en 2012 et 53 millions en 2013- et 46 millions encore en 2014. Il y a peut-être un rythme à trouver, une programmation pluriannuelle à faire, y compris pour les débuts de mandat. L'atterrissage est brutal et violent puisqu'en 2015 nous ne passons même pas la barre symbolique des 35 millions d'euros.

Pour une ville qui ambitionne de rivaliser avec Dijon, c'est trop peu. C'est aussi un mauvais signal que nous envoyons à nos entreprises locales, et j'ai été ravi d'apprendre les statistiques que vous nous avez transmises sur les 75 % d'entreprises du Doubs qui travaillent avec nous. Ces entreprises seraient pourtant demandeuses d'un investissement constant et programmé, plutôt que d'une politique en dent de scie.

Sur la dette enfin, là aussi, vous nous dites que cela baisse, du moins le recours à l'emprunt, conséquence logique de la baisse de vos investissements que nous avons évoqués. Vous me permettez de relativiser sur le désendettement de la Ville, qui est essentiellement dû à la situation favorable sur les marchés, et qui nous a permis de renégocier un certain nombre de prêts à l'instar des Bisontins.

Pour terminer, en ce qui concerne la dette, elle reste à un niveau très élevé, avec un encours de 123,7 millions d'euros, ce qui représente toute de même 1 031 € par habitant. Pour rappel, nous étions à 100 millions d'euros en 2008, ce qui fait juste une augmentation de 25 %.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce compte administratif et l'ensemble des rapports budget et budgets annexes, jusqu'au rapport 16. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous savez, ce qui est un peu attristant, c'est que vous avez un document écrit. C'est bien, nous en avons tous. Mais vous devriez tout de même écouter un peu ce que l'on vous dit. Vous êtes le deuxième à dire que l'investissement baisse : «effondrement de l'investissement» ! Sur le dernier mandat, la moyenne était aux alentours de 35-36 millions d'euros. Là, on est un peu en dessous. On a expliqué pourquoi. On a surinvesti, pourquoi ? Ce serait bien, un jour, que nous remontrions les perspectives financières et que l'on vous montre que ce que nous disons là, nous l'avions annoncé. Donc maintenant, ne vous étonnez pas, nous avons dit que nous investirions beaucoup avant la fin de ce mandat, c'est une chose. En plus, je ne vais pas vous faire un cours d'orthodoxie financière, mais vous dites que l'on gagne 9 millions d'euros et tout de suite, en dessous, vous dites que c'est à cause d'un certain nombre de transferts. Oui, donc on perd au niveau des dépenses, mais ce que vous semblez oublier et que vous ne connaissez peut-être même pas, Monsieur ACARD, c'est que c'est équilibré. Parce que de l'autre côté, lorsque l'on transfère à l'Agglomération, l'Agglomération nous le retire de ce qu'elle nous verse en allocations de compensation. Donc, quand même, c'est équilibré !

Effectivement, si comme cela, facialement, en matière de dépenses, on le transfère, les recettes viennent en moins. Votre argument ne tient plus. C'est ce qui est un peu terrible. Pourquoi, pourquoi, pourquoi faut-il toujours que vous ne trouviez rien qui puisse être tout de même peut-être acceptable ? Pourquoi ? Pourquoi toujours cette critique systématique ? Pourquoi toujours dire que tout va mal ? Si, c'est ce que vous avez dit. Modérez votre propos. Et puis, regardez ce qui va bien, dénoncez ce qui va mal. Quand vous nous refaites le coup des petits fours, je sais que d'un point de vue démagogique, c'est excellent. D'abord, il y a belle lurette qu'il n'y a plus eu de petits fours à la sortie du Conseil Municipal. Aujourd'hui, on en est plutôt aux gâteaux secs et au vin de Port Douvot. Arrêtez de faire croire aux Bisontines et aux Bisontins que l'on gaspille et que l'on se régale de foie gras en permanence. Il y a longtemps que les collectivités ont arrêté avec cela. Le vin de Port Douvot, c'est du vin que nous produisons. Et souvent, on fait même avec du jus de fruit développement durable acheté à Etalans et produit par un établissement de personnes handicapées. Alors, il me semble que c'est tout de même un peu exagéré.

Et puis, Monsieur ACARD, je crois que vous n'êtes pas un bon prévisionniste. Vous vous rappelez toujours ce que l'on a dit. Vous aviez annoncé au BP 2015 que nous allions nous ré-endetter. Ayez au moins l'honnêteté intellectuelle de dire que vous vous êtes trompé puisque nous ne nous sommes pas ré-endettés, mais qu'au contraire la dette a baissé de 2 millions d'euros. Cela n'a rien à voir avec la baisse des taux. Ce sont 2 millions d'euros de capital. Donc puisque vous voulez toujours ressortir des choses, vous avez dit que nous allions nous endetter. Eh bien, non ! Nous ne nous sommes pas endettés, et ce n'est pas la baisse des taux. Nous avons 2 millions d'euros de capital en moins. Donc, je voulais vous le faire remarquer, tout de même.

M. Julien ACARD : Vous avez raison sur un point, je vais aller dans votre sens. Non, mais c'est bien !

M. LE MAIRE : Je n'ai pas besoin de vos compliments.

M. Julien ACARD : Je suis quelqu'un de juste je pense, donc je vais aller dans votre sens. Effectivement, les impôts n'augmentent pas depuis plusieurs années et je vous en félicite. Je relativise aussi, cela n'est que votre engagement de campagne. Donc, il ne fallait pas prendre un engagement si

vous ne souhaitez pas le respecter. Maintenant, on ne peut que vous féliciter de respecter votre engagement. Ce n'est pas forcément le cas de tous les élus.

M. LE MAIRE : En tout cas, vous vous êtes bien trompé sur l'endettement. Êtes-vous d'accord pour dire que vous vous êtes trompé ? Oui ou non vous êtes-vous trompé ?

M. Julien ACARD : J'attends la fin du mandat, c'est ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas ce que vous avez dit. Allez, on va arrêter là-dessus et ne pas perdre de temps, vous vous êtes trompé parce que vous êtes un mauvais prévisionniste.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, déjà, je voudrais dire que je suis d'accord avec Catherine THIEBAUT sur le fait que l'on peut très bien se passer de climatisation dans cette salle, d'autant que nous avons de La Bisontine à boire, à défaut d'avoir du vin de Port Douvot.

M. LE MAIRE : J'avais sorti le carton humour, vous aviez remarqué.

M. Pascal BONNET : Je sais bien, mais je voulais en profiter pour vous dire que si, par hasard, vous avez de l'argent pour l'Hôtel de Ville, je crois qu'il y a les travaux de réfection du toit -au-delà de l'incendie- qui seront sans doute prioritaires sur la climatisation. C'était une parenthèse.

M. LE MAIRE : D'accord. On va déjà refaire les salles pour pouvoir rentrer à nouveau à l'Hôtel de Ville.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire ce que j'ai déjà dit, mais je vais être assez rapide. Souvent, on débat au budget ou au compte administratif de la situation de la Ville de Besançon dans un contexte qui est un peu artificiel puisque l'on est dans une logique d'intercommunalité de plus en plus forte et même au-delà, et que les enjeux majeurs se traitent à l'Agglomération de plus en plus. On a vu aussi, lors du débat sur l'urbanisme, à quel point les questions d'emploi, d'attractivité, de logement, liées à ce débat étaient des questions d'Agglomération. Nous avons toujours un débat ici qui est limité par les compétences de la Ville, et qui nécessite d'y revenir lorsque cela est possible, à l'Agglomération.

De ce point de vue-là, la question de la fiscalité -on l'a déjà dit et on le redira- est à réfléchir globalement sur l'ensemble du territoire dans ce qui est payé par les habitants dans les différentes collectivités et intercommunalités. Vous n'avez pas trop voulu parler du contexte général et du contexte politique national. Vous ne vous en êtes pas trop abstenu auparavant. Vous disiez tout à l'heure que vous héritez d'un contexte que vous n'attendiez pas de baisses de dotations répétées. Vous vous êtes plaint, lors de mandats précédents, de désengagements lorsqu'il n'y avait pas de baisse de dotations, mais simplement de diminution des hausses. À l'époque, on pourrait dire que le Gouvernement précédent qui, lui, a affronté une crise majeure, n'était pas plus préparé à affronter une crise majeure que vous n'êtes préparé vous aujourd'hui à des baisses imprévues.

M. LE MAIRE : Il y a égalité, alors.

M. Pascal BONNET : Donc, relativisons les choses. Vous êtes confronté à des baisses de dotations, à un budget assez contraint, et de plus en plus au fil des ans, avec des incertitudes sur l'avenir. Vous vous efforcez en effet de ne pas augmenter les impôts, donc vous avez des contraintes assez lourdes. C'est vrai que quand on voit les choses, on sait très bien que les impôts augmentent à l'Agglomération. On l'a dit et je le répète, l'engagement que vous tenez devant les Bisontins, ce sont les Grands Bisontins, globalement, qui le paient mais on partage la hausse des impôts avec les habitants de l'ensemble du territoire.

Ensuite, s'agissant du surinvestissement, vous avez répété plusieurs fois qu'il y avait eu un surinvestissement qui assurait l'avenir de Besançon, sans doute, mais il faut rappeler aussi qu'une bonne part de ce surinvestissement était lié directement ou indirectement aux travaux du Tram, ce qui fait qu'aujourd'hui vous êtes tout de même en mesure d'être plus prudent en matière d'investissement. Je rappelle qu'il y a eu 20 millions d'euros d'investissement de la Ville de Besançon, liés aux travaux du

Tram, sans compter la subvention à l'Agglomération, ça a été une grande part de la politique d'investissement du mandat précédent.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. Pascal BONNET : Vous avez une gestion que l'on a souvent reconnue de qualité en termes financiers, mais favorisée par un état de la fiscalité tel que, de toute façon, vous ne pouvez plus l'augmenter, parce que les Bisontins sont asphyxiés par les impôts, mais cet état de la fiscalité vous a permis d'emprunter moins et d'avoir beaucoup plus d'autofinancement. Ce sont des choix politiques dont nous voyons les conséquences en termes d'impôts.

M. LE MAIRE : D'accord Monsieur BONNET. En tout cas, lorsque je rencontre les entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, ils me disent une chose : «Monsieur le Maire, Monsieur le Président, heureusement qu'il y a eu les travaux du Tram et les travaux annexes au Tram, faute de quoi, beaucoup d'entre nous ne seraient plus là aujourd'hui». Eux au moins ils ont «la reconnaissance du ventre».

Pour les commerçants, on en parlera une autre fois. Actuellement, il y a un problème au niveau du commerce. On ne va pas lancer un débat là-dessus. D'abord, je considère que le débat est clos. Simplement on en reparlera un jour, il y a un débat national dans le commerce. Toutes les villes de France ont des difficultés au niveau des commerces de centre-ville. Il faut réagir à cela. On va faire d'ailleurs ici -Thierry MORTON et Gueric CHALNOT s'en occupent- les premières Assises Nationales du Commerce de Proximité les 24 et 25 octobre prochain. On va reprendre des initiatives, comme les samedis piétons, qui sont des grands succès, tout de même, qui se dérouleront tous les mois. On va regarder au niveau du stationnement. Il y a partout des problèmes.

Vous savez, je ne suis pas quelqu'un qui nie les faits, je ne vais pas vous dire que les commerçants n'ont pas de difficulté, ils ont des difficultés. Mais quand ils vous disent «Attendez, Monsieur le Maire, il y a un certain nombre de choses qui ne vont pas», mais quand même, la difficulté majeure pour les commerces du centre-ville, c'est aussi, quand même qu'il y a de moins en moins d'argent dans les porte-monnaie. Quand j'en parle avec mes collègues de Nancy, de Grenoble, de Toulouse ou d'ailleurs ils ont les mêmes problèmes partout.

Je repasse la parole à la Première Adjointe. Normalement, je dois sortir.

Mme Danielle DARD : Non, pas tout de suite, Monsieur le Maire. Il faut que je lise les résultats, d'abord».

Pour essayer de ne pas être redondante, je vous donnerai d'abord le budget, ensuite la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement et le résultat global par budget.

Le Budget principal est de - 13 503 224,05 €. Le fonctionnement est de 26 348 414,84 €. Le résultat global est de 12 845 190,79 €.

Le Budget de l'eau est de - 1 577 102,90 €. Le fonctionnement est de 3 678 302,83 €. Le résultat global est de 2 101 199,93 €.

Le Budget Assainissement est de - 558 718,98 €. Le fonctionnement est de 2 505 935,17 €. Le résultat global est de 1 947 216,19 €.

Le Budget Forêts communales, en investissement, est de 220 852,97 €. Le fonctionnement est de 0 €. Le résultat global est de 220 852,97 €.

Le Budget Zone d'activités Champs Montants, en investissement est de 0 €. Le fonctionnement est de 61 249,38 €. Le résultat global est de 61 249,38 €.

Le Budget Zone d'activités Thomas Edison est de - 101 213,18 € en investissement. Le fonctionnement est de 0 €. Le résultat global est de 101 213,18 €.

Le Budget Chauffage urbain est de - 1 653 668,49 €. Le fonctionnement est de 1 891 532,05 €. Le résultat global est de 237 863,56 €.

Le Budget Archéologie préventive est de 80 368,83 € en investissement. Le fonctionnement est de 0 €. Le résultat global est de 80 368,83 €.

Le Budget Zone d'activités Madeleine Brès est de - 369 477,75 €. Le fonctionnement est de 0 €. Le résultat global est de - 369 477,75 €.

Les totaux en euros, en investissement sont de - 17 462 183,55 €. En fonctionnement il est de 34 485 434,27 €. Le résultat global est de 17 023 250,72 €.

Mme DARD, conformément à l'article L 2124.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite M. le Maire à quitter la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Mme Danielle DARD : Je vous prie de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

M. le Maire quitte la salle.

Mme DARD fait procéder au vote du Compte Administratif 2015.

Mme Danielle DARD : Nous allons procéder au vote du compte administratif. Y a-t-il des oppositions ? 14. Y a-t-il des abstentions ? 0. Le compte administratif est donc voté.

Monsieur le Maire, le compte administratif a été adopté, malgré 14 oppositions et pas d'abstention.

M. LE MAIRE : Merci. Une bonne nouvelle, la fraîcheur commence à tomber à l'extérieur. J'ai pu en profiter quelques instants.

Merci. Nous allons maintenant continuer l'ordre du jour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'approuver le Compte Administratif 2015 et prend acte de la reprise au budget 2016 des reports de crédits détaillés dans les états joints.

M. le Maire ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 47
- Nombre de procurations de vote : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 53

Votes :

- Pour : 39
- Contre : 14
- Abstention : 0

Date de la convocation : 16 juin 2016.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.